

L'Action

NATIONALE

Volume LXXXVII, numéro 1, janvier 1997

1ère année, No 1

Janvier 1917

L'Action Française

Revue paraissant le 25 de chaque mois

Vers la supériorité
par Édouard Montpetit

Prix: 10 sous

LIGUE DES DROITS DU FRANÇAIS
98, IMMEUBLE DANDURAND
MONTRÉAL

1917-1997

L'Action

NATIONALE

Directeur

Rosaire Morin

Secrétaire de rédaction

Laurence Lambert

Administratrice

Marie-Laure Prunier

Analyse sociale

Michel Rioux

Recherche

Claire Caron

Éducation

Jean-Claude Tardif

Comité de rédaction

Hélène-Andrée Bizier

Jacques Brousseau

Andrée Ferretti

Robert Laplante

Denis Monière

Jean-François Nadeau

Martin Poirier

Michel Rioux

Ronald-E. Laviolette

Comité de lecture

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

Alain Laramée

Pierre Noreau

Christiane Pelchat

Paul-Émile Roy

Janine Thériault

Prix André-Laurendeau

Membres du jury

Jules Bélanger

Lucia Ferretti

Colette Lanthier

Infographie

Composition Monika, Québec

Impression

Marc Veilleux Imprimeur inc.,

Boucherville

Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

Liberté d'expression

L'Action nationale fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis, sans entente préalable, peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « *L'index des périodiques canadiens* » depuis 1948, dans « *périodex* » depuis 1984, dans « *Repères* » publié par SDM Inc. et la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Reproduction

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bur. 1002

Montréal H3A 3G5

Téléphone: 514-845-8533

Télécopieur: 514-845-8529

TABLE DES MATIÈRES

JANVIER 1997

- 3 **Éditorial**
Maintenir le cap!
Rosaire Morin
- 9 **L'appauvrissement zéro?**
Groupe de théologie
- 15 **Le droit de sécession**
Hélène Alexandre
- 25 **Le documentaire**
Pierre Perrault
- 43 **L'environnement**
André Beauchamp
- 55 **L'éducation aux adultes**
Claude Richard
- 63 **Le multiculturalisme**
Jean-Luc Gignac
- 67 **Occultation de l'histoire**
Pierre Larouche
- 73 **La démocratie en danger**
Robert Barberis
- 79 **L'affaire du juge**
Therrien
Pierre Cloutier
- 83 **Daniel Johnson**
Martin Dion
- 91 **La carriole du destin**
Marie Cholette

- 93 **Le révisionnisme
historique**
Gonzalo Arriaga

Chroniques

- 132 Comptes-rendus
- 141 Notre patrimoine
Laurence Lambert
- 145 Réussites
- 146 Courrier des lecteurs
- 149 La presse
Paul-Émile Roy
- 152 Comité sur l'épargne
- 156 1917-1997
- 169 Des États généraux?
- 176 Regards
Rosaire Morin
- 189 Nos annonceurs

Plus que l'homme

«Rappelons encore une fois, car nous y reviendrons, la constance dans le courage et les efforts des mères de famille d'Ottawa faisant, jour et nuit, la garde de leurs écoles; des institutrices travaillant sans salaire, et dans des milieux déplorablement défavorables, à l'éducation française et catholique de nos petits compatriotes ontariens.

Omer Héroux,
L'Action française
février 1917, p. 47

ÉDITORIAL

Maintenir le cap!

Bonne et heureuse année!

Rosaire Morin

C'est notre 80^e année

Rares sont les revues québécoises qui ont connu la Première grande guerre. Depuis 1917, *L'Action nationale* brasse des idées. En dépit du temps, elle demeure jeune. «La jeunesse de l'esprit quand on n'est plus jeune, c'est la plus belle des jeunesses».

Riche d'une histoire remplie de nombreux combats, la revue poursuivra la bataille jusqu'à la libération sociale et nationale du peuple québécois. Sans argent, ignorée par la presse, elle signale de mois en mois les parages dangereux. Depuis 80 ans, elle éclaire la route qui conduit vers le pays à portée de main.

La grande paralysie

L'Action nationale entreprend sa 80^e année alors que le Québec souffre d'un arrêt de la motricité, d'un affaiblissement chronique des fonctions biologiques de la société.

Le gouvernement souffre d'apraxie. Dans une volonté inébranlable d'assainir les finances publiques, il a aperçu ce qui était le plus visible: la masse

des pauvres. À leur égard, il pratique un régime de coupures bêtes et méchantes. Il n'a pas compris que les richesses sont empilées, amoncelées dans l'adret. C'est de ce côté que l'or est collectionné. Il est emmagasiné dans les paradis fiscaux. Il est camouflé dans les reports d'impôt. Il est dissimulé dans de richissimes abris. Le gouvernement est incapable d'exécuter les mouvements de coordination, de pensée et d'action, pour augmenter ses recettes sans appauvrir les pauvres.

Le gouvernement est incapable, parce que les grandes entreprises ont développé une hémiplegie doublée d'une avarice démesurée. Elles ressentent une diminution de la sensibilité.

Le malaise est causé par une lésion cérébrale qui provoque l'engourdissement et l'ankylose de tous les membres. Le sens social disparaît. L'économie domine. La croissance de la production détermine le futur. Le profit est l'objectif. La productivité est la règle. La technologie est l'instrument. Les mises à pied s'ensuivent. Les fermetures d'usines aussi. Les bénéfices augmentent. Et le Québec s'anglicise. Se matérialise. Le mythe du veau d'or est tyrannique.

Le sens social disparaît. Le profit est l'objectif.

Dans ce climat, le bon peuple a attrapé la parésie. C'est une paralysie partielle et provisoire. L'inquiétude se répand comme la peste. La morosité s'installe. Les militants de l'indépendance deviennent dépendants d'un environnement d'asphyxie collective. Personne ne croit plus à la politique miraculeuse. La modernité et la technocratie mettent le peuple à l'épreuve. Baptiste ne sait plus que penser. Il éprouve une difficulté à imaginer, à concevoir.

Le rôle de la revue

La parole de *L'Action nationale* trouve alors sa raison d'être. Il faut inventer l'avenir. Bâtir le présent. Les mises en garde sont dépassées. Il est stérile de

parler de la délégitimation du politique, de l'effondrement de la vie civique. La question principale interroge l'établissement d'un jugement démocratique. Comment ne pas se perdre dans les sables mouvants de l'indifférence, de l'inaction? Comment les intellectuels et les praticiens peuvent-ils établir des relais pour l'avenir? Comment peuvent-ils établir des forums démocratiques et concevoir des idées neuves et originales pour redonner l'espérance aux personnes qui l'ont perdue?

Est-il possible de rêver à l'action collective salvatrice? La crise de l'identité nationale qui affecte le Québec laisse-t-elle place au renouvellement de la pensée, à l'éveil du sens social et à une véritable solidarité entre Québécoises et Québécois? Ne nous trompons pas. Le pouvoir, qu'il soit politique ou économique, ne suscite plus la mise en commun de plusieurs actions en vue d'un objectif collectif. Les chicanes mesquines, le brouillard idéologique, les problèmes financiers et l'appétit vorace bloquent la solidarité, l'entraide et la fraternité.

C'est dans le présent que l'avenir se prépare.

Le rôle de la revue est déterminé par l'actualité. C'est dans le présent que l'avenir se prépare. Une revue comme *L'Action nationale* doit se bagarrer. Elle pense avant que les événements se produisent. Elle suscite la créativité sociale. Elle éveille la fierté nationale. Elle observe avec attention l'évolution de l'identité québécoise. Elle questionne et, à la fois, félicite et critique les acteurs de la vie publique. Elle analyse les situations anormales et propose les redressements qui s'imposent. Elle s'efforce sans cesse de respecter les exigences morales d'une action intellectuelle qui ne plaît pas toujours.

Elle ne plaît pas à la presse. Même *Le Devoir* ne retourne pas l'ascenseur qui lui est prêté. Moins cajolée que *Cité Libre*, elle poursuit sa réflexion en silence. Les idées sont des images. Le Québec est un pays. Le Canada aussi. L'égalité de la femme est un

visage. L'avenir de la jeunesse présente la vision du futur. La dignité humaine a une figure. Et la pauvreté une âme. Les idées de *L'Action nationale* cheminent lentement à travers le temps. Elles s'opposent à la cassure de l'histoire. Elles s'insurgent contre la conscience du vide. Elles introduisent la culture dans la politique et le social dans l'économie. Elles recherchent une nouvelle politique axée sur les valeurs et les besoins du peuple québécois. Elles s'efforcent de changer les mentalités et de réduire les injustices.

Le renouveau

L'Action nationale de 1997 entend lutter davantage contre l'éphémère, contre l'inculture. Elle distribuera des coups de fouet et de bouterolle qui feront mal. Elle exprimera la colère qu'elle ressent. Il est fatigant de toujours se retenir. Et ce n'est pas toujours sage de se taire. Le ton de la revue sera plus direct. Le colonialisme, l'usure et l'exploitation doivent prendre fin.

Mais nous ne nous attarderons pas à penser contre. Cette manière polémique de voir la réalité ne sera pas notre stratégie. Des objectifs seront proposés pour changer des situations anormales. Il arrivera que la vision s'attardera sur la feuille de la branche d'un arbre. Plus souvent une vision panoramique envisagera l'ensemble de la forêt. La réflexion se voudra globale et révolutionnaire. La revue doit être à la jonction de deux méthodes, celle où on réfléchit tout en parlant. Et le verre demeurera toujours à moitié plein.

Sur le front culturel, nous ferons appel à des spécialistes pour nous parler de musique, théâtre, poésie, littérature, roman, cinéma. La culture, c'est l'âme du peuple. Il faut en repérer les traces dans tous les domaines.

La démocratie souffre d'un lourd déficit de participation.

La révolte des exclus et la misère du Tiers-Québec seront l'objet d'une attention continue. Une société transformée par les changements technologiques doit demeurer humaine. Elle n'est pas une technique. Elle ne doit pas être cassée en deux: des riches et un sous-prolétariat.

L'articulation entre l'intellectuel et l'homme politique interrogera aussi la démocratie. La démocratie souffre d'un lourd déficit de participation. Elle devient une fiction. Le chef commande. Le nombriisme est une maladie grave et contagieuse.

Le chantier de l'épargne sera poursuivi. C'est vital. Les Québécoises et les Québécois ont besoin des 100 milliards de dollars qu'ils déportent. Le financement de leur secteur public et du développement régional doit avoir la priorité sur la création d'emplois en d'autres provinces et pays.

Un second souffle

L'Action nationale de 1997 doit être plus dynamique et plus vivante que jamais. Engagée dans la libération sociale et nationale, elle tentera d'augmenter le nombre et la participation des lecteurs. Il faut créer des liens entre des milieux qui ne communiquent pas assez. Il faut inventer un nouveau style de travail, se retrouver, discuter et agir. La sociabilité intellectuelle doit découvrir l'énergie indispensable.

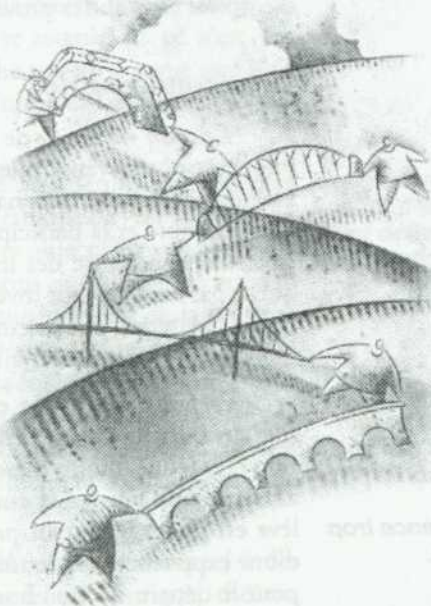
La relève est prête. Il ne faut pas qu'elle soit encombrée d'une expérience trop lourde.


Comme une revue est l'affaire d'une génération, je souhaite passer, en 1997, le relais à une direction plus jeune, moins masculine, plus dynamique et attentive aux nouveaux courants d'opinions. La relève est prête. Il ne faut pas qu'elle soit encombrée d'une expérience trop lourde. Une autre raison existe pour le départ. Le vieil homme ressent le besoin de prendre du recul. D'apercevoir l'horizon. La génération à laquelle il appartient a été profondément secouée. Elle a connu l'échec de *L'Action libérale na-*

tionale, du Bloc populaire, de l'Ordre de Jacques-Cartier et des référendums 1980 et 1995, sans compter les déceptions de tant de combats perdus.

Une nouvelle vision du présent et de l'avenir s'impose. Avec les surprises qu'elle entraîne. La nouvelle génération est là qui attend. Elle est capable de trouver une formule plus adaptée à l'époque. Sa sensibilité sera moins dépendante de la période précédente. Une jeune équipe, féminine par surcroît, sera capable de trouver le style qui convient au temps présent. □

La passion des
ÊTRES



 Caisse d'économie des travailleuses
et travailleurs (Québec)

Déficit zéro = coupures?

Groupe de
théologie
contextuelle*

1. «On n'a pas le choix»?

- On nous dit que dans un contexte de concurrence mondiale, il faut être «réalistes» et accepter la précarité d'emploi, la baisse des salaires et la réduction des budgets sociaux, mais saviez-vous que cette obligation de compétitionner tous azimuts n'est pas tombée du ciel? Ce sont nos gouvernements qui, sous la pression des gens d'affaires, ont changé les règles du jeu et ouvert les frontières économiques. Sous de fausses promesses, ils nous ont livrés à la férocité du libre marché. Clayton Yeutter, représentant commercial des États-Unis, disait après la signature du libre-échange en 1987: «The Canadians don't understand what they have signed. In 20 years, they will be sucked into the U.S. economy» (*Toronto Star*).
- On nous dit que pour réduire le déficit, il faut couper surtout dans les programmes sociaux mais saviez-vous que depuis 1975, ces programmes ne représentent que 3% de l'accroissement de la dette au Canada contre 50% pour

* Le Groupe de théologie contextuelle comprend une vingtaine de personnes dont Michel Beaudin et Lise Lebrun (Voir A.N., mai 1996, p. 61).

la hausse des taux d'intérêt et 44% pour les abris fiscaux? (Statistique Canada 1991)

- On nous dit qu'on a vécu au-dessus de nos moyens et que tous doivent faire des sacrifices pour rétablir l'équilibre budgétaire, mais saviez-vous que:
 - les déficits publics accumulés dans les années 70 et 80 visaient d'abord à soutenir les entreprises et l'économie?
 - qu'en 1992-1993, la part du revenu de l'État québécois provenant des entreprises s'élevait à 17,8% contre 71,1% (impôt et taxes à la consommation) provenant des particuliers?
 - qu'au fédéral, de 1961 à 1995, la part provenant des entreprises est tombée de 23% à 9%? Les transferts vers les provinces et les déficits en ont souffert d'autant.
- On nous dit que si on se «serre la ceinture» maintenant, ça ira mieux après, mais saviez-vous que dans une économie de concurrence mondiale sans protection, chaque population devra toujours s'ajuster aux conditions plus avantageuses offertes quelque part ailleurs aux entreprises, et que la détérioration des conditions de travail et les coupures ne finiront jamais?
- Jusqu'où les gouvernants et les milieux d'affaires ne misent-ils pas sur de vieux réflexes chrétiens de sacrifice de soi, de confiance à la divine Providence et d'obéissance à toute autorité pour nous arracher une soumission aux lois du marché présentées comme une fatalité inéluctable?

En 1992-1993, la part du revenu de l'État québécois provenant des entreprises s'élevait à 17,8%.

Accepter que le marché choisisse à notre place, ça veut dire:

- accepter d'entrer en guerre économique contre tous les autres peuples et entre nous;

**L'économie
pourrait être
mise au service
des besoins de
tous.**

- accepter que nos ressources soient mises au service des seuls plus performants;
- accepter qu'une population, une ville, et même une région n'aient le droit de vivre que si elles sont rentables;
- accepter que la croissance économique aille de pair avec un chômage «normal» de 12% et avec un appauvrissement continu;
- accepter que les citoyens les plus vulnérables (vieillards, chômeurs, malades, handicapés, assistés sociaux, etc.) soient peu à peu vus comme des «inutiles» et des fardeaux à éliminer;
- accepter que la poursuite de la «santé» financière rende les personnes et la société malades;
- accepter de fermer l'avenir aux jeunes et de les désespérer;
- accepter que le marché gouverne, que le gouvernement soit son sous-traitant et que la démocratie foute le camp;
- accepter que la société ne soit plus qu'un marché, qu'une simple affaire de gagnants et de perdants;

Ça veut dire qu'on accepte d'être à jamais des esclaves!

2. Oui, nous avons d'autres choix!

- L'esclavage n'est ni une fatalité ni éternel. Nous avons le choix de refuser que l'économie ne serve qu'à sacrifier indéfiniment des personnes au dieu «MARCHÉ», derrière lequel se cache une minorité de financiers et de décideurs. Nous avons le choix de refuser que le gouvernement, élu pour le bien commun, ne devienne qu'un maître de corvée livrant main-d'œuvre et richesse collective à des intérêts pri-

vés. Nous avons le choix de refuser une société où il n'y ait de place que pour les gagnants.

- Autre chose est possible! L'économie pourrait être mise au service des besoins de tous, l'État pourrait devenir le bras politique de la volonté des citoyens, la société pourrait devenir un endroit où il fait bon vivre. Tout ne changera pas du jour au lendemain. Mais nous pouvons prendre cette nouvelle route dès aujourd'hui.
- Pour que le récent sommet socio-économique ne débouche pas seulement sur un «sommet» de croissance économique combiné à un «creux» social, nous devons adopter de nouvelles mesures et attitudes qui déblaient des passages vers un autre Québec. Ainsi:

Économie

- Nous avons le choix que nos impôts cessent d'assister socialement et sans condition les grandes entreprises qui profitent de ces fonds pour «rationaliser», faire des mises à pied massives et empocher des profits records. Que, désormais, les subventions et concessions fiscales consenties aux entreprises soient strictement conditionnelles à une obligation de leur part de créer des emplois de qualité.
- Nous avons le choix de taxer les transactions financières et boursières. D'autres peuples ont aussi proposé cette mesure à l'échelle internationale. Quand les marchés financiers paniquent à l'annonce d'une amélioration de l'emploi, il faut les ramener à la raison.
- Nous avons le choix d'exiger que des entrepreneurs, que la collectivité québécoise soutient depuis 30 ans, s'engagent à créer des emplois ici.

Nous avons le choix que nos impôts cessent d'assister socialement les grandes entreprises.

Gouvernement

- Nous avons le choix que notre gouvernement diminue le déficit non d'abord sur le dos des plus pauvres et par une réduction des dépenses sociales déjà fortement comprimées mais par une augmentation de ses revenus via une fiscalité plus juste: réduction du plafond des REER, abolition des abris fiscaux injustifiables tels les fiducies familiales, impôt sur les successions et sur les gains de casinos et loteries, surtaxe sur les profits excessifs, tels ceux des banques, etc.
- Nous avons le choix de réduire la durée de la semaine de travail pour mieux répartir l'emploi.
- Nous avons le choix que notre gouvernement fasse des pressions auprès de la Banque du Canada pour garder les taux d'intérêt bas de manière à stimuler l'économie et à diminuer le coût des emprunts publics.
- Nous avons le choix de remettre en question la légitimité et la moralité de la dette quand celle-ci empêche la collectivité de profiter socialement de la richesse qu'elle a produite. Nos dépenses courantes ne dépassent pas les revenus. Nous ne vivons pas au-dessus de nos moyens. À chaque année, le déficit tient au paiement des intérêts d'une dette qui exige toujours de nouveaux emprunts... Au total, une minorité d'investisseurs auront été remboursés plusieurs fois.

Au total, une minorité d'investisseurs auront été remboursés plusieurs fois.

Société

- Nous avons le choix et la responsabilité d'exiger que les fonds administrés en notre nom (REER, caisses de retraite, épargne...) soient prioritairement investis ici plutôt qu'à l'étran-

ger et n'obéissent pas à la seule règle du rendement maximal à tout prix sans autre considération.

- Nous avons le choix de favoriser les initiatives économiques de type coopératif.
- Nous avons le choix de développer une mentalité et des pratiques de solidarité, un «Nous» social capable de reprendre le contrôle économique et politique de notre vie collective.
- Nous avons le choix de mettre le gouvernement au défi d'admettre publiquement que l'économie néo-libérale ne marche pas, que l'«economically correct» n'est pas «socially correct», et qu'il nous faut donc chercher un autre chemin.

L'«economically correct» n'est pas «socially correct».

Oui, il y a d'autres «façons de gouverner» et d'être une «société distincte». □

<p>(L'actualité du monde de l'éducation et de la culture.)</p> <p>Abonnez-vous! 4 numéros par année</p>	<p>PÉDAGOGIE LITTÉRATURE LANGUE ET SOCIÉTÉ</p> <p>QUÉBEC <i>français</i></p> <p>C.P. 9185, SAINTE-FOY (QUÉBEC) G1V 4B1</p>
---	---

Le droit de sécession du Québec

Hélène
Alexandre*

Tant que la sécession du Québec est restée une menace symbolique, les discussions concernant la légalité d'une telle démarche n'ont pas dépassé le cercle restreint des experts juristes et constitutionnalistes. La controverse est soudainement apparue sur la place publique juste avant le vote référendaire d'octobre 1995 alors que, pour la première fois, la victoire souverainiste était à portée de main. Ce n'est donc pas un hasard, si la légalité du processus d'accession à l'indépendance du Québec a vivement coloré le débat référendaire et même donné lieu, quelques jours avant le scrutin, à un jugement déclaratoire de la Cour supérieure.

Le résultat serré du 30 octobre 1995 a vivement réactivé la procédure judiciaire visant à invalider tout référendum exécutoire amorcée par l'avocat Guy Bertrand et soutenue officiellement depuis peu par le gouvernement fédéral. En demandant aux Tribunaux de trancher le litige constitutionnel, le politique se met ainsi à la remorque du judiciaire. Quant au droit naturel à la souveraineté traditionnellement revendiqué par le Québec, il risque fort d'être emporté par un jugement de Cour.

* Étudiante en science politique, Université Laval.

En demandant aux Tribunaux de trancher le litige constitutionnel, le politique se met ainsi à la remorque du judiciaire.

Le Canada est un État de droit et de démocratie. Ses règles doivent donc normaliser les rapports sociaux et «faciliter le passage ordonné et pacifique d'une situation à une autre¹». En principe, le droit et la politique sont intimement liés et la légalité d'une démarche est le premier élément invoqué pour fonder sa légitimité. Dans le cadre juridique qui lui est donné, le Québec peut-il fonder son droit à la sécession sur la constitution canadienne et sur la loi internationale? En fait, la réponse à cette question importe peu tant l'effet dissuasif du droit est bien relatif dans un dossier de cette nature. Car, «légale ou pas, si les Québécois veulent l'indépendance, ils la feront...²».

Droit constitutionnel canadien

Les lois constitutionnelles de 1867 et 1982 ne prévoient nulle part un plan de sécession à l'intention des provinces. En cela, la Constitution canadienne n'est pas différente de celles régissant les Fédérations modernes. La constitution de type fédéral unit des entités libres d'adhérer ou non au pacte commun et l'unité est fermement cimentée par une volonté concertée de vivre ensemble. Pour protéger l'intégrité de l'union, le fédéralisme classique «ne reconnaît pas en principe le droit de sécession des États fédérés³».

Toutefois, contrairement aux constitutions américaine et australienne, celle du Canada n'interdit pas expressément la sécession d'une de ses constituantes. En fait, à peu près tout dans la Constitution canadienne peut être modifié suivant les modalités prévues à cet effet, y compris le nombre de

La Constitution canadienne, n'interdit pas expressément la sécession d'une de ses constituantes.

1. Jacques BROSSARD, *L'accession à la souveraineté et le cas du Québec*, Montréal, PUM, (1976), 1995, p. 49.
2. *Ibid.*, p. 13.
3. *Ibid.*, p. 96.

provinces et le retrait de l'une d'elles. Depuis 1867, la Constitution a été amendée 17 fois. Selon la portée de la modification en vue, la Loi de 1982 prévoit cinq formules d'amendement. Pour que la sécession du Québec s'effectue en toute légalité constitutionnelle il faudrait possiblement s'assurer l'unanimité des partenaires canadiens¹.

Deux voies mènent à l'indépendance du Québec, la déclaration unilatérale, «une démarche manifestement illégale²» et le recours aux amendements constitutionnels pour légaliser tout le processus. Dans les deux cas, l'attitude adoptée par le pouvoir central est d'une importance capitale, du moins au point de départ. Des experts arguent même que, pour être tout à fait légale, la sécession d'un État fédéré doit s'accompagner du consentement de l'État fédératif. La conciliation est de nature à stabiliser le climat social et économique tout en attirant des appuis sur la scène internationale. L'hostilité de l'État central complique sérieusement le processus de sécession, mais ne le rend pas impossible. L'opposition énergique de Moscou n'a pas empêché la Lituanie d'accéder à l'indépendance en septembre 1991, un peu plus d'un an après sa déclaration unilatérale.

Placé devant une demande sécessionniste en règle de la part du Québec, le gouvernement fédéral pourrait, en principe, vouloir gagner du temps en invoquant une «impuissance légale³». Plus est, en cas de désaccord, le fédéral dispose présentement d'un nombre considérable d'instruments légaux pour tenter d'étouffer tout mouvement de sécession. Toute-

1. Voir la théorie du professeur José WCEHRLING cité dans: Yves BOISVERT, «Don Quichotte à l'assaut du référendum», *La Presse*, 26 août 1995, p. B5.
2. Le juge Robert Lesage cité dans, Gilbert LEDUC, «La démarche référendaire—Illégale, mais non interdite», *Le Soleil*, 9 septembre 1995, p. A2.
3. Jean-Pierre DERRIENNIC, «Le grand dérangement», *L'Actualité*, Vol 2, n° 3, 1^{er} mars 1995, p. 42.

**L'opposition
énergique de
Moscou, n'a pas
empêché la
Lituanie
d'accéder à
l'indépendance.**

fois, il apparaîtrait politiquement très risqué d'utiliser la force pour contrer l'expression d'une volonté populaire. En fait, parallèlement aux règles du droit canadien, une convention constitutionnelle s'est développée dans la pratique et, le cas échéant, il serait bien difficile de l'ignorer.

Sur le plan politique plusieurs principes non inscrits à la Constitution sont d'ores et déjà acquis. En août 1991, le gouvernement conservateur a officiellement reconnu le droit du Québec à l'autodétermination. De plus, en participant à toutes les étapes du processus, le fédéral a tacitement reconnu la légalité des consultations référendaires de 1980 et de 1995. Finalement, tous les acteurs en cause ont toujours publiquement admis qu'ils se sentiraient liés par un choix clairement exprimé par le peuple québécois. Une expression sans équivoque placerait sans aucun doute le fédéral devant l'obligation conventionnelle d'amender la Constitution pour légaliser le retrait du Québec de la Fédération.

En pratique, la «souveraineté populaire» a une valeur «supra-constitutionnelle¹» supérieure à la règle de droit. Après avoir épuisé tous les recours possibles sur le plan interne, le peuple québécois peut toujours se tourner vers les instances internationales pour fonder son droit à la sécession.

Droit international

Au XVII^e siècle, le juriste hollandais Grotius légitimait toute sécession fondée sur la «nécessité vitale». Quant au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le principe est d'abord élaboré au cours de la Première Guerre mondiale. Formulée par Woodrow

Il apparaîtrait politiquement très risqué d'utiliser la force pour contrer l'expression d'une volonté populaire.

1. Daniel TURP, «Le droit de sécession: L'expression du principe démocratique», dans Alain GAGNON et François ROCHER (sous la direction), *Répliques aux détracteurs de la souveraineté du Québec*, Montréal, VLB, 1992, collection «Études québécoises», p. 51.

Wilson en 1918, la règle assure aux peuples dont le pays est occupé militairement le droit de conserver leur souveraineté. Le principe est repris en 1941 par la Charte de l'Atlantique pour se préciser dans le sens «d'un droit à la décolonisation¹» dans la Charte des Nations unies de 1945.

Depuis lors, une série de conventions ont réaffirmé ce droit sur tous les tons, jusqu'à «l'interpréter de façon excessivement restrictive²». En 1966, deux Pactes internationaux ont élargi le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et l'ont inscrit à l'article premier de leur convention. Finalement, la Déclaration de 1970 sur les relations amicales entre États «constitue présentement le document officiel le plus important et le plus élaboré sur la question³». Tout en réaffirmant le droit des peuples à choisir leur statut politique en toute liberté, le document met des balises à l'exercice de ce droit essentiellement basé sur l'égalité des peuples. Le principe apparaît incontestable pour les peuples asservis ou persécutés exerçant pour la première fois leur droit.

La légalité est toutefois moins évidente quand l'accession à l'indépendance implique le morcellement d'un État démocratiquement constitué. En fait, rien n'autorise ou n'encourage une acte sécessionniste «qui démembretrait ou menacerait totalement ou partiellement l'intégrité territoriale ou politique de tout État souverain⁴». Vu sous cet angle, le Québec ne peut appuyer ses prétentions sur aucun précédent type. En fait, chaque cas est unique et la pratique du droit international des dernières années a tendance à assouplir ses règles d'origine. Au départ, les peuples désireux d'accéder à l'indépendance sont

Le Québec ne peut appuyer ses prétentions sur aucun précédent type.

1. José WCEHLING cité dans: Yves BOISVERT, op. cit., p. B5.
2. BROSSARD, op. cit., p. 79.
3. Ibid., p. 80.
4. Ibid., p. 82.

tenus de remplir au préalable certaines conditions. La première et la plus fondamentale étant celle de s'autoqualifier comme peuple au sens de la Charte et de la Déclaration de 1970. De ce côté, le dossier du Québec serait « l'un des plus solides en regard du droit international¹ ».

Les exigences premières et cumulatives font état de l'existence d'une population majoritaire, centrée sur un même territoire et liée par une volonté commune d'agir. Sans être un absolu, la langue s'avère un élément fort de différenciation culturelle et il permet de croire à « la communauté des rêves » dont parle André Malraux. S'engageant au respect du droit international, le peuple candidat à l'indépendance doit également se réclamer d'une organisation et d'une dimension politiques capables de garantir la viabilité d'un État.

À l'évidence, le Québec regroupe en son sein tous les éléments constitutifs d'un État et se qualifie d'office à l'exercice d'un droit à l'autodétermination. Toutefois, il ne suffit pas de brandir un droit à l'autonomie politique pour que l'application soit automatique au plan international. Pour que la succession d'États se fasse sans heurt, elle requiert le consentement du gouvernement central en concertation avec les parties. Sans quoi, l'État sécessionniste doit pouvoir justifier sa démarche.

Il ne suffit pas de brandir un droit à l'autonomie politique pour que l'application soit automatique.

Au Québec, l'idée d'indépendance est loin d'être une donnée nouvelle. En fait, toute l'histoire du Québec s'est jouée sur ce thème et les griefs premiers ont progressivement pris plus de caractère et de mordant, principalement depuis les années 60. Selon les règles contractuelles normales, rien n'est conclu pour l'éternité. La décision prise par un groupe à un moment donné de son histoire « doit prévaloir aussi longtemps que les circonstances n'ont pas changé² ».

1. Ibid., p. 191.

2. Ibid., p. 85.

Or, le peuple québécois peut arguer un changement radical de sa condition depuis 1867, alors que le Canada lui-même n'était qu'une colonie de la Couronne sans aucune personnalité internationale. Vu comme une Loi du Parlement britannique par les anglophones et comme un pacte entre deux peuples fondateurs par les francophones, l'Acte de 1867 reste un modèle d'ambiguïté. L'entente a d'abord été conclue à l'arraché par un vote de 26 des 48 députés du Bas-Canada et sans plébiscite. Devant la Cour internationale le Québec peut aussi invoquer le fait que certaines clauses de la Constitution canadienne (droits linguistiques et scolaires des minorités francophones) « n'ont pas été respectées quant à l'esprit ni même quant à la lettre¹ ».

À l'évidence, le Canada de 1867 a bien changé tant au plan géographique qu'idéologique. Rompu depuis longtemps, le point d'équilibre se traduit maintenant par une minorisation toujours plus grande du Québec. Plus du tiers en 1867 et sous les 25% présentement, la proportion québécoise au sein du Canada poursuit une chute d'autant plus irrésistible qu'elle s'accompagne d'un afflux sans précédent d'immigrants non francophones.

Succédant à l'Acte de 1867, la Loi constitutionnelle de 1982 vient raffermir le dossier international du Québec. Entrée en vigueur sans le consentement de l'Assemblée nationale, huit mois avant l'épuisement de tous les recours judiciaires possibles, la Loi de 1982 a changé les règles fondamentales du jeu en l'absence d'un joueur essentiel. « Un vice de forme² » pourrait alors être invoqué pour libérer le Québec de ses obligations d'État fédéré. Tous les vains efforts de renégociations constitutionnelles (Meech-Charlottetown) depuis 1984 accentuent

«Un vice de forme» pourrait alors être invoqué pour libérer le Québec de ses obligations d'État fédéré.

1. Ibid., p. 204.

2. Guy LAFOREST, *De l'urgence*, Montréal, Boréal, 1995, p. 101.

«les soupçons d'illégitimité¹» et mettent à jour les complexités inhérentes à toute réforme future. Un appui très clair à l'idée d'un Canada homogène et symétrique, la Loi de 1982, telle «une forteresse médiévale²», s'est blindée de façon à décourager tout projet de rénovation constitutionnelle.

À l'évidence, même si le Québec peut aisément prétendre à un droit à l'autodétermination, la route légale menant à son indépendance risque d'être pavée de sérieuses embûches. Il est néanmoins toujours possible de rejoindre les rangs d'État reconnu sans obligatoirement avoir le droit ou même l'autorisation de faire sécession. L'absolu du droit pèse bien peu devant la volonté d'un peuple «clairement exprimée et nettement majoritaire³».

Pour accroître l'aura de légitimité, il paraît toutefois sage et primordial que le oui des Québécois ne soit pas arraché de justesse ou par malentendu. La volonté exprimée aura d'ailleurs d'autant plus de poids qu'elle apparaîtra comme un «compromis entre la majorité et l'unanimité⁴».

En dernier ressort et à défaut du soutien légal, un large consensus populaire doublé d'un acte de sécession réussi restent les avenues ultimes à l'exercice par le Québec de son droit à l'indépendance. La naissance d'un nouvel État se vérifie dans les faits. Quand un État se déclare indépendant et réussit à s'affirmer comme tel, la société internationale prend acte que les faits ont pris le pas sur la règle de droit. Dans ce cas, «l'efficacité vaut titre⁵». Même dans les situations initialement très explosives, comme ce fut

1. Ibid., p. 29.

2. Ibid., p. 30.

3. BROSSARD, op. cit., p. 109.

4. Jean-Pierre DERRIENNIC, *Nationalisme et démocratie*, Montréal, Boréal, 1995, p. 88.

5. BROSSARD, op. cit., p. 307.

le cas dans les pays baltes, la communauté internationale finit par reconnaître toute rébellion sécessionniste qui réussit à imposer sa loi tant sur son territoire qu'à l'extérieur.

Ni le droit interne ni le droit international n'interdisent expressément au peuple québécois de revendiquer son indépendance ni même de tout mettre en branle pour la faire. En fait, que la sécession du Québec soit légale ou pas reste une considération très secondaire. Quand le peuple québécois aura vraiment décidé de former un État souverain, rien ne pourra arrêter la marche de l'histoire. □

relations

Revue d'analyse sociale, politique et religieuse

Pour comprendre le fond des choses!

■ un an (10 nos) : 26\$ ■ deux ans : 47\$ ■ À l'étranger : 27\$
taxes incluses

Communiquer avec Mme Hélène Desmarais,
25, rue Jarry Ouest, Montréal H2P 1S6 Tél. : 387-2541

Pour nous et chez nous

Que l'épargne soit une puissance et que nous appartenions à une race d'épargnistes, ce sont des faits admis de tous... Le plus grand mal, et le danger le plus grand, résident dans l'usage que l'on fait, et que nous laissons faire, du fruit de notre économie - outil puissant, créateur de richesse nouvelle, que nous laissons utiliser au profit des autres, alors que logiquement il devrait nous servir.

... J'aimerais, pour ma part, voir un chercheur patient suivre ces économies, faire toucher du doigt leurs transformations successives, les montrer créatrices de vie et de progrès économiques. Les Canadiens-français ne tarderaient pas à constater qu'une partie de la fortune de leurs concurrents est faite de leur propre force, stupidement négligée. Ils ne tarderaient pas à constater qu'ils n'auraient qu'à le vouloir pour donner à leurs propres institutions un essor fécond, pour se fortifier dans tous les ordres de choses. Car il sera éternellement vrai que l'argent est le nerf de la guerre.

J.-N. Cabana
L'Action française
août 1917, 227

Simple marinier de présent

Pierre Perrault

Qu'est-ce que le documentaire?

Chacun a sa définition. En vérité je ne connais qu'une pratique: la mienne. Une attitude. Un regard. Et encore une fois le regard dénonce le regardant. Pour ma modeste part j'ai parcouru mes paysages et mes villages sans penser au cinéma, grâce à une mémoire indélébile et qui ne cesse de m'émerveiller. Et je me le répète inlassablement, c'est la première fois depuis le début de l'humanité, qu'on peut exprimer en images et sons la réalité, sans avoir à recourir à quelque médiateur qui n'hésite pas à combler les vides de sa mémoire grâce aux inventions de son imaginaire. La première fois qu'on peut raconter Ulysse sans s'intercéder Homère, celui qui n'a jamais navigué.

Voilà bien ma grande découverte, laquelle n'a pas bouleversé le monde et les piliers du temple cinématographique. Mais ma vie. Et qu'importe puisque cette démarche obscure me donne le sentiment de la découverte. Qu'y a-t-il de commun, me direz-vous, entre le découvreur et le documentariste? Et c'est pourtant grâce aux voyages et aux récits des découvreurs que j'ai fini par comprendre mon cheminement hérétique et iconoclaste. Aux yeux de plusieurs qui naviguent l'imaginaire. C'est en effet à travers la

vision du monde des *simples mariniers de présent* que je me suis reconnu des alliances et des affinités. Pourtant je suis né dans l'imaginaire. Depuis ma tendre enfance j'ai vécu dans la légende, comme tous les enfants de la terre. Puis par la force des choses et des écoles, j'ai appris les humanités dans les écritures, d'Homère à Camus. Sans même soupçonner mon voisin. Comme si la terre était sans voisinage. La découverte du magnétophone et de son incorruptible mémoire m'a détourné des littératures. Insensiblement, au lieu de lire les livres, j'ai appris à lire les hommes, comme je me plais à le répéter pour me définir et me justifier de négliger un peu beaucoup les écritures, toutes écritures, pour éviter de trop investir dans l'imaginaire et le mythe, dans ce qui n'existe que sur papier ou pellicule pour nourrir le rêve. J'ai choisi de friquoter la littérature orale pour me libérer des écritures.

*tout était écrit
et tout ce qui était écrit était vrai...*
Yerri Kempf. *Mémoires d'Occident*

*de ma ville
je dialogue d'égal à égal avec Rome...*
Frédéric-Jacques Temple
L'esprit des lieux

Je n'avais aucune envie de ressembler à Proust ou Mallarmé, de descendre des fils de la louve romaine, sauf le respect que l'on doit à ceux dont on prétend qu'ils sont des génies ou des dieux. Comment me suis-je insurgé contre les écritures dont je me nourrissais, autant que faire se peut et dont on n'arrive pas à se soustraire tant elles sont présentes, du temple au cinéma? Il reste que je fréquentais à la même époque les lièvres, les grenouilles et les histoires de chasse de mon père et de ses compagnons. Et devant les bisons d'Altamira, les aurochs de Lascaux, le bœuf musqué de Laugerie, les lionnes en chasse de la grotte de Chauvet, j'abandonne sans remords les écritures médiatiques pour m'investir tout entier

***On devient petit
à petit les livres
qu'on lit.***

dans le récit du chasseur qui inscrit sur les parois de la préhistoire l'événement de la chasse et dans les récits de tous les chasseurs que je connais pour lesquels la chasse n'existe pas si on la prive d'une audience. Le récit même superlatif rend compte de la réalité immédiate. Sinon celle de la chasse du moins celle du chasseur

Et il en est de même de la découverte qui s'emploie au XVI^e siècle à contredire les écritures. À restaurer une géographie devenue plus ou moins théologique et qui s'était pour ainsi dire arrêtée à Ptolémée.

J'ai donc privilégié le regard du découvreur, j'ai voulu recommencer le monde à l'écart du monde. À l'abri des dieux et des mythes qui l'encombrent. Au premier homme pour ainsi dire. Au premier venu. Au vivant qui s'acharne à vivre. Au premier regard du premier venu et à son récit. Aux découvreurs...

*non ayans eu tant de craincte
d'eulx mectre en l'aventure
d'iceulx périlz et dangers*

***J'ai choisi de
me mectre en
l'aventure
comme Cartier.***

comme l'exprime dans sa relation du deuxième voyage de 1535-1536 un certain Jacques Cartier moins connu qu'un légendaire Colomb. J'ai donc choisi de me *mectre en l'aventure* comme Cartier. Celui-ci a-t-il quelque chose à m'apprendre sur ma vision documentaire du monde qui me repousse, et m'exclut même parfois, du vrai cinéma? Du grand cinéma? Du cinéma des artistes créateurs? Mais qui a inventé le cinéma sinon les mirages. Et les dieux sinon la peur? L'aventure remplace-t-elle le cinéma? On peut faire remonter le cinéma à la chambre noire des cavernes. À la Combe d'Arc, dans la vallée de l'Ardèche. À celui qui regarde les images et les interprète. Au récit inventé par le regard sédentaire. À la mythologie grecque, aux voyages d'Ulysse, et même au *Livre des merveilles* de Marco Polo car il s'agissait encore et toujours de séduire l'audience à tout prix.

Mais l'aventure justement efface les mirages, la navigation conteste les chimères, corrige le regard. Amende la boussole par la déclinaison. Et au XVI^e siècle, elle refait la carte du monde, à même la lecture des latitudes par l'astrolabe. On peut présumer à la première lecture, qu'Homère n'a jamais navigué. On ne peut en dire autant des Polo. Et plus singulièrement de Marco, prisonnier à Gênes, en 1298. Il est condamné à se souvenir, à naviguer sa mémoire plutôt que son imaginaire. Car il a une mémoire. Car il a navigué. Et il entreprend de dicter ses mémoires à un certain Rustichello de Pise, compagnon d'infortune. Pourtant à l'époque, son livre a été mis en doute dans la mesure où il ne corroborait pas les écritures et la géographie merveilleuse qui nourrissait le Moyen-Âge de légendes. Il revenait du pays des amazones et n'avait pas vu d'amazones... mais des rues pavées de briques et des pierres noires qui brûlaient (charbon) et quoi encore dont on ne voyait trace ni dans la Bible ni dans Aristote.

Pourtant, dès les premières pages du premier livre de ce *devisement du monde*, nous sommes mis en garde. On propose de nous faire connaître

*ses différentes races d'hommes,
et la variété des diverses régions du
monde
... et leurs us et coutumes...
... et toutes les grandissimes merveilles
et diversités...
qui se proposent au voyageur
quand on marche à la rencontre du
vent-grec,
du levant et de la Tramontane.*

Ses écritures en arrivent à contredire les écritures, Homère n'a rien vu de ce qu'il raconte, n'ayant jamais navigué vers le Levant Marco Polo, au contraire...

*sage et noble citoyen de Venise
vous... contera en clair et bon ordre...
toutes grandissimes merveilles...
parce qu'il les a vues de ses propres yeux.*

Est-ce déjà la mémoire documentaire qui refuse de faire intercéder l'imaginaire pour laisser toute la place à la réalité? C'est du moins et plus ou moins ce qu'il prétend dans un énoncé de principes qui bouleverse considérablement les croyances qui servaient de base à la cartographie de l'époque:

*c'est pourquoi nous présenterons
les choses vues pour vues
et les choses entendues pour entendues...
en sorte que notre livre soit sincère et véritable
sans nul mensonge,
et que ses propos ne puissent être taxés
de fables.*

**La terre est
tapisée de
fables, des
sirènes
d'Ulysse à la
licorne des
tapisseries.**

Celui qui revient d'un immense périple qui a duré un quart de siècle, à la première page de *l'introduction du livre qui est appelé «La description du monde»*, récusé la fable qui le précède en tous lieux. Car la terre est tapisée de fables, des sirènes d'Ulysse à la licorne des tapisseries. Ce qui n'empêche pas, pour autant, Marco Polo, par toutes sortes de spéculations, de s'employer à localiser les fables qui l'accompagnent, dont celle du *Prêtre Jean*, descendant des rois mages, qu'il identifie aux souverains d'une tribu turque qui pratique une religion chrétienne. Tous ces rois sont des chefs religieux, pour ainsi dire des mages, *donc tous prêtres et... tous prêtre Jean comme dira Marco Polo* (Stéphane Yerasimos, 1980). Il fait toutes sortes de promesses pour situer *Gog et Magog* dont il est question dans la Bible et le Coran! Il cherche aussi le tombeau de *Saint-Thomas l'Apôtre*, à retrouver *l'Arbre seul-Arbre sec*. Autrement dit, à côté de la géographie des choses vues, il corrige et resitue une géographie du légendaire dans une nouvelle géographie qu'il fréquente et regarde. Sans trop les départager. Il voudrait donner des fondements à la légende. Et comme tous les savants de son époque, il

s'enquiert du Paradis qui sera plus tard l'obsession fondamentale de Christophe Colomb. Sa raison d'être.

Il est évident que, jusqu'à Christophe Colomb lui-même, on faisait une lecture légendaire du livre de Marco Polo. Bien sûr, il conteste certaines croyances, ayant accès à la réalité. Il réfute entre autres les origines animales de l'amiante que la légende attribue à la salamandre dont on croyait qu'elle pouvait vivre dans le feu. Il conteste la licorne après avoir vu le rhinocéros de Sumatra. Mais il n'hésite pas à corroborer toutes sortes de légendes comme celle des hommes à queue de Sumatra ou à tête de chien des îles Nicobar. Il ne les a rencontrés que dans les écritures légendaires. Mais comment départager sans preuve le légendaire de la réalité? Et il est donc remarquable de constater que Cartier, en 1536, rapporte les propos du seigneur Donnacona

*qui est homme ancien
et ne cessera jamais d'aller par pays
despuis sa congnoissance*

Cartier invoque le témoignage de l'homme ancien, sans pour autant le prendre sur lui, comme choses vues mais le proposant comme choses entendues. Et il insiste pour affirmer...

*qu'il estoit deslibéré de mener
ledict seigneur Donnacona en France,
pour compter (conter) et dire au Roy
ce qu'il avoyt veu...des merveilles du
monde...*

en sorte que les *choses entendues* par Cartier deviennent les *choses vues* par Donnacona aux oreilles du Prince:

*car il nous a certiffié avoyr esté
à la terre du Saguenay
et y sont les hommes
blancs comme en France
et acoustréz de draps de laine*

...

*plus dict avoyr veu aultres pays
où les gens ne mengent poinct
et n'ont poinct de fondement,
et ne digèrent poinct;
ains (mais) font seulement eaux par la
verge*

...

*plus, dict avoyr esté en aultre pays
où les gens n'ont que une jambe
et aultres merveilles,
longues à racompter...*

***Il est facile de
comprendre ce
que l'on veut
bien entendre.***

C'est le ouy-dire qui ouvre la porte au déjà vu et permet de rapporter sans trop se compromettre. Surtout qu'il est facile de comprendre ce que l'on veut bien entendre. Et il n'est pas étonnant de constater que Donnacona rapporte les mythes du vieux monde. Sans les connaître. La réponse se dissimule dans la question. Et il corrobore les croyances du monde des écritures. De même Colomb crut comprendre que...

*quelques vieillards lui disaient
que dans ces mêmes régions
il y avait des hommes qui avaient un
seul œil
et d'autres qui avaient des museaux de
chien.*

Voilà apparaître le cyclope d'Ulysse dont la croyance repose semble-t-il sur l'ouverture nasale de la trompe observée par les anciens sur le crâne fossilisé d'inoffensifs éléphants nains. Peut-être faut-il reconnaître la prudence de Cartier qui invoque le ouy-dire même s'il se croit obligé de reproduire la légende incontournable. D'entendre en iroquois ce qu'il sait déjà...en françois. Sans la légende, le prince aurait refusé de croire la réalité. Sans le merveilleux du ouy-dire, comment imposer la banalité des choses vues? Le *Livre des merveilles*, à part quelques incursions dans la légende comme enluminures, propose donc la réalité comme merveille plutôt que la merveille

comme réalité. Cartier n'agit pas autrement. Petit à petit, à force de parcourir les relations de Cartier, je découvre les fondements de ma démarche documentaire. En dépit de la légende racontée par Donnacogna. Mais c'est le mythe qui fait courir les audiences. J'ai choisi la fausse route des découvertes et finirai mes jours dans l'oubli de Limoilou comme Cartier.

Avant d'aller plus loin, j'invoquerai encore le témoignage d'Americo Vespucci qui affirme

*en toute saison, dirais-je à demi-voix,
l'expérience vécue
vaut assurément plus que la théorie*

et les témoignages abondent qui battent en brèche les écritures. Thévet fait de l'expérience *la maîtresse de toutes choses*. Jean de Lery vante ceux qui *ont été à la pratique des choses*. Et il raconte

*j'ay veu un de nou pilotes lequel,
bien qu'il ne scent ny A ny B,
durant la tormente
faisait taire un sçavant personnage
lequel... en temps calme,
trionphait d'enseigner la théorique*

Déjà à cette époque, on oppose *le marinier au docteur de l'Université* (J. Parmentier, cité par Michel Bideaux dans son édition critique des *Relations* de Jacques Cartier p.346). Et Belleforest, en 1575, n'hésite pas à affirmer que

*l'expérience (...) est plus à respecter
que toutes les raisons que sauroyent
alléguer
touts les philosophes.*

**L'expérience
(...) est plus à
respecter que
toutes les
raisons que
sauroyent
alléguer tous
les philosophes.**

Voilà donc mis en place les termes du débat qui secoue le XVI^e siècle sur la pertinence de la réalité qu'on oppose à l'infaillibilité des écritures et de la fable. La licorne fait encore autorité et personne n'ose affirmer l'existence du marval. La légende a la vie dure.

Naviguer le navire

*De plus, Seigneurs Princes,
tout en écrivant chaque nuit
ce qui sera arrivé le jour (...)
et le jour la navigation de la nuit (...)
j'ai le dessein de faire
une nouvelle carte marine*

Cristobal Colon

Colomb dont on a dit et répété qu'il avait découvert l'Amérique, ce qu'il n'a jamais admis, se propose de...

*restituer toute la mer
et toutes les terres de la mer Océane
dans leurs propres positions...
sous leur vent...
par latitude équinoxiale et longitude occidentale.*

Immense projet en vérité. Digne d'un amiral de la mer Océane. Et il y parviendra d'une certaine manière. Mais il refuse de naviguer le navire. Comme les hommes de son temps, il préfère naviguer les écritures. Au lieu de reconnaître l'inconnu qu'il rencontre pour un inconnu, il identifie dans l'inconnu de la réalité le connu des Écritures. Et il affirme sans sourciller...

*ce point...
est le lieu du Paradis terrestre
que les plus sûrs auteurs
situent à l'extrémité de l'Orient...
mais que pesonne n'a vu encore...*

Après d'incroyables prouesses d'écritures et de citations et de navigations alizées, après avoir observé...

*le désordre de la révolution
que décrit l'étoile polaire...*

après avoir cité les grecs et les latins et les prophètes...

*et l'opinion qu'en ont
les dits saints et savants théologiens...*

Colomb affirme, en toute sérénité, ce qu'il savait déjà et verse dans le connu des écritures tout l'inconnu de ses découvertes :

*je tiens en mon âme
pour très assuré
que là où je l'ai dit
se trouve le Paradis terrestre*

Mais il a omis de consulter le navire qui s'emploie à contredire les Écritures. Surchargé d'écritures, il ne savait pas encore tout à fait lire le navire. Ni interroger l'inconnu. En ce temps-là on sollicitait l'approbation des *saints et savants théologiens*. On refusait de se rendre à l'évidence. Même *Copernic*, par prudence, *ainsi que l'a déjà dit Dreyer n'est pas copernicien* (A. Koyré), craignant les foudres de l'inquisition.

Pourtant déjà Montaigne s'étonne de l'énorme naïveté de son temps :

*Il y a plus à faire
à interpréter les interprétations
qu'à interroger les choses;
et plus de livres sur les livres
que sur tout autre sujet;
nous ne faisons que nous entregloser*

Comment lire la terre nouvelle quand on a lu tous les livres? Colomb se nourrissait de la Bible. Faut-il en conclure, à l'avantage du pilote illettré de Jean de Héry qui fait l'éloge de ceux qui *ont été à la pratique des choses*, que l'Amérique de Cartier, de Verazano et de Vespucci qui démontrent l'absence de passage vers l'Inde vaut assurément l'Amérique de Colomb? Que la réalité des *mariniers de présent* importe plus que le légendaire de celui qui navigue les écritures?

*et pour ce que voullions
avoir plus emple congnoissance
les dits paroiges,
mismes les voiles les bas et en travers*

Jacques Cartier

Mettre *les voiles bas et en travers*. Cartier consulte le navire. Pour *abvoir plus emple congnoissance*. Bien sûr, il savait écrire. Mais la navigation lui avait appris à lire *les dits paroiges*. Il semble d'ailleurs assuré qu'il ait accompagné Verrazano puisqu'il est absent de Saint-Malo durant les voyages de celui-ci, d'abord de la Floride au Cap-Breton. Ensuite, dans les Antilles, là où Verrazano est massacré par les indigènes. C'est alors que Cartier aurait pris le commandement. C'était en 1527-1528. Il rentre à Saint-Malo en 1528. Et le 31 juillet de la même année, sa femme devient marraine d'une petite indigène du Brésil.

*de sa connaissance du Brésil
révélée par ses écrits (relations)
et la qualité de marraine dévolue à sa femme
qui remplira la même fonction plus tard
au baptême des Indiens ramenés du Canada
par son mari.*

Gustave Lanctot,
Jacques Cartier
devant l'histoire, 1947

et de son absence de Saint-Malo durant les périodes où Verrazano a navigué, on peut conclure sans risque d'erreurs à la *participation du Malouin au voyage de Verrazano* et de sa présence au Brésil en 1528. Avant de devenir pilote du roi, Cartier avait certainement couru les mers et affronté l'inconnu. Et appris à prendre *congnoissance des dits paroiges*.

De la Terre de Caïn aux diamants du Canada

*La terre de Caïn
Les arpents de neige
Les diamants du Canada
j'estime mieux que aultrement
que c'est la terre
que Dieu donna à Cayn*
Jacques Cartier

*de cette chaleur...
il (Colomb) déduisait que dans ces
Indes
et par là où ils allaient
il devait y avoir beaucoup d'or
Cristobal Colon*

Je compare l'écriture à une navigation.

Mais il y a plusieurs navigations. Il y a celle de Colomb qui corrobore...

*l'opinion qu'en ont
les... saints et savants théologiens*

Et il y a celle de Cartier qui corrobore la sagesse du navire et ne voit pas apparaître le Paradis là où il rencontre...

la terre que Dieu donna à Cayn

Il y a une navigation imaginaire et une navigation documentaire. Il y a la fiction et la réalité. Et on peut lire en préambule au *Brief Récit* du deuxième voyage, une réflexion remarquable et inattendue. Bien sûr, elle est écrite dans une langue savante qui ne ressemble en rien au style du reste des Relations. On peut soupçonner l'intervention d'un philosophe ou d'un mathématicien. Mais du fait qu'elle précède le *Brief Récit*, qu'elle décrit bien l'aspect documentaire des relations, on peut l'attribuer à Cartier du moment qu'il l'endosse en l'incorporant à son récit. On peut même penser qu'il l'a suggérée s'il ne l'a pas lui-même rédigée.

Je compare l'écriture à une navigation. Mais il y a plusieurs navigations.

Non sans précautions oratoires, le dit préambule énonce une audacieuse opinion concernant les savants cosmographes et autres philosophes et glossateurs de l'époque... lesquels je

*croy fermement
qu'ilz le pensoient ainsi
...par aucunes raisons naturelles
là où ilz prenaient leur fondement
et d'icelles se contentoient...*

*sans aventurer ny mectre leurs
personnes aux dangers
esquelz ilz eussent peu (pu) encheoirs
(affronter)
à sercher l'expérience de leur dire.*

Il confronte donc le raisonnement naturel et l'aventure de la navigation, la pensée pure et l'expérience vécue. À ses risques et périls peut-être. Comme Galilée, beaucoup plus tard, en 1589, qui conseillait aux savants de son époque de *facere periculum* pour les inciter à tout vérifier par l'expérience même s'il fallait pour y parvenir *s'aventurer (et) mectre leurs personnes aux dangers*, comme dit Cartier. Faire face au péril en somme, péril de la mer ou péril de l'Inquisition?

*pour ladite parfondeur...
et changement de terre
eusmes espoir de y trouver
le passage
comme il luy a au passage des
Chasteaulx*

Nous sommes un 3 juillet 1534. Obstinément Cartier cherche le passage. Il n'a pas le choix. C'est son mandat. Il a trouvé un passage au détroit de *Belle Isle* qu'il nomme *baye des Chasteaulx*, le 27 mai 1534. Cependant, le vendredi 9 juillet, il est bien forcé de se rendre à l'évidence. De se soumettre à la réalité...

*et le lendemain au matin,
fysmes porter jusques environ dix heures
alla quelle heure eusmes congnoissance
du font de ladite baye
dont fusmes dollans et mastriz...*

...
*et voyant qu'il n'y abvoit passage...
commenczames à nous en retourner*

En présence du Nouveau-Monde, la navigation n'a pas hésité, tentant les courses les plus hasardeuses, retrouvant les îles et les rivages, sans *balises ni merches*, dans l'immense inconnu, forçant petit à

petit les cosmographes à déplacer vers l'ouest les îles de la légende.

Mais en présence du Nouveau-Monde, l'esprit, lui, a hésité, l'écriture n'a pas accueilli la nouveauté, l'écriture a cherché à vérifier ses croyances, à accomplir les promesses.

Colomb, cet aventurier de l'esprit, découvre l'Amérique et refuse de la reconnaître. Il conteste l'évidence qui contredit l'écriture et oblige ses équipages, par devant notaire, à nier l'insularité de Cuba, à peine d'avoir la langue coupée, parce qu'il a promis de retrouver les Indes. Il s'en tient à la promesse, au témoignage des écritures.

L'écriture n'a pas accueilli la nouveauté, l'écriture a cherché à vérifier ses croyances.

Cartier, le simple marinier de présent, n'a pas un autre mandat. François I^{er} n'a pas une autre vision du monde qu'Isabelle la catholique. Et pour les mêmes raisons de foi. Et il exige de Cartier qu'il aille...

*aux Terres Neufves
descouvrir certaines ysles et pays
où l'on dit qu'il se doibt trouver
grant quantité d'or...
ainsi que trouver par le Nord
le passage au Cathay.*

Il était chargé en quelque sorte d'accomplir la promesse des écritures.

En dépit des intentions princières, Cartier, mauvais courtisan, au nom du navire, se rend à la belle évidence qui contredit son mandat et il ne reconnaît pas le passage là où il y a une baie des Chaleurs, même s'il admet qu'il en fut *dollans et masriz*. Il cherche le passage et il ne trouve pas le passage. Il trouve autre chose de plus que le passage. Il reconnaît l'absence de passage. Il reconnaît surtout la terre nouvelle. La réalité d'une baie des Chaleurs. Il accueille l'inconnu. Il autorise le réel à contredire les écritures. Il oppose, en somme, aux dires des écritures et à tous ceux qui allèguent *le dict des saiges phi-*

lozofes du temps passé, son propre dire, son humble récit, ce mien petit labeur, le témoignage...

*des simples mariniers de présent
non ayans eu tant de craincte d'eulx
mectre en l'aventure d'iceulx périlz et
dangers qu'ilz ont eu.*

**Il oppose aux
hommes
d'écriture les
hommes
d'aventure.**

Il oppose aux hommes d'écriture les hommes d'aventure. À ceux qui ont lu, ceux qui ont vu. Aux *saiges philozofes*, les *simples mariniers*. Au temps passé, le temps présent et tous ceux qui n'ont pas eu crainte d'iceulx *de se mectre en l'aventure*.

Mais cette prétention savante ne jure pas avec la manière de Cartier qui se contente d'accueillir les paysages pour ce qu'ils sont, sans les forcer à des révélations, sans les obliger à démontrer les écritures des cosmographes qui

*n'ont jamais perdu de vue
le clocher de leur paroisse.*

Cartier, en mettant *les voiles bas et en travers*, propose un nouveau savoir, l'amorce d'un nouveau savoir, une nouvelle façon de regarder le monde. Il propose le navire. Il propose la réalité. La moindre réalité qui pèse plus lourd dans la navigation que toutes les promesses des écritures. Que toutes les Odyssées de celui qui n'a jamais navigué.

Bien sûr, au troisième voyage, pour sauver l'entreprise peut-être, invente-t-il à son tour les *diamants du Canada*. Pour satisfaire le producteur sans doute. Comme il se doit. Pour satisfaire Téléfilm Canada ou le Conseil des Arts en somme. Mais toute cette fable du Cap Rouge ne ressemble pas à celui qui constate *la terre de Caïn*, qui salue *les simples mariniers de présent*. À bout de souffle, il a sans doute voulu contenter le Prince. Dans l'espoir de faire un autre voyage ou un prochain film.

On lui a beaucoup reproché d'avoir imaginé cette fiction de l'or. Comme Colomb. Mais il n'était pas orfèvre mais *simple marinier de présent*. Aussi bien a-t-il exigé que l'on lui adjoigne *deux orfèvres qui soient lapidaires* ce qui démontre bien qu'il connaissait son niveau d'incompétence en cette matière. Et laisse entendre ce qu'on exigeait de lui, à savoir la découverte de *grande quantité d'or*.

Mais il ne savait pas bien mentir. Un roi espérait l'or et le passage. Les orfèvres ont vérifié l'or. Cartier n'a pas inventé un passage. On ne retiendra de son récit que l'absence de passage. Et *les faux diamants*. Et la pyrite de fer. Et la déception du Prince. Et il sera mis au rancart pour n'avoir pas su sauvegarder le mythe. Pour n'avoir pas su mentir. Pour n'avoir pas su imaginer une fiction de l'Amérique! Les Indes de Colomb! Le rêve américain qui nous tient encore lieu d'Amérique! Le rêve en lieu de la réalité! Qui veut de l'Amérique.

Les Indes de Colomb! Le rêve américain qui nous tient encore lieu d'Amérique.

L'écriture et le cinéma voyagent encore et toujours dans les voyages d'Ulysse. Je cherche Ulysse dans l'Amérique dissimulée dans les Indes de Colomb. Je cherche la réalité de Cartier plutôt que le rêve de Colomb, la terre de Caïn plutôt que le passage vers l'Inde. Je cherche le documentaire plutôt que l'imaginaire.

Le nouveau monde a refusé et récuse encore sa propre réalité, sa nouvelle identité. L'Amérique est européenne. Je rêve d'une Amérique amérindienne. Le Nouveau-Monde n'a pas mis *les voiles bas et en travers*... il a refusé d'entendre le *marinier de présent*... il a omis de *prendre langue* avec la nouveauté, avec l'inconnu. Il a préféré se mettre en rêve plutôt que de s'aventurer, plutôt que de *se mettre en l'aventure*.

Il y a deux Amériques: celle de Colomb, celle de Cartier. Il faut un grand courage pour *se mettre en l'aventure*. Le courage de Colomb ou celui de Cartier? Il faut du courage pour inventer le réel, mettre

au monde un nouveau-monde, décevoir les princes et la soif de l'or. C'est ce que je nommerai le courage de Cartier. Tout le reste n'est qu'écriture.

L'Amérique penche vers l'écriture, vers l'ouest de la terre, fascinée par son propre mirage dans les yeux de Colomb. Foulant aux pieds toute amérindianité. Tout ce qui entrave sa soif de l'or. Et elle propose les mirages pour continuer sa course. Elle propose ses idoles pour armer ses navires. Elle propose le rêve pour engager ses équipages. L'Amérique continue sa conquête de l'Amérique imaginaire. Elle est hollywoodienne. L'Amérique européenne n'a pas terminé sa conquête de l'Amérique amérindienne, de l'Amérique réelle. L'Amérique a été conquise par l'Europe des écritures. L'Amérique reste à découvrir dans son amérindianité.

Telle pourrait être l'admirable navigation d'une autre écriture. Et l'humanité deviendrait l'immense océan de cette navigation et le continent de ce savoir, d'un *ici* délivré de l'*ailleurs* et d'un maintenant libéré des mirages.

Bien sûr, l'homme a toujours refusé de naviguer le navire, préférant les chimères, les utopies, les mirages, les idolâtries. Les embarquements pour Cythère. Être dupe mais rêver. La caméra documentaire ne pourrait-elle pas devenir le nouvel astrolabe d'une nouvelle navigation susceptible d'inventer une nouvelle Amérique, susceptible de voir au lieu d'imaginer, de mettre au monde le nouveau monde au lieu de proposer le paradis? Rendre compte au lieu de mythifier...

Allons-nous continuer la navigation de Colomb? Encore et toujours poursuivre le passage vers l'Inde... au prix du sang. L'or des pouvoirs en somme. La cupidité des exterminations. Au nom de nos certitudes impériales et très chrétiennes comme les majestés.

L'homme a toujours refusé de naviguer le navire, préférant les chimères, les utopies, les mirages, les idolâtries.

Aurons-nous au contraire le courage de décevoir le Prince? Le courage de *se mettre en l'aventure...* de reconnaître *la terre de Caïn...* de réfuter *les diamants du Canada...* de vivre *les arpents de neige...* de naviguer le navire... le courage de Cartier en somme!



Aurons-nous au contraire le courage de décevoir le Prince?

MAGIE DES NOËLS D'ANTAN

Cap-aux-Diamants vous offre pour les Fêtes un numéro entièrement consacré aux réjouissances de fin d'année. Des contes de Noël aux mets traditionnels, sans oublier les cartes de vœux, les décorations ou les rites et la liturgie du Temps des Fêtes, ce numéro vous emportera vers les traditions de votre enfance.

Procurez-vous dès maintenant cette parution exceptionnelle (en kiosque partout au Québec) ou encore mieux, abonnez-vous et ne manquez aucun des prochains numéros!

JE M'ABONNE (taxes incluses)

☒ Pour 1 an (4N^o 30\$), pour 2 ans ☐ (8N^o 55\$)

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ PROV. _____

CODE POSTAL _____

TEL.: () _____

(Vous recevrez le prochain numéro)

LA REVUE
HEBDOMADAIRE
DU QUÉBEC

CAP-AUX-DIAMANTS

Pour vous abonner:

Par téléphone: (418) 656-5040

Par télécopieur: (418) 656-7282

Par la poste: C.P. 26
succ. Haute-Ville
Québec QC
G1R 4M8

La requête démocratique en environnement: une attente sacrée?

André
Beauchamp*

Pour de nombreux observateurs, la crise de l'environnement n'est pas réductible à une simple dimension technique. À cause de ses enjeux, de son ampleur, de sa complexité, elle ébranle la représentation courante de la place de l'être humain dans le monde et dans la nature en particulier et permet donc l'émergence d'une multitude de questions à caractère scientifique, technique et politique, mais également philosophique, éthique et religieux.

Les fondements rationnels de la démocratie

La requête démocratique est une constituante fondamentale de la crise de l'environnement.

La requête démocratique est une constituante fondamentale de la crise de l'environnement. Pour faire face à la crise, il ne suffit pas de définir une politique environnementale ou de mettre les écologistes au pouvoir. Il faut changer la manière de prendre les décisions d'une part en débordant les impasses institutionnelles et technocratiques de nos systèmes, en faveur par exemple de la résolutique (King et Schneider, 1991), d'autre part en élargissant

* Consultant en environnement – Membre de la Chaire de recherche en éthique de l'environnement – Hydro-Québec/McGill.

le cercle des acteurs et en y incluant les personnes concernées et affectées. Cette requête est si fréquente qu'elle ressemble à un poncif.

Le rapport Brundtland (CMDE, 1988), dans sa synthèse, insiste sur l'inadéquation «des structures de prises de décision et des arrangements institutionnels sous leur forme actuelle, tant au plan national qu'international» (CMDE, 1988: 28). Il en appelle à des «approches concertées et (à) la participation effective des populations» (CMDE, 1988L 11). La gestion municipale exigera décentralisation «en faveur des autorités locales» et «une coopération plus étroite avec les citoyens pauvres» (CMDE, 1988: 21). Comme on le voit, le texte reste peu spécifique et ne fixe pas d'objectifs précis d'information, de consultation, de participation et ne s'avance pas sur des solutions concrètes. Mais ces affirmations sont prolongées d'une manière concise dans le corps du rapport, au chapitre 12, sous le titre «reconnaître les droits et les responsabilités.» Il y est expressément question d'un «droit de chaque individu à être renseigné et à avoir accès aux informations sur la situation de l'environnement et des ressources naturelles, le droit d'être consulté pour la prise de décisions (...) et le droit à des mesures correctives et à des compensations juridiques pour les personnes dont la santé ou le milieu de vie a subi ou risque de subir des dégradations graves» (CMDE, 1988: 396-397). On y parle aussi, assez timidement, d'évaluations préalables.

La Déclaration de Rio se situe dans la même perspective, en moins précis. Le principe 10 affirme: «au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques (...) et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décisions. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de

Chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques.

celui-ci.» Texte plutôt timide, qui confond presque l'information, la sensibilisation et la participation.

Malgré leur prudence et leurs ambiguïtés, ces textes confirment un droit nouveau des individus et créent un espace de représentativité à des groupes qui ne suivent pas la filière institutionnalisée du pouvoir. De plus en plus, dans les réunions internationales (celles de Rio, du Caire, de Beijing), on assiste à la mise en place d'une double structure, celle des représentants et délégués officiels des pays, celles des organismes non gouvernementaux (ONG) qui jouent le rôle d'enfants terribles et attirent la sympathie des médias. Les délégués officiels, surtout lorsqu'il s'agit d'élus, prétendent à toute la légitimité et à toute la représentativité alors que les ONG prétendent à la représentativité réelle, celle de l'expérience, de la vraie base, la prise directe sur les vrais problèmes du vrai monde, etc. En réalité, toute ONG se donne à elle-même un mandat, qu'il s'agisse de Greenpeace ou d'un comité local. Les pratiques concrètes de démocratie et de transparence des ONG ne sont pas toujours brillantes et j'ai entendu souvent des élus s'écrier en substance: «moi, j'ai été élu par vingt mille personnes qui ont voté pour moi. Au nom de quoi tel militant, qui représente un organisme pompeux, qui ne dévoile ni ses moyens financiers ni son membership, peut-il me faire échec?» À mesure que les ONG prennent place comme un contre-pouvoir, on peut donc s'attendre à une crise de la légitimité et de la représentativité (Richardson, 1995) et donc à une élucidation de la valeur symbolique, voire sacrée, de la participation démocratique. En réalité, les ONG sont la figure de la société civile (groupe de Lisbonne, 1995: 44-51).

En réalité, les ONG sont la figure de la société civile.

Les fondements de la participation

Sans refaire ici une théorie du fondement de la participation démocratique et de la démocratie par-

ticipative par rapport à la démocratie représentative, il est intéressant de rappeler les assises de la participation démocratique dans le domaine de l'environnement. Pourquoi ne suffit-il pas que les élus décident après de bonnes études technico-économiques? Les raisons d'un supplément de participation sont de différents ordres (Beauchamp, 1993a: 151-183; Beauchamp, 1993b):

- l'être humain fait partie intégrante de la notion d'environnement. Il est en ce sens l'objet de l'étude ou évaluation préalable et déjà, à ce titre, la participation des personnes visées s'impose;
- la population en général dispose d'informations et de savoirs même savants auxquels aucune étude d'impact ne peut prétendre pallier;
- la population directement concernée dispose d'un savoir expérientiel et empirique du milieu local que le savoir savant ne parvient pas à saisir adéquatement (tension entre la science et les savoirs populaires);
- les décisions en environnement renvoient à des principes, des objectifs, des valeurs et des représentations en pleine mutation en sorte qu'on ne sait jamais d'avance le «sentiment» de la population sur les critères concrets de décision;
- la discussion publique des projets et études amène un déplacement des zones d'incertitude et par conséquent un déplacement du pouvoir (Crozier et Friedberg, 1977).

La population dispose de savoirs même savants auxquels aucune étude d'impact en peut prétendre pallier.

Pour ces raisons, et bien d'autres sans doute, on peut penser qu'en environnement la participation du public aux décisions s'avère une exigence indispensable pour de meilleures décisions. Faut-il en tous domaines et en toute décision une participation publique? Comment et selon quels principes mettre en œuvre cette participation? Question âprement dé-

battue au niveau québécois, surtout à l'occasion de la révision annoncée de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts.

Quand le ministère de l'Environnement a été créé en 1979, la loi sur la qualité de l'environnement prévoyait déjà, depuis 1978, la reconnaissance à toute personne d'un droit à la qualité de l'environnement (LQE, art. 19.1) et un recours à l'injonction (LQE, art 19.2) contre tout acte susceptible de porter atteinte à ce droit. Le ministre du temps, Marcel Léger, parlait de six millions d'inspecteurs! La mise en place du souci du public a d'abord pris la forme d'une politique globale d'information et d'éducation, illustrée par la mise en œuvre, chaque année, d'un mois de l'environnement. Quant à la participation elle-même, elle s'articulait autour de quatre institutions: des Conseils régionaux de l'environnement (en fait, seuls ceux du Bas du Fleuve et du Lac St-Jean furent alors mis en œuvre), le Conseil consultatif des réserves écologiques (hérité du ministère des Ressources Naturelles), le Conseil consultatif de l'Environnement existant depuis 1972 et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) créé par la réforme de 1978 et qui a commencé ses opérations en 1979. Le Conseil consultatif était pensé pour conseiller le ministre sur les orientations et les politiques. Il avait un pouvoir d'initiative et disposait d'une grande marge de manœuvre sur les procédures à suivre. Le BAPE, pour sa part, était pensé comme un instrument d'enquête en vue de projets déterminés.

De ce bel édifice, il ne reste plus grand chose, sous la pression des contraintes administratives et politiques. La politique d'information a progressivement régressé au point que, pour le ministre Paradis, tout communiqué de presse du ministère devait recevoir au préalable, l'aval du cabinet. Le module d'éducation, dont le travail discret a été d'une efficacité

**La politique
d'information a
progressivement
régressé.**

remarquable, a finalement été dissous et intégré au développement durable. En 1987, le Conseil de la conservation réunissait les deux conseils de l'Environnement et des Réserves écologiques. Il a cessé d'opérer en 1995 et a été dissous en 1996. Il ne reste plus maintenant que le BAPE dont la procédure est très formalisée et qui ne se caractérise pas par sa souplesse.

Les conseils régionaux, pour leur part, ont eu une existence cahoteuse. Les premiers furent créés dans l'enthousiasme à la fin des années 80 pour ensuite être mis en veilleuse pour des raisons à la fois financières, institutionnelles et politiques. Relancés après 1987, ils connaissent actuellement un regain de vie. En date du 16 mars 1996, il y avait treize conseils régionaux de l'environnement reconnus et un quatorzième (celui de Laval) était sur le point de l'être. Il n'y a pas de CRE pour les régions de Montréal et du Nord québécois. Les conseils régionaux sont des organismes sans but lucratif légalement constitués et dont le conseil d'administration comprend des représentants des milieux économique, municipal, financier et environnemental, ce dernier devant représenter au moins 50% des membres. Leur mandat en est un de représentation, de concertation, de promotion et d'éducation axé sur la protection de l'environnement et le développement durable. La perspective semble celle de la collaboration et de la concertation, non de la contestation, mais en ces domaines le contexte change vite selon la nature des dossiers et des projets étudiés. Nous sommes donc ici en présence d'une expérience relativement nouvelle qu'il faudra suivre attentivement.

Depuis 1980, on aurait pu assister à une diversification et à une complémentarité des processus d'information, de consultation et de participation du public. Nous avons plutôt assisté à un retrécissement et à une sclérose des formules et à l'émergence

Depuis 1980, nous avons assisté à l'émergence de la procédure du BAPE comme seule formule légitime de consultation.

de la procédure du BAPE comme seule formule légitime de consultation. Cette fixation à d'ailleurs été favorisée par la parution dans *Le Devoir*, en juin 1984, d'un texte signé par Luc Ouimet alors commissaire au BAPE et Michel Yergeau, qui quittait le poste de vice-président du BAPE, sous le titre de: «Pour que les audiences publiques aient un sens.»

La procédure du BAPE risque de sombrer dans une sclérose étouffante.

Ce texte remarquable, à forte teneur éthique, avait toutefois le défaut de prétendre contraindre toute forme d'audience aux temps de la procédure du BAPE et d'imposer à la consultation publique un cadre très voisin de l'enquête, figeant les partenaires dans leurs attitudes de combat, faisant peu d'espace à la créativité, ne permettant pas de souplesse adaptative. Inconsciemment, la consultation publique n'a plus été perçue qu'à travers la procédure d'audience instituée. Mise à l'épreuve depuis quinze ans, cette procédure du BAPE donne d'excellents résultats pour l'étude de projets précis. Pour les projets récurrents, elle risque de sombrer dans une sclérose étouffante. J'en prends pour exemple l'audience du BAPE sur l'agrandissement de la carrière Demix: quatre intervenants ont posé des questions lors de la première partie, cinq personnes ont présenté quatre mémoires au total lors de la seconde partie. Dans tous les cas, il s'agit de considérations déjà connues et peu spécifiques sur le dossier en cours (BAPE 1995).

Cette réduction et cette fixation sur une formule unique (à la manière du BAPE) ont été assez évidentes lors de la mise sur place du débat sur l'énergie. Le ministre voulait une consultation rapide (trois mois), sous la forme d'un processus de collaboration réunissant une quinzaine de personnes représentant les milieux concernés: producteurs, consommateurs, groupes écologistes, milieux régionaux, etc. Le milieu écologiste a d'abord vivement refusé l'invitation du ministre et s'en est suivie une longue période d'échanges et de discussions pour l'établissement de

conditions suffisantes de crédibilité (temps, ressources, transparence) pour permettre aux groupes écologistes d'embarquer. Suite à ces discussions, l'unique groupe de travail prévu à l'origine a été divisé en deux groupes: un premier, appelé comité d'experts, chargé de diffuser l'information et d'animer le débat (sous la direction de Paul-André Comeau, avec Louise Roy et Jean-Marc Carpentier), un deuxième appelé table de consultation, réunissant divers représentants sous la forme d'un processus de collaboration. Après maintes hésitations et discussions, les groupes écologistes ont refusé d'adhérer à l'offre du ministre: ils voulaient une enquête par un tiers et non un processus de collaboration. Passant outre, le ministre a décidé d'aller de l'avant et a créé la table de consultation sous la présidence de monsieur Alban D'Amours. Le milieu écologiste s'est alors scindé: les représentants de Greenpeace et d'Enjeu ont décidé d'acquiescer à l'offre du ministre, tandis que l'UQCN la refusait.

Nous sommes maintenant en mesure de juger du résultat final de l'opération mise en œuvre. La première partie de la consultation, sous la direction du Comité d'experts a donné lieu à de très nombreuses études et communications, a fait venir plusieurs experts de haut niveau et cela même si le document de départ de la consultation restait général et peu documenté.

La Table de consultation pour sa part a entendu plus de 285 mémoires, ce qui dépasse la Commission Charbonneau (151) et la Commission sur la protection des forêts (203). Au terme de l'exercice, il est évident qu'il y a eu un très large débat, très documenté, étalé sur une longue période et abordant tous les aspects de la question énergétique. Il y a eu aussi une très forte participation de tous les milieux concertés. Mais la forme du débat n'a pas été de type antagonique en sorte que les médias, friands de ba-

Les médias, friands de bagarres y ont fait relativement peu écho.

garres et ne fouillant pas beaucoup les dossiers, y ont fait relativement peu écho.

Au terme de l'exercice, les treize membres de la Table de consultation sont parvenus à un rapport unanime, ce qui leur a permis d'affirmer: le «débat sur l'énergie: un pari gagné.» Comme me l'a confié un membre de la Table: «derrière chaque phrase, il y a du sang.»

En lançant le Débat public sur l'énergie, le gouvernement faisait un pari: celui qu'au terme de l'exercice, il dispose d'une grille d'analyse, d'un ensemble de recommandations cohérentes et opérationnelles, en vue de l'élaboration de la future politique énergétique. Les membres de la Table de consultation sont persuadés qu'au terme d'un brassage d'idées comme le secteur énergétique québécois n'en avait jamais connu jusqu'ici, ce pari a été gagné. Ils remettent au gouvernement un rapport sur le contenu duquel ils s'entendent unanimement, malgré la diversité des milieux dont ils sont issus. Ce rapport reflète et prolonge les multiples suggestions et réflexions échangées au cours du Débat public. Il en illustre la richesse. Il devrait se concrétiser dans la future politique énergétique gouvernementale.

MRN 1996, p.139.

La tradition québécoise en environnement me semble donc s'être rétrécie et figée sur une seule formule.

L'épisode me semble confirmer ce que l'expérience et la recherche montrent ailleurs: il n'y a pas une seule et unique bonne manière de faire, mais une multitude de formules ayant chacune leurs limites et leurs avantages. La tradition québécoise en environnement me semble donc s'être rétrécie et figée sur une seule formule, laquelle prend alors une valeur mythique. C'est en ce sens que j'ai l'impression d'une forme de sacralisation dont le raisonnement fonctionnerait ainsi: la participation publique représente une valeur prioritaire; or la voie royale de cette participation est la méthode du BAPE. Donc... C'est ce blocage un peu magique qu'il faut dénouer sans par ailleurs céder à la tentation inverse qui con-

sisterait à vouloir simplement évacuer le BAPE comme une institution périmée.

Plus largement, nous pouvons prévoir un conflit de légitimité entre les représentants élus par le peuple sur des bases électorales accessibles à tous et des leaders d'opinion issus d'ONG de taille et de représentativité populaire fort diverses, avec des processus internes plus ou moins transparents, plus ou moins démocratiques. Ce conflit de légitimité et de représentativité amènera probablement à mieux préciser les lieux d'articulation des deux pouvoirs et les conditions éthiques de crédibilité pour les uns et les autres. S'il est normal que la participation publique tende à devenir une « valeur sûre », il importe de rester critique et de veiller au grain. La démocratie n'a rien de magique. C'est un chantier toujours à reprendre.

La démocratie n'a rien de magique. C'est un chantier toujours à reprendre.

Bibliographie

BAPE 1995. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement: *L'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (carrière Demix, cellule n° 2 à l'usage exclusif de la station d'épuration des eaux de la CUM, rapport d'enquête et d'audience publique n° 95, 25 juillet 1995.*

BEAUCHAMP, André, 1991. *Pour une sagesse de l'environnement*, Ottawa, Novalis.

BEAUCHAMP, André, 1993a. *Introduction à l'éthique de l'environnement*, Montréal, Éditions Paulines.

BEAUCHAMP, André, 1993b. *Le gestionnaire et les publics: pour une collaboration fructueuse*, Ville de Montréal, Bureau de consultation de Montréal, 25 pages.

BEAUCHAMP, André, 1995a. Quatre articles: « Une spiritualité à construire » (p.202); « Dominer la création? » (p.203-206); « Le point de vue de la montagne, de la pierre, du ruisseau » (p.207-208); « Une alliance nouvelle et universelle » (p.209-210), revue *Relations*, septembre 1995, n° 613.

- BEAUCHAMP, André, 1995b. *Crise de l'environnement et représentations de la place de l'être humain dans le cosmos*, Ottawa, Concacan, 39 pages.
- BLAIS, Martin, 1994. *L'autre Thomas d'Aquin*, Montréal, Boréal.
- BOLTANSKY, Luc, THÉVENOT, Laurent, 1991. *De la justification. Les économies de la grandeur*, NRF Essais, Paris, Gallimard.
- CALLICOTT, J. Baird, 1989. *In Defense of the Land Ethic*, State University of New York Press.
- CROZIER, Michel, FRIEDBERG, Richard, 1977. *L'acteur et le système*, Paris, Seuil, coll. Points Politique 111.
- DUCLOS, Denis, 1993. *De la civilité. Comment les sociétés apprivoisent la puissance*, Paris, La Découverte.
- FERRY, Luc, 1992. *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Grasset.
- GROUPE DE LISBONNE, 1995. *Limites à la compétitivité. Vers un nouveau contrat mondial*, Montréal, Boréal.
- HERVIEU-LÉGER, Danièle, 1993, (sous la direction de). *Religion et écologie*, Paris, Cerf.
- KING, Alexandre, SCHNEIDER, Bertrand, 1991. *Questions de survie*, Paris, Calmann-Lévy.
- MERCHANT, Carolyn, 1993. *The Death of Nature*, San Francisco, Harper.
- MRN 1996. *Pour un Québec efficace. Rapport de la Table de concertation du débat public sur l'énergie*, Québec, Ministère des Ressources naturelles, 150 pages.
- NAESS, Arne, 1989. *Ecology community and lifestyle*, Cambridge, University Press.
- NASH, Roderick Frazier, 1989. *The Rights of Nature*, The University of Wisconsin Press.
- OST, François, 1995. *La nature hors la loi*, série Écologie et société, Paris, La Découverte.

- RICHARDSON, Boyce, 1995. «The Green Machine», *Canadian Forum*, Octobre 95, (p.34-36). Recension du livre de Elaine Dewar, *Cloak of Green*, Toronto, James Lorimer & Co.
- ROGER, Alain, GUÉRY, François, 1991. *Maîtres et protecteurs de la nature*, coll. Milieux, Champ Vallon (diffusion La Découverte), Paris.
- ROLSTON, Holmes III, 1986. *Philosophy gone Wild*, Buffalo, Prometheus Books.
- SERRES, Michel, 1990. *Le contrat naturel*, Paris, François Bourin. □

L'enseignement de l'histoire du Québec à l'éducation des adultes

Claude
Richard

Comment s'enseigne l'histoire nationale au secteur de l'éducation des adultes dans nos conseils scolaires? Sans vouloir apporter une réponse globale, les quelques lignes qui suivent vont s'intéresser au cas de l'enseignement aux adultes de la Commission scolaire de Le Gardeur dans la région de Repentigny. Il y a de quoi être étonné et même ahuri!

Comme pour les autres disciplines, l'enseignement de l'histoire est individualisé et se fait au moyen de manuels, assortis de questionnaires et de tests que l'élève étudie et passe à son rythme. À la CLSG, quatre manuels sont actuellement employés, dont deux contiennent la matière obligatoire du cours d'histoire nationale au secondaire.

Le premier manuel

Le premier manuel s'intitule *les sociétés autochtones*. Il compte 159 pages, dont 93 pages de matière proprement dite, le reste étant occupé par les exercices, les références et quatre pages de «prières amérindiennes» à la fin. Ce manuel date d'octobre 1987; il se présente comme une «édition préliminaire». Il a été rédigé par Jacques Laflamme et Denis Gaudin, de

la Commission scolaire régionale Tardivel. Il a été publié par la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec.

Le livre retrace le peuplement de l'Amérique par les indigènes. Il décrit les divers groupes autochtones au Canada avec un regard particulier sur la Huronie et la Confédération des Cinq Nations. Il examine les premiers contacts entre Européens et Amérindiens, puis traite du sort de ces derniers à mesure que l'occupation du territoire par les Blancs progresse.

Il est déjà étonnant qu'un cours sur les Amérindiens soit, non seulement proposé mais imposé aux élèves adultes. Car la matière donnée aux adultes est généralement élaguée et se limite aux éléments essentiels de l'apprentissage. Mais, en plus, ce cours est plein d'affirmations plus ou moins vérifiées, tombe parfois dans l'angélisme le plus pur et s'inspire d'une idéologie contestataire amérindienne peu digne d'un instrument pédagogique sérieux. Dans sa forme, il présente aussi de graves lacunes, étant notamment bourré de fautes d'orthographe et de frappe.

La période étudiée se situe pour la plus grande partie dans la préhistoire. On a droit à une série d'approximations, d'hypothèses, quand ce n'est pas carrément de l'affabulation. Quelle est l'année de l'arrivée des Amérindiens en Amérique du Nord: 8000, 40 000 ou 70 000 ans avant Jésus-Christ? Les auteurs optent pour 40 000 mais on pourrait presque dire: les paris sont ouverts. De même pour la population amérindienne avant l'arrivée des Européens; prétendre qu'il y avait 80 à 100 millions d'habitants, n'est-ce pas un peu lancer un chiffre en l'air?

Aux pages 77, 78 et 79, pour expliquer l'origine de la Grande Maison iroquoise, on a recours à une longue légende amérindienne. Sans dénigrer d'aucune façon les légendes amérindiennes, qu'est-ce

On a droit à une série d'approximations.

qu'une légende vient faire dans un livre d'histoire? En tout cas, vaut-il la peine d'enseigner de telles histoires et de telles suppositions à des adultes, jeunes ou vieux, souvent pressés?

D'autres affirmations des auteurs laissent songeur. Ainsi: «Les échanges commerciaux (entre les tribus du nord-est du continent) sont les témoins d'une coexistence pacifique entre les (Amérindiens). En effet, la tradition autochtone interdit toute activité de commerce avec des ennemis ou des inconnus.» Par contre, dans ces tribus qui ne se battent pratiquement jamais entre elles, selon les auteurs, pourquoi trouve-t-on des chefs militaires, bien identifiés, parmi leurs dirigeants? Pourquoi la vallée du Saint-Laurent s'est-elle dépeuplée entre le départ de Cartier en 1542 et l'arrivée de Champlain en 1608?

Autres énoncés surprenants: «La propriété collective chez les Hurons implique l'absence totale du vol; «Don et générosité sont associés à l'activité commerciale. Marchander? Cela ne se fait pas entre amis... (Le commerce, chez les autochtones, c'est) un jeu perpétuel à travers lequel chacun des deux partenaires éprouve à chaque moment la sincérité de l'autre.» N'est-ce pas merveilleux de vivre dans un tel monde idéal? Idéal ou idéalisé par l'angélisme des auteurs.

Ce monde a été bouleversé par l'arrivée des Blancs. Aucune discussion sérieuse sur le choc des cultures. L'Européen est arrivé avec ses gros sabots, a transmis toutes sortes de maladies aux indigènes, s'est emparé de leurs terres, s'est servi d'eux comme *cheap labor*, les a parqués dans des réserves quand ils ont cessé d'être utiles comme cueilleurs de fourrures, en un mot, il a disloqué leurs sociétés et a accompli un quasi-génocide.

Comment s'étonner qu'un tel prêchi-prêcha soit fait dans un texte farci d'erreurs grammaticales et lexicographiques. Quelques exemples: «Un nouveau

gel permis à d'autres... de traverser»; «Amérique central»; «leurs rapports avec la nature frôle la perfection»; «à tord» «des lieux... connu». En tout, plus de quarante fautes de français dans une centaine de pages de texte.

Ce manuel est une véritable honte dans l'univers pédagogique québécois. Et il circule depuis 1987 avec l'approbation du ministère de l'Éducation. Sans compter que l'utilité et la pertinence de la matière enseignée sont fort discutables.

Que l'utilité et la pertinence de la matière enseignée sont fort discutables.

Le second manuel

Car les adultes de la CLSG doivent, pour compléter leur programme d'histoire au niveau secondaire, assimiler un autre manuel intitulé cette fois *les structures politiques*. Bien entendu, ce livre ne peut passer sous silence les institutions politiques et même les conditions de vie des Amérindiens. Et c'est ainsi que, sur les 114 pages de texte proprement dit, quelle 24 pages sont consacrées à ces 2 ou 3% de la population canadienne.

Cet ouvrage pédagogique (?) date de 1989. Il est encore en édition provisoire et porte le sceau de la Direction générale de l'Éducation des adultes du MEQ. Il a été rédigé par Hélène Duchênes, Robert Nolet et Noureddine Mnasri, de la Commission des Écoles catholiques de Québec.

Avant d'en faire une recension rapide, jetons un coup d'œil à la bibliographie du manuel. Sur 29 titres, onze ont un rapport avec les Amérindiens. On trouve le moyen de débaptiser Rosario Bilodeau, devenu Roméo, tout en singularisant son livre, devenu *Histoire du Canada*, au lieu de *Histoire des Canadas*. Inutile de chercher dans cette bibliographie un quelconque ouvrage de Lionel Groulx, de Maurice Séguin, de Guy Frégault ou de Michel Brunet.

Au départ, le choix de présenter un cours sur les structures politiques plutôt qu'un manuel d'histoire du Québec et du Canada est contestable. Rappelons que les gens à qui ce livre s'adresse n'ont jamais eu de cours d'histoire du Québec. L'évolution des structures politiques ne représente qu'une partie de l'histoire; des faits comme les explorations, les relations avec la France, puis avec l'Angleterre, les activités économiques, les guerres, etc., sont passés sous silence ou ne sont qu'esquissés. Le suivi historique n'est pas toujours facile à faire.

Des structures politiques huronnes jusqu'à la Confédération, les auteurs dessinent à grands traits les différentes «constitutions» de l'histoire du Canada. Malheureusement, le livre s'arrête à la période qui précède le rejet de l'Accord du lac Meech, ce qui introduit un hiatus dans la chaîne des événements qui permettent à l'élève de bien comprendre la situation actuelle.

De manière générale, la matière exposée est bonne-ententiste, à part la période qui suit immédiatement la Confédération. La Nouvelle-France est présentée sous un jour assez falot. On insiste sur le peu de population et on en tire des conclusions fortement hâtives: «Désormais (dès 1665), c'est l'Angleterre qui mènera l'Amérique.» On met peu en lumière l'enracinement des Canadiens, l'énergie et le dynamisme qui les feront rayonner dans toute l'Amérique du Nord. On ne mentionne même pas les noms de Jean Talon, de Frontenac, d'Iberville.

Dans la recension des causes des soulèvements de 1837-1838 au Bas-Canada, on prend bien garde de relier les épidémies de choléra des années 1830 à l'immigration massive des Irlandais poussés par les Britanniques. Quant aux Patriotes, de manière assez terne, on mentionne qu'ils «tentent de propager l'idée qu'une des causes des difficultés du peuple canadien-français, est la trop grande prépondérance

On met peu en lumière l'enracinement des Canadiens.

anglophone au point de vue économique et politique.» On ne va pas jusqu'à dire que ce sont des abuseurs du peuple, mais presque. «Les Patriotes prisonniers seront, pour plusieurs, libérés ou exilés aux Bermudes», mais inexplicablement, on ne mentionne pas les douze pendants.

Par contre, on ne mâche pas ses mots quand il s'agit de décrire l'oppression dont sont victimes les Amérindiens: «Quant aux autochtones, le processus de dépossession de leur territoires et de leurs droits a atteint un niveau sans précédent.» Et on n'hésite pas à endosser, au moyen d'une citation, les revendications actuelles des Amérindiens: «Si l'on s'entend pour reconnaître l'existence de droits ancestraux, les gouvernements blancs continuent de faire la sourde oreille lorsqu'il s'agit de donner une base territoriale à ces revendications» (*État du monde 1984*, chez Boréal).

Pour ce qui est de la lecture des événements récents par les auteurs, on a du mal à ne pas y voir un parti pris. Traitant du rapatriement unilatéral de la constitution en 1982, les auteurs écrivent: «En se retirant du projet, le Québec a perdu son droit de veto historique... Il s'agissait... d'un droit acquis par la coutume, qui fut cédé par le Parti québécois alors au pouvoir en échange de compensation financière (sic).» Se pourrait-il que personne n'ait signalé ce manuel aux autorités politiques du MEQ depuis 1994 ou celles-ci dormiraient-elles au gaz?

En terminant cette analyse succincte, permettez-moi de vous citer cette fine fleur de la science politique des auteurs: «La politique, actuellement, suscite deux types de comportements dans les pays occidentaux comme le Canada: ceux des partisans et ceux des indifférents. Chez les partisans, il existe deux groupes: les fanatiques et les politiques. Chez les indifférents, l'apolitisme règne.» Quelle profondeur, n'est-ce pas?

Conclusion

Voilà donc le type d'instruments pédagogiques qui circule dans des classes pour adultes au Québec en ce moment. On dénonçait, il y a quelques années, le caractère engagé de l'enseignement de l'histoire au Québec. Le moins qu'on puisse dire, à la lecture des deux manuels examinés ici, c'est que l'engagement s'est modifié du tout au tout. On donne maintenant dans l'auto-culpabilisation et dans l'insignifiance historique, au moyen d'une langue dégradée. Et cela dans un contexte où l'histoire a encore la portion congrue dans nos programmes scolaires. Quand, enfin, respectera-t-on assez l'élève au Québec pour lui procurer un enseignement et des manuels de qualité?



VO LE MAGAZINE DE VIE OUVRIÈRE

PLUS PLUS
DE TÉMOIGNAGES DE REPORTAGES

disponible en kiosques ou à nos bureaux :
1212, rue Panet, Montréal, Qué., H2L 2Y7, tél. : 523-5998

L'usage de l'épargne

L'homme qui a dit: «Une race, pour être forte, doit être maîtresse des institutions qui reçoivent ses épargnes», voyait loin. Et si, depuis cent cinquante ans, nous avons su mettre en pratique cet axiome, que de choses seraient changées!

Que d'industries auraient été créées, que d'ingénieurs, que de techniciens y auraient trouvé asile! Que d'œuvres auraient pu surgir de cette richesse accumulée et multipliée!

J.-N. Cabana
L'Action française
août 1917, 227

Le mythe du multiculturalisme

Jean-Luc
Gignac

Même s'il se targue de promouvoir un modèle de citoyenneté multiculturelle, le Canada, dans les faits, fonctionne toujours selon la logique d'un État unitaire. La reconnaissance de la diversité culturelle n'est que symbolique dans cette contrée et, en dernière analyse, ne représente qu'une stratégie douce d'assimilation à la société dominante. Le multiculturalisme canadien en est un de façade qui ne sert qu'à flatter le narcissisme du Canada et à nourrir son patriotisme en procurant à ce pays l'illusion d'être la société ouverte et tolérante par excellence. Par ailleurs, en se concoctant une telle image de pureté, il parvient à faire passer pour démoniaques tous ceux qui viennent le remettre en question.

L'affaire Osvaldo Nunez¹, vient confirmer que le multiculturalisme réduit l'expression des différences culturelles au folklore. On tolère ce Néo-Canadien arrivé ici il y a plus de 20 ans seulement

-
1. Résumons brièvement les faits: M. Nunez a été enjoint par le ministre des Ressources humaines de «se trouver un autre pays» pour avoir critiqué les politiques canadiennes. De plus, au lieu de condamner ces propos, le premier ministre du Canada lui-même s'est porté à la défense de M. Young (voir J. Dion, «Ottawa trouve inacceptable que des immigrants prônent la souveraineté», *Le Devoir*, 29 mai 1996, page A-1; J. Dion et M. Venne, «Chrétien persiste et signe: Doug Young a bien agi selon lui en dénonçant le fait qu'un immigrant appuie la souveraineté du Québec», *Le Devoir*, 30 mai 1996, page A-4; J.R. Sansfaçon, «Xénophobie à la canadienne», *Le Devoir*, 30 mai 1996, page A-8).

quand il chante des chants du Chili. Mais lorsque celui-ci exprime un point de vue qui marque une *différence profonde*, il est illico sommé d'entrer dans le rang et de suivre la cadence. Sinon: *Go home!* Bien plus, c'est le ressentiment à l'égard de l'identité québécoise non assimilable et qui, au surplus, réclame le droit à la différence qui s'est manifesté à l'endroit de M. Nunez. Celui-ci est jugé comme un traître à la nation précisément parce qu'il défend un principe différentialiste non assimilationniste en Amérique du Nord. Pour certains Canadiens, il rappelle une fois de plus que ce vieux rêve du *nation-building* est chose du passé.

Pourtant, en principe, l'idéologie du multiculturalisme a la prétention de proposer une alternative au modèle d'intégration jacobin «à la française» et au *Melting Pot* «à l'américaine». Le modèle mosaïque «à la canadienne» n'exigerait pas l'assimilation des nouveaux venus et reconnaîtrait les spécificités culturelles, dit-on. En dépit du discours officiel, le Canada est aussi assimilationniste que la France ou les E.-U., quoiqu'il le soit de façon plus subtile. Dans les faits, les pressions sociales et économiques vécues au quotidien forcent l'assimilation aux valeurs et à la culture de la majorité anglophone¹ dominante.

En dépit du discours officiel, le Canada est aussi assimilationniste que la France ou les É.-U.

1. Le bilinguisme officiel aussi est un mythe car il occulte le fait qu'au Canada le français apparaît comme une langue minoritaire par rapport à l'anglais. Les immigrants ont tendance à opter pour la langue hégémonique, ce qui fait du français une langue de minorité. Le bilinguisme ne devient donc qu'un miroir aux alouettes, car il donne l'impression que les immigrants ont le choix de s'intégrer à deux communautés linguistiques d'égales puissances alors que, dans les faits, c'est l'anglais qui assimile la grande part des nouveaux arrivants (voir C. Castonguay, «Chrétien, Durham, même combat», *Le Devoir*, 22 août 1996, page A-7). Pour une critique du tort que font subir au Québec les politiques officielles du bilinguisme et du multiculturalisme canadiens, il faut lire M. Labelle, F. Rocher et G. Rocher, «Pluriethnicité, citoyenneté et intégration: de la souveraineté pour lever les obstacles et les ambiguïtés», *Cahiers de recherche sociologique. Être ou ne pas être québécois*, Montréal, UQAM, 25, 1995, pages 213-245.

Cette observation s'avère fort instructive car elle démontre que même au Canada, qui se veut la terre par excellence du pluralisme identitaire, la pratique du multiculturalisme révèle que la reconnaissance du pluralisme nécessite d'abord un cadre d'intégration socio-linguistique et normatif commun.

Par ailleurs, la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982 qui a codifié juridiquement le multiculturalisme – notamment l'article 27 – est venue du même coup normaliser ce dernier par le contrôle libéral des droits. Cette politique est donc désormais clairement soumise à une charte qui propose une conception politique unitaire de la citoyenneté canadienne axée premièrement sur la promotion des droits et libertés individuelles. Ce faisant, les spécificités culturelles sont cataloguées comme relevant de la vie privée et des droits individuels. Ironiquement, la Constitution de 1982 qui veut fonder une nouvelle citoyenneté au Canada, unifiée par le patriotisme de la Charte, s'inscrit davantage dans une logique de citoyenneté relevant du modèle unité plutôt que du modèle diversité.

Malgré un modèle de citoyenneté multiculturelle qui le distingue du modèle jacobin et du *Melting Pot*, le Canada ne semble pas, dans les faits, s'écarter de façon significative de ces pays dans sa pratique d'intégration. En revanche, la reconnaissance de la «double appartenance» demeure une politique d'intégration plus souple, car elle n'exige pas un déracinement total des nouveaux arrivants. L'appartenance affective et symbolique à une communauté permet au processus d'assimilation de s'étaler sur plusieurs générations au lieu d'être immédiat. Le Canada croit ainsi favoriser une intégration en douceur – sans rupture brutale avec la culture d'origine. Ce qui fait la spécificité du modèle canadien, c'est qu'il étale le processus d'assimilation sur la deuxième voire la troi-

Le Canada croit ainsi favoriser une intégration en douceur.

sième génération¹. Mais il ne s'agit là que d'une question de temps car, au bout du compte, c'est l'assimilation à la culture canadienne dominante qui est rendue effective. Voilà bien la source du ressentiment que provoque le député Nunez. Celui-ci, en affirmant son appartenance à l'altérité de l'identité québécoise, non assimilable au fil des générations, vient rompre avec le modèle canadien d'intégration/assimilation.

En guise de conclusion, nous pourrions ajouter que le refus de la reconnaissance du Québec en tant que « société distincte » – comme le proposait l'Accord de Meech – montre que le Canada fonctionne toujours, malgré les apparences et les discours incantatoires, sur le modèle d'une nation homogène qui va même jusqu'à nier sa dimension plurinationale. Même s'il s'affiche comme « multi-culturel », ce pays demeure très unitaire. M. Young aura-t-il l'audace de nous contredire? □

Le Canada fonctionne toujours sur le modèle d'une nation homogène qui va même jusqu'à nier sa dimension plurinationale.

1. J.A. Laponce, par exemple, montre que le Canada est ethnophage et assimilationniste à la seconde génération. Il met en évidence que les descendants d'immigrants délaissent l'identification à l'ethnie de leurs parents pour s'identifier en priorité avec les Canadiens (voir J.A. Laponce, « L'ethnie comme consommatrice d'espace: exemples canadiens », dans P. Guillaume et al. (dirs), *op. cit.*, page 66).

L'occultation d'un siècle d'histoire (1535-1642)

Pierre
Larouche*

La culture d'un peuple est le fruit de son histoire, en particulier de l'histoire qu'il connaît et qui est entrée dans la peau. La culture d'un peuple est aussi le fruit de l'histoire qu'il ne connaît pas mais qui l'a modelé et qui le laisse perplexe. Tel l'orphelin qui a toujours ignoré son vrai père. Telle est l'histoire du peuple canadien-français qui, encore aujourd'hui, ignore les origines de la fondation de la Nouvelle-France en terre d'Amérique: la venue initiale de Jacques Cartier dans le mont Royal en l'an 1535 et surtout les répercussion que cette venue sur le mont Royal eurent par la suite en Europe. Dès 1556, grâce à l'œuvre de Giovanni Battista Ramusio DELLE NAVIGATIONI ET VIAGGI, l'Europe a pu prendre connaissance qu'un découvreur français était entré dans des terres inconnues, les «Indes Occidentales», et était parvenu à une bourgade amérindienne nommée Hochelaga où il y avait baptisé une montagne MONT ROYAL. Par la suite, cette montagne devait donner naissance à une métropole, celle de MONTRÉAL, fondée en 1642 sous le nom de Ville-Marie. Tôt après la fondation de cette colonie, les résidents modifièrent le nom de celle-ci en celui de l'île sur laquelle elle avait été implantée: Montréal.

* Ingénieur et urbaniste.

Malheureusement, quatre siècles et demi plus tard, une majorité de Montréalais ignorent les racines premières de leur ville. Une enquête récente faite auprès de la population de Montréal révèle qu'une majorité de gens (88%) ignore que l'on doit à Jacques Cartier le nom de la montagne MONT ROYAL. Cette même enquête révèle également qu'une majorité ignore (85%) que l'on doit à cette montagne, MONT ROYAL, le nom de la ville MONTRÉAL. Même le Parti québécois, parti que l'on ne peut accuser de volontairement taire les faits importants de l'histoire de la Nouvelle-France, manquait récemment de souligner cet événement historique majeur de l'histoire du Québec. Le document, intitulé QUELQUES FRAGMENTS D'HISTOIRE POUR MIEUX COMPRENDRE LE QUÉBEC, publié par le gouvernement de Québec à l'occasion du référendum 1995, taisait ce fait majeur de l'histoire du Québec. La venue de Jacques Cartier à Gaspé en l'an 1534 était mentionnée au document. La venue largement plus importante de Jacques Cartier sur le mont Royal en 1535 était passée sous silence.

La venue de Jacques Cartier sur le mont Royal en 1535

Que Jacques Cartier soit venu sur le MONT ROYAL en l'an 1535 est chose mondialement connue. La multitude des documents anciens qui traitent de cette exploration initiale de la France en Amérique, Amérique que l'on croyait être les «Indes Occidentales», ne laissent aucun doute. Rappelons les faits.

Retardé quelques jours contre sa volonté à Stadaconé, il continua son exploration de «la rivière de Canada», pénétra dans le lac Saint-Pierre et finalement arriva à l'île de Montréal où il découvrit la bourgade de Hochelaga entourée d'une montagne sur laquelle il pouvait voir fort loin.

Il nous informe:

« Et au parmy d'icelles champagnes, est scitué(e) et assise ladicte ville de Hochelaga, près et joignant une montaigne qui est à l'entour d'icelle, labourée et fort fertile, de dessus laquelle on voyt fort loing. »¹

Cet énoncé de Jacques Cartier, lié à d'autres indices tel celui que nous donne le plan LA TERRA DE HOCHELAGA, positionne la bourgade de Hochelaga sur le flanc nord du mont Royal, quelque part dans la cuvette² de la montagne. Cette cuvette est maintenant occupée par deux grands cimetières: le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et le cimetière Mont-Royal.

De cet événement mémorable, Montréal garde malheureusement peu de traces.

De cet événement mémorable, Montréal garde malheureusement peu de traces. Sur le mont Royal, rien d'important ne se trouve alors que l'on constate que l'on a rédigé, au siècle dernier, le long de l'avenue du Parc (dans le parc Mont-Royal), un majestueux monument à Georges-Étienne Cartier, l'autre Cartier. Force est de constater que l'on a peu à peu retiré du conscient collectif des Montréalais ce fait historique de première importance. Même les gens cultivés évitent maintenant de traiter de cette question. Cette réalité historique est aujourd'hui occultée.

Suites européennes de l'exploration de Cartier

On ignore davantage. On ignore que l'exploration de Cartier nous est parvenue non pas par le mémoire qu'il remit au roi de France François 1^{er} et

1. Julien, Herval et Beauchesne dans LES FRANÇAIS EN AMÉRIQUE (Les Presses Universitaires de France).
2. Cette description de Jacques, jointe à divers indices, tels ceux fournis par le plan LA TERRA DE HOCHELAGA édité par Giovanni Battista Ramusio en 1556, puis reproduit en 1565 et en 1606, permettent de faire cette affirmation.

qu'il publia en 1545 sous le titre de BRIEF RECIT. En fait, pendant près de trois siècles, de 1556 à 1860 environ, Jacques Cartier ne fut connu en Amérique et en Europe, en particulier en France et en Angleterre, que grâce à la publication du récit qu'en fit un éditeur et écrivain éminent de Venise, Giovanni Battista Ramusio dans le troisième tome de son œuvre DELLE NAVIGAZIONI ET VIAGGI. Cette œuvre reproduit le récit de quelque quarante explorations. De ces quarante explorations, deux sont celles de Jacques Cartier aux «Indes Occidentales»: la première à Gaspé et la seconde à Hochelaga.

Ces quelque 40 récits furent regroupés en trois tomes. Le premier tome reproduisit les récits couvrant les explorations faites en Asie. Le second tome regroupa les récits des explorations faites en Afrique. Un troisième tome, celui qui nous intéresse, rapporta le récit des explorations faites aux «Indes Occidentales». C'est dans ce troisième tome que G. B. Ramusio publia les deux explorations de Jacques Cartier: la première à Gaspé et la seconde à Hochelaga. De fait, la première exploration faite à Gaspé en l'an 1534 fut un demi succès. L'arrivée impromptue de la fin de l'été 1534 força Jacques Cartier à retourner en France sans avoir pu explorer la grande voie d'eau, «le fleuve de Canada», qui s'ouvrit alors à lui. Il revint l'année suivante, en 1535, espérant trouver une route vers le Cathay.

Chose fort importante, en publiant le récit de Jacques Cartier à Hochelaga, Giovanni Battista Ramusio fit mieux que fit Cartier. Il joignit au récit de Jacques Cartier un plan, un admirable plan, le plan LA TERRA DE HOCHELAGA qui parut dans les trois éditions de ce troisième tome: en 1556, en 1565 et en 1606. Par ce plan, G.B. Ramusio illustrait la venue de Jacques Cartier à Hochelaga.

Le plan LA TERRA DE HOCHELAGA édité par G.B. Ramusio situe l'observateur sur le flanc

Le plan révèle donc que la bourgade était située sur le flanc nord du mont Royal.

nord du mont Royal et regardant vers le sud. Le plan révèle donc que la bourgade était située sur le flanc nord du mont Royal, éliminant toute possibilité que Hochelaga se situe sur le flanc sud du mont Royal, tel au site Dawson, comme par la suite on devait faussement l'affirmer.

Des analyses exhaustives furent faites de ce plan LA TERRA DE HOCHELAGA. Elles indiquent des faits fort importants. Une première analyse porta sur la conformité de ce plan avec le récit de l'exploration de Jacques Cartier. Cette analyse révéla que ce plan est entièrement conforme au récit de Jacques Cartier. Les quelque vingt éléments analysés (tels le nombre de maisons, la présence de la place centrale, la forme circulaire de la bourgade, etc.) s'avérèrent tous conformes à la narration de Cartier. Plus encore, l'analyse révéla que le plan reproduit des éléments dont Cartier ne parle pas mais que l'on sait aujourd'hui être vrais, telle la présence d'animaux sauvages à proximité de la bourgade.

Une seconde analyse porta sur le profil des collines montrées à ce plan. Chose fort étonnante, le LA TERRA DE HOCHELAGA reproduit de façon relativement exacte le profil des collines composant le mont Royal. Puisque Giovanni Battista Ramusio ne faisait que publier les récits obtenus des explorateurs, force est de conclure que le dessin de ces collines provient de la main de Jacques Cartier. Jacques Cartier, soit lui-même ou son équipe, avait pris les observations requises lors de sa venue sur le mont Royal.

□

Pour que grandisse L'Action française

Nous voulons que L'Action française grandisse parce que nous devinons l'immensité de la tâche qui l'attend. Nous devinons les faits qu'il faudrait noter, les gestes qu'il conviendrait d'honorer, les lacunes qu'il importerait de signaler, les pièces et les consignes qu'il est urgent de jeter à la foule...

Nous tendons la main sans scrupule: c'est pour Sa Majesté la Langue française. Qu'on y jette du cuivre ou de l'or, nous accepterons le tout avec gratitude et nous ferons de solides armes pour la défense de la plus «délitable parlure» qui soit.

Omer Héroux
L'Action française
avril 1917, 107

La démocratie en danger

Robert
Barberis*

Depuis la grande frousse du 30 octobre 1995, les défenseurs du Canada ont sorti l'artillerie lourde. L'élection de Lucien Bouchard comme chef de l'opposition à Ottawa était déjà intolérable. Mais que le Canada tel qu'il est aujourd'hui ait tenu à un fil dans un suspense télévisuel de quatre heures après les psychodrames de Meech et de Charlottetown et le love-in de Montréal, voilà qui dépassait les limites de ce que peut supporter le flegme anglo-saxon.

Il a suffi que Jacques Parizeau manque de tact en attribuant la défaite au vote ethnique (et à l'argent) pour qu'éclate enfin une colère trop longtemps contenue. Dès le lendemain du 30 octobre, l'*Ottawa Sun* traitait Parizeau de raciste, le *Calgary Herald*, de xénophobe, le *Winnipeg Sun*, de fanatique. Le *Hill Times* d'Ottawa concluait que «le nationalisme ethnique haineux fait partie du séparatisme» et «ne doit pas être toléré car il mène aux chambres à gaz et à l'apartheid, à la Bosnie-Herzégovine et au Rwanda» (*Vancouver Province*). Ces rapprochements historiques raffinés sont complétés par Dalton Camp qui nous avertit amicalement: «Vous pourriez être la prochaine Algérie» (*Toronto Sun*) et par Peter Worthington: un subtil nettoyage ethnique semble probable au Québec».

* Professeur de littérature au Collège de Sorel-Tracy.

Ces excès dangereux ont été encouragés par le premier ministre du Canada qui a affirmé sans le prouver que la question soumise au référendum était malhonnête et que Howard Galganov avait raison de dénoncer «la police de la langue» comme s'il relevait d'un État policier de faire respecter la loi 86 qui s'inspire d'un jugement de la Cour suprême du Canada. De plus, Jean Chrétien a nommé le plus arrogant et le plus provocateur des fédéralistes, Stéphane Dion, ministre chargé de promouvoir le plan B, tout en parlant suavement de réconciliation: menaces de partition, contestations juridiques, nécessité de l'accord des neuf autres provinces, des Amérindiens et du gouvernement fédéral pour empêcher que les souverainistes tentent de réaliser la souveraineté par une déclaration unilatérale de l'Assemblée nationale du Québec comme si l'offre de partenariat n'existait pas. En prime, Morcedai Richler ne manque pas une occasion d'utiliser son prestige d'écrivain pour tenir l'image du Québec à l'étranger et se croit drôle avec son prix littéraire d'impure laine.

À cette machine de guerre qui témoigne de plus d'exaspération que de raison, il faut maintenant adjoindre votre livre *Fighting for Canada*¹. Il m'a fallu une bonne dose de masochisme pour vous lire jusqu'au bout car, à défaut de trouver une solution au problème de l'insertion du Québec dans le Canada, vous avez décidé, par tous les moyen, de détruire la réputation des souverainistes québécois et de pulvériser, anéantir un mouvement qui ne cesse de croître au Québec depuis quarante ans. Je n'ai pu m'empêcher de sourire quand je vous ai vue à la télévision parler des théologiens du séparatisme. Hélas, ce genre d'humour est totalement absent de votre pamphlet.

1. Diane Francis, *Fighting for Canada*, Key Porter Books, Toronto, 1996, 190 p.

Malheureusement pour vous, votre livre contient une grosse contradiction qui a échappé à votre logique de zélate et qui vous enlève pas mal de crédibilité. Vous reprochez (p.128) à Raymond Villeneuve d'avoir entrepris une campagne d'intimidation contre certains employeurs qui ont essayé de faire peur à leurs employés pour qu'ils votent «non». Villeneuve appelle ces employeurs «des ennemis du Québec». Dans une entrevue, vous avez demandé à Villeneuve s'il comprenait «qu'en appelant ces gens-là «des ennemis», il incitait à la haine contre eux parce que les gens haïssent des ennemis». Vous dénoncez cette incitation à la haine (inciting hatred) et vous citez le Code criminel qui interdit l'incitation à la haine contre un groupe précis (incites hatred against any identifiable group). Vous affirmez aussi que cela pourrait s'appliquer à Jacques Parizeau à cause de sa déclaration sur le vote ethnique. J'y reviendrai.

Je dois vous dire qu'en lisant votre livre, j'ai perçu une incitation à la haine contre un groupe dont j'ai l'honneur et le privilège de faire partie, les souverainistes québécois, car nous seulement vous nous traitez d'ennemis mais pire vous nous traitez de «conspirateurs criminels». Vous rendez-vous compte que vous provoquez la haine et qu'on devrait vous appliquer la section 319,1 et 2 du Code criminel, puisque vous êtes coupable de la même offense que Villeneuve qui, soit dit en passant, n'est pas de mes amis. Vous êtes donc en état de flagrante contradiction.

Vous projetez dans tout votre livre une image des souverainistes qui est totalement fausse. L'image du séparatiste raciste, xénophobe, haineux, fanatique, malhonnête, conspirateur criminel et fasciste ne correspond pas à la réalité ni de Jacques Parizeau, qui est un bon bourgeois d'Outremont formé par la London School of Economics et un honnête homme

qui a beaucoup fait pour le développement économique du Québec, ni de Lucien Bouchard qui est un bon avocat d'Alma, un modéré progressiste qui approuve l'affichage bilingue avec prépondérance du français (loi 86) et combat le déficit, ni des 2,3 millions de Québécois qui ont voté «oui» le 30 octobre 1995 à la souveraineté-partenariat.

Le déchaînement émotif irrationnel et le mépris rhodésien du mouvement souverainiste qui vous animent se nourrissent en partie des propos de Jacques Parizeau le soir du référendum. 2,35 millions de Québécois ont rejeté le projet souverainiste en octobre 95; 2,3 millions l'ont accepté. Tous les votes sont égaux et depuis trente ans, tous les Québécois, quelle que soit leur origine ethnique, sont invités à adhérer à la souveraineté du Québec. Dans une lutte où 52,000 votes ont fait la différence sur 4,65 millions d'électeurs, il est intéressant de savoir que 95% des anglophones et des allophones ont voté «non», soit 835,000 votes. Ce sont ces 835,000 votes que Jacques Parizeau a identifiés comme le «vote ethnique». C'était sans doute maladroit mais c'est un fait. Savez-vous que quelques jours avant le référendum, des représentants des communautés grecque, italienne et juive ont annoncé que les Grecs, les Italiens et les Juifs voteraient «non». En demandant aux membres de leur ethnie de voter «non» en bloc, est-ce que les leaders «ethniques» étaient racistes ou xénophobes? Si vous considérez comme normal que des leaders «ethniques» appellent au vote ethnique en bloc, vous n'avez aucun reproche à faire à Jacques Parizeau à moins d'être de mauvaise foi, ce qui n'est pas exclus.

Comme indépendantiste, je déplore ce vote massif mais comme démocrate, je reconnais évidemment à tous les habitants du territoire du Québec le droit d'adhérer au nationalisme canadien. Mme Francis, je vous pose une question: est-ce que les 2,3 millions de Québécois et de Québécoises qui ont

voté «oui» à la souveraineté-partenariat ont le droit d'adhérer à un autre nationalisme que le vôtre? Si vous répondez négativement à cette question comme votre livre nous le laisse penser, vous êtes en train de «felquiciser» l'option politique de 2,3 millions de Québécois. Vous rendez-vous compte qu'en traitant les souverainistes de racistes, de fascistes et de conspirateurs criminels, vous enlevez toute légitimité à notre option politique et que cette opération idéologique est très dangereuse pour la démocratie?

La position que vous tenez pendant cent quatre-vingt-dix pages est haineuse et antidémocratique. Si les Québécois n'ont pas le droit de vouloir un pays français qui comprend le territoire actuel du Québec et qui respecte les droits de la minorité anglophone et des Amérindiens, comment se fait-il qu'ils ont voté librement sur le sujet lors de deux référendums? Si vous niez aux Québécois ce droit, la démocratie est en danger au Canada. Le Canada est-il une prison? Pensez-vous sauver le Canada tel qu'il est par la violence, par l'insulte et par l'intimidation? À moins que votre extrémisme n'ait pour seul but que de miner l'idée de partenariat qui fait partie intégrante de notre projet! Car la haine que vous répandez pourrait avoir cette conséquence.

Ce que vous ne pouvez tolérer, c'est qu'il se pourrait que *The Economist* ait vu juste en écrivant: «les indépendantistes l'emporteront la prochaine fois à cause du désir des Canadiens français d'avoir leur propre pays». Savez-vous ce que Don Cherry, le commentateur sportif de Hockey Nighth in Canada, a répondu simplement: «If they want to go, let them go». «Sils veulent partir, qu'ils partent!» Diane Francis, vous feriez bien de méditer cette parole pleine de sagesse qui est l'expression même de la démocratie. C'est le conseil qu'un «théologien du séparatisme» vous donne. □

La question bilingue ontarienne

La recommandation épiscopale de l'obéissance aux lois justes tombe dans une terre bien préparée, les Canadiens français s'étant toujours fait un scrupule d'obéir aux lois justes, à tel point que sir James Withney leur a rendu ce public témoignage qu'ils étaient des «Law abiding citizens».

L'obéissance aux lois justes n'entraîne pas la soumission aux lois injustes... De là notre opposition à une mesure oppressive, à une loi injuste, et notre détermination à résister jusqu'au bout.

Philippe Landry
L'Action française
février 1917, p. 64

L'affaire du juge Richard Therrien Quel affreux gâchis!

*« On peut toujours se prémunir contre
la violence, mais contre la bêtise, on est
toujours désarmé. »*

Pierre
Cloutier*

Sur le plan juridique, l'affaire du juge Richard Therrien est assez simple et si le ministre de la Justice Paul Bégoin avait pris la peine de lire la Loi sur le casier judiciaire, S.R.C. 1970, C. 12, il aurait pu éviter un psycho-drame qui le fait mal paraître et affecte maintenant sérieusement sa crédibilité.

L'article 5 de cette loi prévoit de façon très claire que la réhabilitation sert de preuve et que la condamnation antérieure ne doit plus ternir la réputation du demandeur.

Ceci signifie que lorsqu'une personne réhabilitée postule – entre autres – un emploi, elle doit bénéficier du même droit à l'égalité des chances que tous les autres postulants et sa condamnation antérieure ne doit pas être utilisée comme un critère d'appréciation de sa candidature, ce qui libère également le

* L'auteur est avocat. Il fut l'un des défenseurs des felquistes en 1970 et est également membre du Parti québécois depuis 20 ans.

postulant d'en révéler l'existence. En effet, imposer une telle obligation aurait pour effet d'annuler le principe d'égalité des chances que la Loi veut précisément garantir.

Pour faciliter l'application de la loi, le Législateur fédéral a adopté deux mesures spécifiques: la mise à l'écart du dossier judiciaire et la protection de la loi dans le cadre spécifique des demandes d'emploi fédérales.

Le paragraphe 6 (1) de la loi précise que le dossier peut être confié à la garde du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada tandis que le paragraphe 6 (2) interdit à quiconque, sous peine d'infraction prévue à l'article 10, de communiquer ou de révéler l'existence du dossier ou de révéler le fait de la condamnation sans l'autorisation du solliciteur général du Canada.

Le paragraphe 6 (3) contient une exception: le Solliciteur général peut communiquer le dossier ou en révéler l'existence ou révéler le fait de la condamnation, s'il est convaincu que la communication sert l'administration de la justice, ou est souhaitable pour la sûreté ou la sécurité du Canada ou d'un état allié ou associé au Canada.

Si un ministre fédéral ou provincial de la Justice désire, dans le cadre de l'administration de la justice – comme par exemple la nomination d'un membre du Barreau à un poste de juge, briser la règle de l'égalité des chances des postulants en vérifiant si un candidat potentiel est un ancien criminel réhabilité au sens de la loi, il doit en faire la demande au Solliciteur général du Canada.

Si le Solliciteur général du Canada, répondant à la demande du ministre, arrive à la conclusion que la demande servira les fins de l'administration de la justice, il communiquera à ce dernier le dossier, l'existence du dossier ou le fait de la condamnation.

Mais ceci n'autorise pas pour autant le ministre à révéler publiquement le contenu ou l'existence du dossier ou le fait de la condamnation d'un postulant.

Quant à l'article 8 de la Loi, il interdit dans le cadre d'une demande d'emploi fédérale, de poser une question qui, par sa teneur, obligerait une personne réhabilitée à révéler une condamnation visée par une réhabilitation, ce qui est une indication précise de la portée assez large de la loi et de son esprit.

Même si cet article ne vise que les demandes d'emploi fédérales l'intention législative ne fait aucun doute: tout doit être mis en œuvre pour que la personne réhabilitée soit traitée de façon égale à tous les autres citoyens.

Les bourdes du ministre

Dans le présent dossier, le ministre Paul Bégin a commis plusieurs bourdes impardonnables et inacceptables de la part d'un ministre de la Justice.

Il a d'abord violé l'esprit de la Loi sur le casier judiciaire en retenant à posteriori un critère – l'existence d'un casier judiciaire suivi d'une réhabilitation – dont l'utilisation est spécifiquement interdite par la loi dans le cadre d'une situation d'égalité des chances et, ce faisant, il a fait preuve du plus profond mépris envers le processus de réhabilitation qui fait partie intégrante de notre système de justice criminelle et pénale.

Il a également fait preuve d'une ignorance profonde de la Loi sur le casier judiciaire en omettant de suivre le processus prévu par la loi et de demander la divulgation des renseignements recherchés auprès du solliciteur général du Canada.

Il s'est contenté de faire une demande de renseignements auprès de la Sûreté du Québec et du Barreau du Québec, alors qu'il aurait dû savoir que ces organismes ne pouvaient pas avoir accès à un

dossier d'une personne réhabilitée sans qu'une demande soit faite par le ministre au Solliciteur général du Canada.

Il s'en est pris ensuite à ces deux organismes en les accusant de ne pas lui avoir transmis des renseignements qu'ils ne pouvaient pas obtenir sans l'autorisation du Solliciteur général du Canada et que de toute façon ils ne pouvaient pas transmettre sans enfreindre la loi.

Et ce qui est plus grave, il a commis lui même une infraction à la loi fédérale en révélant publiquement à travers tout le Québec le fait de la condamnation antérieure du juge Therrien, sans l'autorisation préalable du Solliciteur général du Canada, le tout contrairement aux paragraphes 6(2), 6(3) et 10 de la Loi.

Par peur de l'opposition libérale et par manque de courage politique, il a raté une excellente occasion de crever l'abcès de la crise d'Octobre 70; il a traîné – au lieu de le citer en exemple – un citoyen réhabilité et un membre émérite du Barreau dans la boue; il a insulté toutes les personnes qui, comme le juge Therrien, se sont courageusement réhabilitées; il a jeté le discrédit sur le processus de réhabilitation prévu par notre système judiciaire; il a fait étalage de son incompétence et de son ignorance de la loi et il a lui-même enfreint la loi. Quel affreux gâchis! □

En ce temps-là, Daniel Johnson!

Martin Dion

Un des grands premiers ministres que le Québec a connus depuis la Révolution tranquille est DANIEL JOHNSON père (1966-68), qui aimait régulièrement savourer un verre de «scotch», toujours du Cutty Sark. Rien d'anormal diront plusieurs que d'aimer ce whisky écossais bien «british» mais, à voir le niveau d'argumentation du Canada anglais, c'est sans doute un candidat parfait à l'ivrognerie car il est Québécois, politicien et a toujours eu à cœur la défense de ses compatriotes en prônant la recherche, sur un pied de *parfaite égalité* entre les deux nations, des institutions politiques qui conviendraient le mieux aux réalités canadiennes de notre époque. Voici ce qu'il affirmait à différentes époques de sa carrière politique:¹

En janvier 1963, devant l'Assemblée nationale du Québec, au moment où il est chef de l'Union nationale et de l'Opposition officielle:

«Il est temps d'amorcer la convocation de cette assemblée constituante d'où sortira le *Canada de*

1. Ces citations proviennent du livre de Paul Gros d'Aillon, ancien secrétaire de Daniel Johnson, intitulé «Daniel Johnson, l'égalité avant l'indépendance», Éditions internationales Alain Stanké, 1979, pages 80, 186 à 189, 202 et 231.

demain, un Canada où deux nations vraiment souveraines pourront exercer librement tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de leur destin respectif et établir ensemble, sur un pied de parfaite égalité, les conditions de leur coexistence.»

En novembre 1967 à la conférence inter-provinciale sur le Canada de demain à Toronto:

«Quel que soit le terme employé, on ne peut pas ignorer ce fait fondamental qu'il y a au Canada non seulement deux langues, *mais deux façons d'être et de réagir, deux sociétés* dont l'une est enracinée depuis trois siècles et demi en terre d'Amérique.

D'où une seconde série de problèmes, soit les problèmes socio-culturels, qui tiennent à la nécessité d'harmoniser les rapports de ces deux communautés, tout en permettant à chacune de s'épanouir librement suivant son génie propre. Et c'est là surtout qu'éclate le besoin d'une nouvelle constitution.

Car si la constitution actuelle comporte encore des éléments valables en ce qui concerne l'organisation d'un Canada à dix, il faut admettre que cet autre Canada, le Canada à deux, reste largement à inventer. Voilà sans doute pourquoi notre pays est resté jusqu'à maintenant *le Canada des deux solitudes*.

(...)

Je prends pour acquis que la prochaine constitution du Canada proclamera l'association de nos deux communautés culturelles et établira clairement les droits collectifs de ces deux communautés. Pourquoi n'établirait-on pas alors un organisme permanent, composé à parts égales de Canadiens des deux cultures, pour surveiller l'application de ces droits collectifs?

Il n'y a présentement aucun organe permanent qui soit constitué sur une base binationale. Il n'y en a aucun qui soit le principe organisateur du Canada à deux, seule forme possible, d'après nous, au Canada de demain.»

En février 1968 à la conférence fédérale-provinciale tenu à Ottawa où il a affronté Pierre Trudeau, un des principaux responsables de la situation précaire dans laquelle le Canada se trouve actuellement:¹

«Il n'est aucunement nécessaire de détruire le Canada à dix pour faire le Canada à deux, mais il est devenu indispensable et urgent de faire le Canada à deux pour maintenir le Canada à dix.»

Ouf! J'entends déjà le Canada anglais en faire le plus grand des «alcooliques» que le Québec n'ait jamais connu. C'est sans doute l'approche qui évite d'aller au fond des choses et qui entretient le mieux l'ignorance.

Par ailleurs, le premier ministre Johnson affirmait aussi que le Québec devait avoir un contrôle sur ses immigrants et faire en sorte qu'ils s'intègrent à la communauté française. De plus, voici ce qu'il affirmait sur la dualité culturelle du Canada qui devrait être considérée comme une faveur exceptionnelle de l'histoire qui confère au Canada une double dimension:

En novembre 1967 à la conférence inter-provinciale sur le Canada de demain à Toronto:²

«Il se trouve que des deux cultures canadiennes, c'est évidemment la française qui est la plus menacée dans le contexte nord-américain.

Dans un pays comme le nôtre, il est fondamental que la constitution reconnaisse les droits collectifs des deux communautés culturelles. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique comportait un

1. À l'élection fédérale du 25 juin 1968 qui porta au pouvoir Pierre Trudeau, le premier ministre du Québec Daniel Johnson lui envoya un télégramme de félicitations qui disait en substance: «Sincères félicitations pour votre élection qui sera, je l'espère, profitable aux deux nations qui forment ce pays. Signé: Daniel Johnson.» (Source: Idem note 4, page 211).

2. Idem note 4, pages 186 à 188.

certain nombre de garanties pour la minorité anglophone du Québec, mais elle n'en comportait guère pour les minorités françaises des autres provinces. *Cette constitution n'a donc pas été un instrument d'égalité.* Elle a plutôt tendu à refouler le fait français à l'intérieur du territoire québécois.

Quitter le Québec, pour un Canadien français, c'était et c'est encore s'exposer à renoncer tôt ou tard, pour lui-même ou pour ses descendants, à son identité culturelle¹.

(...)

Pour la langue, pour les écoles, pour les institutions culturelles et sociales de sa population anglophone, le Québec s'est toujours fait un point d'honneur d'aller au-delà de ce que prescrit la constitution de 1867. Il ne le regrette pas. Cela fait partie de ses traditions les plus chères.

J'ajouterai cependant qu'il n'en a que plus souffert des difficultés éprouvées par les groupes français des autres provinces². Tout ce qui est de nature à restreindre les libertés légitimes de ces groupes éveille dans le Québec un écho douloureux. Tout cela favorise singulièrement ceux qui ont cessé de croire possible l'établissement de rapports d'égalité entre nos deux communautés nationales.»

1. Demeurant en Ontario depuis plusieurs années, vous devez être bien au fait des difficultés qu'éprouvent les francophones pour conserver leur identité culturelle et leur langue. Selon le Recensement de 1991 de Statistique Canada (compilation: SSJB-M), à cette date il y avait en Ontario 1 422 405 personnes d'origine française (entièrement ou partiellement) et 338 000 personnes parlant (toujours ou partiellement) le français à la maison. Ce qui donne pour l'Ontario un taux net d'assimilation en 1991 de 76,2%.

2. Encore en 1994, les francophones de Kingston devaient passer par la voie des tribunaux pour obtenir une école secondaire adéquate. Grâce aux pressions du Bloc Québécois, le gouvernement fédéral promit à ce moment de venir à leur aide s'il ne l'obtenait pas. Aujourd'hui, je ne sais pas où en est rendu ce dossier mais il est choquant de constater qu'en 1994, les élèves de l'école secondaire Marie-Rivier sont contraints à recevoir leur éducation dans des locaux temporaires exigus et dépourvus de services sanitaires depuis plus de 7 ans.

De ces affirmations pleines de vérité, des personnes de mauvaise foi oseront sans doute en détourner le sens afin de traiter l'auteur de «raciste». C'est encore une fois l'approche qui entretient l'ignorance et évite de tenir compte des revendications traditionnelles du Québec.

Je vous rappelle que ces propos datent des années 60. C'est donc une grave erreur que d'affirmer que le Québec «ferme toutes les portes à la négociation avant même d'essayer». Avec près de 40 ans de discussions stériles sur ces évidences, pourtant déjà clairement exprimées à l'époque par le premier ministre Johnson, et après plusieurs refus successifs, dont MEECH et CHARLOTTETOWN, il ne faut pas se surprendre, comme l'affirmait monsieur Johnson, que «tout cela favorise singulièrement ceux qui ont cessé de croire possible l'établissement de rapports d'égalité entre nos deux communautés nationales».

Je réfléchissais à ces questions dans l'autobus pour me rendre au travail et je me disais qu'il fallait peut-être aborder tout ceci d'une manière différente, pour ne pas dire sur un ton plus détaché et humoristique. Voici donc le petit poème que m'a inspiré le résultat du référendum et toutes les mesquines accusations entendues du Canada anglais:

Oh toi! le peuple du Québec
Debout tu retrousses le bec
Car arrive enfin le temps
D'une maturité qui te fait grand
Tu as compris que la grandeur
Est le contraire du déshonneur
Et que c'est dans la solidarité
Que tu te feras respecté

Du fond de ta blessure intime
Jaillit désormais de l'estime
Et les peuples surpris et ravis
Te regardent éclore à la vie
Mais pour celui qui t'a dominé

C'est une offense et une calamité
Et dans ses déclarations d'amour
C'est la panique qui se fait jour
De ton désir acharné de vivre
Tes adversaires te diront ivre
Mais de cette ivresse de liberté
Tu ne désires que te rassasier
Et ces graffitis infâmes sur tes chefs
Sont boomerangs dont tu ne fais grief
Même d'un coup de force contre la réalité
Sauvage détermination gagnera en beauté

Tout peuple conscient de sa valeur
Est contraint à la grandeur
Que l'autre crie au racisme et à l'ivresse
En se rabaissant laisse à l'autre la sagesse
Lorsqu'arrive le temps des récoltes
Il faut cueillir sans révolte
Car ensemble nous bénéficierons
Des fruits de la guérison.

Ce qu'il faut c'est une véritable union d'égal à égal tel que le proposait monsieur Johnson. Je partage en bonne partie l'analyse de ce dernier et, après tant d'années perdues je suis de cette majorité de francophones «qui ont cessé de croire possible l'établissement de rapports d'égalité entre nos deux communautés nationales» dans le cadre des structures actuelles. Malgré cela, il faut reconnaître que le Canada bénéficie encore d'une dernière chance. La prendra-t-il enfin?

Il faut une véritable union d'égal à égal tel que le proposait monsieur Johnson.

Quant à ceux qui prônent le recours à la force, ils sont plutôt à Ottawa. Je vous rappelle qu'en 1991, le chef libéral Jean Chrétien avait prédit que c'est l'Armée canadienne qui viendrait rétablir la paix au lendemain d'un référendum. C'est sans doute parce que messieurs les anglophones n'accepteraient pas pour le peuple du Québec une nouvelle union d'égal à égal. D'autre part, présentement le Parti réformiste de Preston Manning propose dans un document de travail rien de moins qu'une partition du Québec,

que le reste du Canada imposerait éventuellement par la force. Le député réformiste albertain Stephen Harper précisait d'ailleurs au quotidien *Le Soleil* que «certains veulent aller aussi loin qu'une partition du Québec par bureau de scrutin mais, pour des raisons pratiques, on s'en tiendra aux territoires municipaux». Et si le Québec tout de même résiste à un tel affront? Voici ce qu'affirme Harper: «On se résoudra à recourir à la force!». Une véritable honte! Voilà un bel exemple de ceux qui attisent la haine et la violence et proposent ouvertement le recours à la force.



Avec 45^e Parallèle,

**Découvrez le Québec
en équipage de traîneaux à chiens
ou à motoneige**



**SÉJOURS DE 2 À 10 JOURS
HÉBERGEMENT, REPAS, TRANSPORT,
ÉQUIPEMENTS ET GUIDE INCLUS**

Demandez notre brochure pour vos prochaines vacances

Tél : (514) 932.8052 - Télécopie: (514) 932.8403

Le bilinguisme

Regardons un peu, par exemple, la façon d'agir du gouvernement fédéral. Il admet le principe du bilinguisme. Il décide même, pressé par d'énergiques revendications, de le pratiquer. Et il publie des cartes postales bilingues. Jusque-là, tout est bien, mais voici où nous nous faisons proprement rouler. Ces cartes postales, le ministère des Postes ne les met en circulation que dans les centres français, et il continue à ne fournir dans les centres anglais que des cartes exclusivement anglaises. Est-ce juste? Ainsi entendu, le bilinguisme ne devient-il pas une arme contre nous? N'est-il pas un paravent trompeur derrière lequel se déchire, comme un vulgaire «chiffon de papier», la charte de nos droits.

Pierre Homier
L'Action française
mars 1917, pp. 84-85

La Carriole du destin

Marie Cholette, 1996

Marie
Cholette, 1996

Pays de zones sinistrées
Montréal, Québec, les régions éloignées
pays du travail qui n'a pas pour tous quatre saisons
Pays de files d'attente à la soupe populaire
de surnuméraires sans abri syndical
de monoparentales démunies
en abondance d'enfants
en attente d'une garderie pour aller récolter les mai-
gres sous
que donne le béesse malgré tout
Pays d'usuriers, de corporations
d'entreprises géantes tiermondisantes
qui jettent du lest d'employés
pour gonfler les baudruches de leurs profits
et recrutent à l'étranger
des travailleurs acrobates sans filet sous-payés
tout en payant des heures supplémentaires
ça coûte moins cher
à ceux qui restent en attendant
d'être jetés à la poubelle à leur tour,
tout en mangeant de la sous-traitance
jusqu'à la fermeture, jusqu'à l'indigestion
dans l'écuelle même des licenciements massifs
pour aller ouvrir leurs portes à vil prix ailleurs

Montagne de détritits de ressources humaines
dans vos arrière-cours
qui en voudra
dites-le moi

Prestataires recyclés
jusqu'à la transparence du papier troué
pour faire belle apparence
pour payer des faiseurs de cours
qui vous emmènent à l'abattoir
des culs-de-sac du non-emploi
plutôt qu'à la dignité retrouvée
à l'amour

Ne reste pour plusieurs
qu'une itinérance de chambre en chambre
le monde clos des basse-villes et des chambreurs
ignoré du ciel de la Haute
la désespérance
la transhumance d'âmes en peine
sans retour

le couteau des usuriers
sur le billot de leur nuque posé
Pays en attente de toi-même encore
dans les limbes de l'être
déchrysalide tes ailes repliées de monarque
de petites et moyennes entreprises
coloniser par millions l'érable enneigé de ta naissance
donne-toi l'égalité en chair et en os
de tes femmes, de tes hommes, de tes enfants
un boulot pour chacun
le partage du travail
un État qui ne se vendra pas à l'encan au plus offrant
mais qui tiendra solidement les rennes
de la carriole de sa langue française
de son destin

DOSSIER

*« On est tous les jours dans le cas de se
laisser enseigner des choses que l'on sait
par des gens qui les ignorent. »*

Jacques Cazotte

Considérations sur le révisionnisme historique au Québec

par

Gonzalo Arriaga¹

Candidat au doctorat en science politique
Université du Québec à Montréal

1. L'auteur tient à remercier David Potier-Briday, François Robichaud, Éric Normandeau, Pierre Milot, Robert Comeau et Jean-Guy Prévost pour leur appui et leurs commentaires éclairés. Cette recherche a bénéficié d'une bourse-projet de la Fondation du Prêt d'Honneur de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Pourquoi écrire cet article?

Nos propos vont certainement déranger le lecteur à travers cette courte étude, car cette recherche est née d'une révolte. Indignation contre l'ordre historique établi. Et pourtant, elle se doit d'être exprimée, écrite. Cet article ne va certainement pas nous aider à nous créer des amitiés dans un certain milieu: celui de la «cogno-tocratie» révisionniste, nouvelle classe sociale formée durant les années 1970, qui impose ses diktats intellectuels sur la discipline historique. Car ce texte va à contre-courant des positions théoriques de cette dernière.

Cet essai vise essentiellement à dynamiter certains mythes, bien ancrés dans l'écriture de l'histoire contemporaine du Québec, selon lesquels le cheminement idéologique de la belle province fut, à travers les premières années du XX^e siècle, bucolique, exempt d'impuretés et surtout, empreint d'un libéralisme dominant «qui n'est pas à la frange du paysage idéologique»¹. En un mot, le passé idéologique du Québec est devenu *exemplaire*. Exit donc, désormais, la «grande noirceur», Duplessis, le «monolithisme idéologique», le pouvoir presque absolu de l'Église, les répressions antisyndicales, l'affaire Roncarelli², l'affaire Bernonville³, etc.

Comprendre le passé

Mais peut-on comprendre véritablement le Québec actuel sans connaître Maurice Lenoblet Duplessis? Sans connaître les

1. Fernande Roy: *Progrès, harmonie, liberté: le libéralisme des milieux d'affaires francophones de Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Boréal, 1988, p. 283.
2. Voir à cet effet l'excellent livre de Michel Sarra-Bournet: *L'affaire Roncarelli: Duplessis contre les témoins de Jéhovah*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1986.
3. Voir à cet effet l'article de Gonzalo Arriaga et de Jean-François Nadeau: «Maréchal, nous voilà», in *Le Devoir* du 20 mai 1994; le livre d'Yves Lavertu: *L'affaire Bernonville: Le Québec face à Pétain et à la collaboration (1948-1951)*, Montréal, VLB Éditeur, 1994.

dérives et les tentations idéologiques des années 1930? Sans connaître l'obscurantisme clérical du XIX^e siècle? Répondre par l'affirmative, implique une sous-question: qu'est-ce que comprendre alors? Une simple *sélection* des moments glorieux? Et le reste, qu'en faisons-nous? Est-ce qu'on le biffe de la mémoire? Pour nous, cette solution ne peut pas être. Il n'y a pas d'histoire sans *érudition*, sans connaissance totale, complète de l'être humain vivant en société. Pour l'essentiel, l'histoire est l'ordonnancement méthodique de l'*importance* des images de la mémoire dans son *intégralité*. En conséquence, tout document est un monument: cénotaphe du pouvoir de la société du passé sur les interprétations de la mémoire et de l'avenir¹. S'il est vrai que bien des textes ont la faculté d'aveugler notre interprétation des faits, ils peuvent également consolider nos doutes sur ces derniers.

Pourtant, entre deux rechutes de la réminiscence, les Québécois et leurs élites se sentent responsables des fautes idéologiques commises par leurs aïeux de la période de l'entre-deux-guerres. Lorsque la mémoire, – c'est-à-dire le *moi* extirpé de la *mère* – perd une de ses composantes qui le rattachent à une réalité vécue, tangible, les erreurs de l'histoire sont encore à même de se répéter. Au pays du Québec, écrivait jadis Louis Hémon, rien ne doit mourir et rien ne doit changer. Et il semble que le citoyen ordinaire soit si naturellement historique qu'il n'arrive même plus à distinguer où commence ce qui lui vient du passé dans le débat politique actuel². Nous avons intériorisé des *habitus*.

Le continuum spatio-temporel idéologique est immuable depuis la nuit des temps, à en croire certains³. Les Cassandres ne manquent pas pour rappeler aux probes citoyens leurs errances. Résultat? Nous portons toujours sur nos épaules, tel Atlas, le poids d'une autre «grande noirceur». Les médecins de l'âme nationale – les historiens – ne prescrivent pas de médication à ce mal de l'esprit:

-
1. Jacques Le Goff: *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1995, p. 20.
 2. Paul Veyne: *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971, p. 93.
 3. Voir à cet effet: Nadia Khouri: *Qui a peur de Mordechai Richler?* Montréal, Balzac, 1995, ainsi que la critique de Pierre Falardeau: «Le Mordechai Richler de Nadia Khouri: une thèse en jell-o aux fraises», in *Lectures*, vol. 2 n° 9, mai 1995, p. 24-25, ainsi que l'article de Jacques Beauchemin: «À propos de quelques tabous: ethnicisme et «souchisme» québécois», in *Le Devoir*, 11 juin 1995.

la projection du passé dans le débat politique présent. Comprendre le passé, c'est d'abord prendre avec – *cum prendere* –, mettre en relation avec autre chose, avec soi¹. Comprendre le cheminement politique actuel de la nation québécoise passe par l'intégration d'un certain passé qui, lorsque *pris, saisi, assumé*, devient un bagage, et non plus un fardeau. On ne comprend le passé qu'en étant – du moins en partie – solidaire du même. Parce qu'il demeure notre maître.

Cioran écrivait qu'il avait beau vomir les tyrans, il n'en constatait pas moins qu'ils font la trame de l'histoire². Notre despote élu est de ceux-là; il fait partie de notre folklore. Qu'on le veuille ou non, Duplessis sommeille en nous tous, en notre mémoire. Qu'on le veuille ou non, il est la source du Québec moderne. Il nous hante, car la société québécoise s'est définie, à partir des années 1950, en opposition à lui, à son ordre, à son régime et à ses valeurs. La Révolution tranquille est née de ce rejet. Cette rupture avec la tradition est la cause de notre présent³. Mais les ténors du révisionnisme, eux, propagateurs de la vision idyllique, véritables flibustiers de l'histoire, règnent en rois et maîtres sur les flots sombres et sinueux de la connaissance. À quand l'écueil? Ils nous dépouillent d'une partie de notre passé!

La croisade révisionniste

Notre recherche part donc de la considération suivante: les révisionnistes sont conditionnés par le libéralisme économique. En effet, le libéralisme lave plus blanc. Grâce à ce prisme culturel dont ils furent dotés durant la Révolution tranquille, ils projettent la vision pastorale de cette dernière époque à travers le siècle. Ce qui découle de ces constats, c'est que l'histoire n'est qu'un mot. C'est la valeur idéologique ajoutée dont on la bonifie qui devient subsequmment norme. Cette valeur est naturellement *subjective*. L'interprétation de l'histoire par les révisionnistes est donc biaisée par l'expression du libéralisme économique ambiant; plus que jamais, la fameuse équation d'Henri-Irénée Marrou est prouvée⁴:

-
1. Joseph Vialatoux, *L'intention philosophique*, Paris, PUF, 1969, p. 15.
 2. Emil Michel Cioran: *Histoire et utopie*, Paris, Gallimard, 1995, p. 33.
 3. Le Goff, *op. cit.*, p. 63.
 4. Henri-Irénée Marrou: *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1993, p. 34.

$$h = \frac{P}{p}$$

L'histoire (h) est égale au présent de l'historien (P) divisé par le passé (p). Le résultat de cette fraction est le «résidu». Ce résidu n'est pas neutre, loin de là! C'est lui qui, au contraire, donne toute sa saveur aux thèses révisionnistes. Cette simple image mathématique met en évidence que «l'histoire *est* la relation, la conjonction, par l'initiative de l'historien, entre deux plans d'humanité, le passé vécu par les hommes d'autrefois, le présent où se développe l'effort de récupération de ce passé au profit de l'homme, et des hommes d'après»¹. L'histoire est donc *une* mémoire, la mémoire sociale d'une génération ayant pris le pouvoir dans les années 1960, voulant se valoriser comme société, et qui, ce faisant, rejette des pans entiers du passé en les reléguant aux oubliettes archivistiques. Il apparaît aux auteurs révisionnistes, mandarins des mythes, qu'il ne faut pas excaver des faits historiques inquiétants, qu'il ne faut pas exhumer des événements des limbes de l'histoire et leur donner un sens, car on risque de fournir des armes aux ennemis téléologiques de la foi. Cette démarche est foncièrement antihistorique. Entre *savoir* et *soutenir*, il y a tout l'abîme de l'intellect: il s'agit de savoir jeter des ponts et de franchir les obstacles avec audace, non pas de jouer à l'autruche et à les éviter sciemment. De la société dont nous sommes issus, nous voulons tout savoir:

Ce que nous voulons savoir c'est quel était, en cet âge héroïque, le *tissu* même du peuple (...). Ce que nous voulons faire, c'est de l'*histologie* ethnique. Ce que nous voulons savoir c'est de quel tissu était tissé (...) ce peuple (...) ce qu'on y croyait, ce qu'on y pensait.²

C'est bien de là que découle le problème de la croisade révisionniste: le sentiment d'être les héritiers de cet esprit populaire – conditionné par l'État et ses instruments – d'origine. Le grand cirque libéral, les grands acteurs de la finance, les grands masques politiques prendront le haut du pavé. Ils sont neutres. Modernes. Désormais, par la grâce que confèrent les huit commandements de la révision historique québécoise:

1. *Ibid.*, p. 35.

2. Charles Péguy: *Notre jeunesse*, Paris, Gallimard, 1993, p. 97.

1. Le Québec sera une société tout à fait « normale ».
2. Son développement y sera dépeint comme parallèle à celui des autres sociétés occidentales.
3. Le libéralisme sera l'idéologie dominante au Québec français depuis le milieu du XIX^e siècle.
4. La Révolution tranquille y sera minimisée, parce qu'elle n'est qu'une modulation du régime libéral québécois, et puisque le Québec est normal et libéral depuis longtemps.
5. Les idéologies extrêmes, hors du *mainstream* libéral y seront présentées comme marginales ou bien adoucies pour montrer leur compatibilité au libéralisme.
6. On y retrouvera peu de conflits politiques, puisqu'il n'y a plus de gauche ou de droite.
7. Les caractéristiques socio-économiques des francophones y convergeront avec celles des anglophones.
8. Finalement, puisqu'il n'y a plus de différences entre les Anglais et les Français, on y tendra à nier le conflit ethnique entre les deux solitudes.

La modernité libérale

Pour le courant révisionniste, le métarécit ainsi défini, le reste, à savoir: l'idéologie ainsi que la politique, et même le politique en général, ont vraiment peu d'importance¹. S'y intéresser est un péché mortel. Pour eux, l'histoire du peuple et des mouvements politiques populaires doit être mise de côté. Elles est potentiellement explosive. Dangereuse. Rétrograde. La modernité libérale émancipe le sujet québécois valorisé – celui d'après 1960 – des chaînes de l'esclavage historique.

Quiconque pense qu'une telle attitude est sans effet sur la politique et le futur de la nation refuse de voir que dans un pays privé volontairement d'histoire, et obsédé par un sentiment factice de culpabilité, l'avenir appartient à celui qui meublera la mémoire, forgera les concepts et interprétera le passé². Les intellectuels sont à

-
1. Michel Sarra-Bournet: «Pour une histoire postrévisionniste», in *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, n° 2, hiver 1995, p. 26.
 2. Michael Stürmer: «Suche nach der verlorene Erinnerung» («La quête de la mémoire perdue»), in *Das Parlament*, 17-24 mai 1986, p. 1.

l'intersection de la pensée et du politique. Ceux qui contrôleront les lieux de l'organisation de la mémoire – les universités, maisons d'éditions, conférences, publications, etc. –, limiteront la mémoire collective des citoyens. Ils imposeront une mystique. Une religion de remplacement. Une politique. Déjà, en 1910, Charles Péguy constatait ce processus de dégénérescence dans sa formule célèbre: «tout commence en mystique et tout finit en politique»¹. Dorénavant, grâce au pouvoir médiatique de ce *holding* intellectuel, *Big Brother* devenu historien révisionniste pourra interférer sur l'avenir d'un État. Et ce, sans compter les multiples interventions – dans la sphère de la *res publica* – des exaltés d'une autre foi.

En conséquence, les révisionnistes ont deux problèmes méthodologiques majeurs:

- a) d'objectivité.
- b) de définition des concepts.

Il semble que l'objectivité soit impossible à atteindre: quelle courte vue, écrivait Freud, d'aspirer à une suppression de la culture – qui est subjective –. Ce qui subsiste alors, «c'est l'état de nature, et il est beaucoup plus lourd à supporter»². On peut *tendre* vers l'objectivité et minimiser le résidu. L'objectivité totale n'existe pas. Si un vernis semble indispensable sur une toile pour fixer l'image, la question est de savoir quelle épaisseur aura la couche, afin qu'elle ne masque rien.

D'autre part, pour les révisionnistes, libéralisme économique égale libéralisme politique. Une des historiennes les plus en vue de ce mouvement, Fernande Roy, écrivit que la thèse révisionniste «comporte en corollaire une certaine pluralité du pouvoir»³. Autrement dit, que l'existence d'une bourgeoisie d'affaires francophone au tournant du siècle impliquait un pouvoir politique qui vise à préserver ses intérêts de classe. Le libéralisme, proche d'être un idéal collectif, séduit les citoyens, les mobilise, les pousse vers l'action: loin d'être totalement abstraite, cette idéologie possède une connotation morale. Bref, après le cri célèbre: «*La propriété, c'est le vol!*», nous pouvons épiloguer – par la grâce des révisionnistes – en toute

1. Péguy, *op. cit.*, p. 115.

2. Sigmund Freud: *L'avenir d'une illusion*, Paris, PUF, 1995, p. 15.

3. Roy, *op. cit.*, p. 34.

quiétude avec un autre slogan semblable: «*Le capitalisme, c'est la liberté!*».

La vision révisionniste

Dès lors, la vision de l'histoire révisionniste, fruit de ce nouvel ultramontanisme, cherche toujours à imposer sa perception de la vérité. Autrefois, l'histoire conditionnait le nationalisme lequel tirait sa sève, juste retour des choses, de sa branche-mère. C'est en ce sens-là que l'histoire était pour Paul Valéry «le produit le plus dangereux que la chimie de l'intellect ait élaboré»¹. De nos jours, l'histoire est expurgée de l'idéologie. *O tempora, O mores!* Les années utopiques sont désormais révolues, et l'histoire n'est plus que le reflet de la société dans laquelle nous vivons. La discipline est morne, aseptisée, apolitique; en un mot: apathique². La force créatrice de l'histoire s'est épuisée³. Elle est devenue un legs mystique découlant de l'économisme environnant. Désormais, tout s'arrête à l'économie et à l'étude des cycles économiques. Si l'histoire est la conscience que les peuples se font d'eux mêmes, il y a fort à parier que nous sommes quelque peu amnésiques.

Pendant, à travers «le grand récit de la technocratie», le Tabou de l'objet d'étude demeure; ceux qui s'y intéressent dérangent l'*establishment* historique et leurs thèses. Dès ce moment de rupture, le chercheur véritable – l'homme libre – «décide de s'exclure de la grâce et de vivre par ses moyens»⁴. À partir de ce moment-là, s'il est seul et sans appui, les procédures d'exclusion sont multipliées. Si, comme l'affirmait Hegel, l'intellectuel risque la mise à mort – symbolique –, tel un condamné monte à la potence, ainsi se fait assassiner le *déviant historique*. Par la plume, par l'interdit, et finalement, par l'exclusion. L'homme doit passer par autrui et par la mort pour être reconnu et accéder à la conscience de soi⁵. Le fait

1. Paul Valéry: *Regards sur le monde actuel et autres essais*, Paris, Gallimard, 1992, p. 35.
2. Olivier Mongin: *Face au scepticisme. Les mutations du paysage intellectuel ou l'invention de l'intellectuel démocratique*, Paris, La Découverte, 1994, p. 37.
3. Ernst Jünger: *Le mur du temps*, Paris, Gallimard, 1994, p. 103.
4. Albert Camus: *L'homme révolté*, Paris, Gallimard, 1993, p. 134.
5. Jacqueline Russ: *Les théories du pouvoir*, Paris, Librairie Générale Française, 1994, p. 296.

qu'il y ait des personnes qui soient frappées d'anathème révèle très vite que l'existence du discours historique révisionniste n'a d'autre but que le pouvoir dont il «cherche à s'emparer»¹. Les révisionnistes définissent ainsi ce qui a le droit de se dire et de se faire dans la culture, et comme ils sont aussi une partie de celle-ci, ils se trouvent par là même légitimés². La plus familière des procédures d'épuration, affirmait Michel Foucault, est *l'interdit*: «on sait bien qu'on n'a pas le droit de tout dire»³. Celui qui recherche autre chose, qui se fait écarteler sur la place publique parce qu'il a osé toucher au dogme, ne fait que se conformer à l'étymologie grecque du mot *historia*: il enquête. Il enquête parce qu'il est à la recherche de la vérité, non pas d'une mystique imposée. La recherche et la compréhension de l'histoire taboue ne correspondent pas à une soif insatiable de culture: elles ont une légitimité morale, et demeurent d'une absolue nécessité. C'est seulement lorsque tous les barbelés de l'esprit auront été retirés du *no man's land* intellectuel que le Québécois pourra enfin se contempler dans son intégralité, autant dans ses misères que dans ses splendeurs.

Il est grand temps de commencer à le faire.

1. L'écriture de l'histoire au Québec

L'histoire n'est pas une science, c'est un art. On n'y réussit que par l'imagination.

Anatole France

Les historiens et la grande noirceur: à la recherche du libéralisme perdu

Un spectre hante de nos jours les historiens: le spectre du clérico-nationalisme canadien-français. Par cette paraphrase, nous voulons expliquer que le traitement accordé au clérico-nationalisme est, pour le moins, fort déficient, en ce qui concerne un mouvement idéologique qui fut fort important dans la société québécoise au lendemain des rébellions de 1837-38 jusqu'aux environs de 1940.

1. Michel Foucault: *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard, 1971, p. 12.

2. Jean-François Lyotard: *La condition postmoderne*, Paris, Éditions de Minuit, 1994, p. 43.

3. Foucault, *op. cit.*, p. 11.

Pour les artisans et les héritiers de la révolution tranquille, l'histoire du Québec moderne a commencé par la rupture fatidique de 1960. Cette brisure de départ s'est rapidement transformée en abysse. Depuis, le phénomène de rejet est omniprésent dans les études historiques. En effet, l'entrée spectaculaire de «la société québécoise dans la modernité»¹ implique l'étude du couple *ancien-moderne*. Cet examen passe par l'analyse d'un moment historique qui secrète l'idée de *modernité* et du même coup, crée, pour la dénigrer ou l'encenser – ou simplement la distinguer et l'éloigner –, une *antiquité*². Grâce à ce schisme, le portrait de la pensée politique, sociale et historique de la société canadienne-française de l'ancien régime – devenue un archaïsme – est essentiellement négatif:

En faisant de l'arrivée au pouvoir du Parti libéral du Québec le moment de rupture entre l'ancien régime et le nouveau, on a rendu la période antérieure immobile, archaïque. L'image qui s'est imposée est celle du retard, de la tardiveté³.

Grâce à la projection d'un reflet de la Révolution tranquille à travers le prisme du siècle dans l'histoire de la belle province, les études présentes ont tendance à effacer les traces d'un passé compromettant. Les nouveaux historiens du Québec ont pris des moyens ingénieux pour le combler. Dorénavant, le fameux «retard» idéologique des Canadiens français n'existera pas. En fait, il n'a jamais existé. Le Québec, ressemblant au reste du monde moderne⁴, n'est pas foncièrement différent des autres sociétés de la planète parce qu'il a évolué au même rythme historique que ces dernières. L'histoire du Québec s'est dégénérée au point de devenir celle de sa «civilisation économique»⁵.

1. Claude Couture: *Le mythe de la modernisation du Québec: des années 1930 à la Révolution tranquille*, Montréal, Méridien, 1991, p. 9.

2. Le Goff, *op. cit.*, p. 63.

3. Marcel Fournier: *L'entrée dans la modernité: science, culture et société au Québec*, Montréal, Éd. A. Saint-Martin, 1986, p. 8.

4. Ronald Rudin: «Revisionism and the search of a normal society: a critique of recent Quebec historical writing», in *The Canadian Historical Review*, vol. LXXIII, n° 1, Toronto, University of Toronto Press, mars 1992, p. 31.

5. Michel Vovelle: «L'histoire et la longue durée», in Jacques Le Goff (dir. publ.): *La nouvelle histoire*, Bruxelles, Complexe, 1988, p. 79.

Ce faisant, notre nation est devenue un pays de cocagne pour les investisseurs et les idéologues de tous les pays. De ce fait, les succès économiques et les prouesses techniques remportées par les entreprises québécoises ne se comptent plus. «La vulgarisation économique fait des miracles et compte des milliers d'adeptes. Bref, l'esprit d'entreprise règne partout»¹. De nos jours, le retour de l'attachement à une cause idéologique traditionnelle – Travail, famille, patrie – semble impossible parmi la population. Selon la perspective révisionniste, il y eut un libéralisme puissant et triomphant dès le XIX^e siècle, une bourgeoisie canadienne-française forte et une modernité très précoce, dès les années 1920, au Canada français. En effet, selon Fernand Dumont et Fernand Harvey, les scientifiques devraient s'atteler à la lourde tâche d'exhumer ce passé inconnu:

Il faudrait étendre encore plus l'investigation empirique du côté des idéologies libérales (...). Tout un courant de pensée à coloration économique n'a pas cessé de se développer depuis le début du siècle que la prédominance des idéologies conservatrices plus officielles a contribué à masquer².

L'idéologie libérale

L'existence de l'idéologie libérale au Canada français implique la présence d'une bourgeoisie se réclamant de la même qualité. Les néo-nationalistes – ou néo-libéraux³ – veulent faire une synthèse du national et du social. Cette bourgeoisie – porteuse de valeurs économiques modernes – est devenue la condition *sine qua non*, la pierre d'achoppement du développement de la modernité québécoise, celle-là même qui nous fut cachée par les trop visibles nuages conservateurs. Pour prouver que les Québécois n'étaient pas

1. Couture, *op. cit.*

2. Fernand Dumont et Fernand Harvey: «La recherche dans la culture», in *Recherches sociographiques*, vol. XXVI, n° 1-2, 1985, p. 85-118.

3. Roy, *Histoire*, p. 94 et p. 100. Or, l'utilisation du mot «néolibéral» porte à confusion. Ce que les historiens révisionnistes intitulent pompeusement «néolibéralisme», n'est autre chose que le libéralisme keynésien. Les amateurs de sensations fortes, qui s'attendaient à trouver au Québec des précurseurs de Milton Friedman et de Friedrich von Hayek, seront déçus. Cette gêne dans la définition fut auparavant définie par nous comme étant une «erreur conceptuelle».

négligeants du côté économique, toutes les œuvres historiques révisionnistes vont démontrer la présence d'entrepreneurs québécois dans le paysage capitaliste, en allant même – dans certains cas – jusqu'à faire l'énumération de ces derniers!¹ Si le ridicule tuait, l'hécatombe serait considérable...

En se démarquant nettement des positions historiques antérieures, l'objectif des révisionnistes demeure bien simple, celui de démontrer que le Québec:

N'est pas né soudainement avec la Révolution tranquille ou avec la Deuxième Guerre mondiale: *il est le produit d'une évolution séculaire*. Pour nous, il n'y a pas de coupure nette entre une société qui serait déclarée ancienne et traditionnelle et une autre qui serait étiquetée nouvelle et moderne².

Les jeunes intellectuels ont été alors fascinés par les forces socio-économiques qui leur apparaissaient comme les moteurs de ce bouleversement inouï, et les historiens de cette époque ont été tentés, bien légitimement, de reporter dans le passé les intérêts de leur présent et d'y chercher les origines (ou les retards) du progrès qui les emportait³. Cette périodisation⁴ sur une longue durée est une tentative de révision de l'histoire du Québec conditionnée à la base, selon Jocelyn Létourneau, par ce qu'il définit comme étant la mémoire sociale d'une génération, celle des post-duplessistes qui renient leur passé pour permettre au présent de se libérer de ses attaches ancestrales⁵. L'exorcisme de l'image vieillotte du Québé-

1. C'est le cas de l'œuvre de Claude Couture précédemment citée. Cependant, cela n'enlève rien à la valeur intrinsèque du livre. Mais un fait demeure: avec des listes, on peut facilement prouver qu'il y eut des fascistes, des libéraux, des curés, des immigrants français depuis la conquête, etc...
2. Paul-André Linteau et al.: *Histoire du Québec contemporain. Le Québec de 1930 à nos jours*, Montréal, Boréal Express, 1986, p. 5-6. C'est nous qui soulignons ce passage de son introduction.
3. Philippe Ariès: «L'histoire des mentalités», in Jacques Le Goff (dir. publ.): *La nouvelle histoire*, Bruxelles, Complexe, 1988, p. 172.
4. «On a alors une séquence de ce genre: présent, 1^{er} passé origine, 2^e passé à connaître, avec ensuite un retour dialectique du 1^{er} et du 2^e passé au présent». *Ibid.*, p. 185.
5. Jocelyn Létourneau: «Saisir Lapalme à travers les enjeux d'une époque: Notes sur le développement économique du Québec, 1945-1960», in Jean-François Léonard (dir. publ.): *Georges-Émile Lapalme*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1988, p. 39.

cois ayant été complétée, le libéralisme réécrivra dorénavant l'histoire du citoyen canadien-français – en faisant de lui un être tout à fait rationnel – à partir de quatre critères: l'urbanité, le pluralisme, le libéralisme, et l'utilitarisme¹. La perception que l'on peut avoir du duplessisme et de l'épisode de la Révolution tranquille est adéquate en autant que l'on accepte qu'elle reflète un régime de vérité historique, celui que s'est donnée la technocratie dans le sillage de sa formation et de son ascendance². L'historienne Fernande Roy, héritière de ce dernier courant d'écriture, en fait l'apologie:

Un ensemble d'auteurs ont réussi à établir que le paysage idéologique de la fin du dix-neuvième siècle et du début du vingtième était plus varié qu'on ne l'avait tout d'abord affirmé. Délaissant enfin, pour cette période, les sources cléricales et nationalistes, ces auteurs étudient un nouveau matériel discursif émanant de groupes sociaux différents: milieux politiques, milieux d'affaires, milieux syndicaux, presses à grand tirage. Remarquons au passage que la considération de ces nouveaux émetteurs de discours permet aussi, au moins implicitement, un nouvel éclairage de la structure sociale et particulièrement de la structure au pouvoir. La thèse sur la pluralité idéologique, en effet, comporte en corollaire une certaine pluralité du pouvoir³.

L'essoufflement du libéralisme

Il semble que l'on ait trop souvent interprété à tort l'essoufflement du libéralisme radical du XIX^e siècle «comme la disparition complète du libéralisme»⁴. Les auteurs révisionnistes recherchent les failles du «monolithisme idéologique», pour pouvoir les replâtrer et lui redonner un fini en surface avec le ciment économique libéral. En effet:

La thèse [du libéralisme] affirmant son existence s'est construite dans la déconstruction de celle du monolithisme idéologique qui,

1. Jocelyn Létourneau: *L'historiographie comme miroir, écho et récit de nous-autres. La production historique courante au Québec et ses rapports à la construction des figures identitaires d'une communauté communicationnelle*, Conférence présentée à l'Université Duke, Durham, Caroline du Nord en septembre 1993, p. 2.
2. Létourneau, *Saisir Lapalme*, p. 39.
3. Roy, *op. cit.*, p. 34.
4. Couture, *op. cit.*, p. 31.

pour sa part, évacuait le libéralisme surtout de façon implicite et sans examen¹.

L'effet inverse se produit de nos jours. Roy n'hésite pas à affirmer que si l'existence d'un libéralisme typiquement canadien-français « n'est pas encore prouvée de façon satisfaisante, il ne faut pas négliger pour autant l'apport des tenants de la thèse du pluralisme idéologique »².

Qu'il y eut des brèches de modernité dans l'évolution de la société canadienne-française, personne ne semble le nier; mais de là à affirmer que c'était une mouvance généralisée au Québec, il y a tout un pas que nous refusons de franchir. Il faut rectifier le tir des travaux en vogue en faisant face et en assumant le poids de la « grande noirceur » duplessiste:

« More generally, without labelling Quebec as somehow odd, post-revisionists might be able to face up to a past that included evidence of xenophobia, of a relatively slow emergence of a modern urban society, of considerable clerical influence, and of some reluctance to convey substantial power to the state »³.

Malgré cela, la production historique exagérant l'importance du libéralisme se poursuit en amplifiant la portée des émetteurs de discours isolés pour les appliquer à la société québécoise. Pourtant, les évidences existent. Et les multiples mémorialistes de l'histoire du Québec les ont bien compilées et analysées. Par exemple, en se référant à la période qui couvre les rébellions jusqu'à la modernité des années 1930-40, Fernand Dumont écrit que « durant un siècle – en gros, des années 1840 aux lendemains de la dernière guerre – une idéologie très organique a régné ici presque sans conteste »⁴ en ajoutant qu'une certaine unanimité sur ce sujet existait chez les chercheurs. Fernand Ouellet abonde dans le même sens. À la suite de l'échec du mouvement patriote de 1837 et du subséquent musellement des élites libérales, le nationalisme, écrit-il, à tendance cléricale « pénètre davantage les professions libérales »⁵.

1. Roy, *op. cit.*, p. 41.

2. *Ibid.*, p. 41.

3. Rudin, *op. cit.*, p. 61.

4. Fernand Dumont: « La représentation idéologique des classes au Canada français », in *Recherches Sociographiques*, vol. VI, n° 1, jan.-avril 1965, p. 10.

5. Fernand Ouellet: « Nationalisme canadien-français et laïcisme au XIX^e siècle », in Jean-Paul Bernard (dir. publ.): *Les idéologies québécoises au 19^e siècle*, Montréal, Boréal Express, 1973, p. 55.

Pour sa part, Hubert Guindon a également défendu la thèse selon laquelle la société québécoise fut transformée, durant la décennie 1950, avec l'arrivée de nouvelles élites de remplacement qui ont enlevé à l'Église et à la petite bourgeoisie le monopole de l'éclosion des esprits qu'elles détenaient depuis l'effondrement de 1837¹. Le philosophe André Vachet, quant à lui, se voulut plus polémique en affirmant d'emblée qu'il «n'y aurait jamais eu au Québec, de libéralisme digne de ce nom»², étant donné que le discours sur la propriété était exclusivement basé au Québec sur la défense de la propriété familiale ou bien rentière, mais ne concerne jamais la propriété capitaliste, productive et reproductive. Pour cet auteur, la seule motivation qui anime les révisionnistes est l'élévation mentale de la représentation du Canadien français:

Pour le moment, le postulat persistant du libéralisme («montant», «trionphant» ou pas) repose sur un fond bien mouvant et semble bien traduire plutôt un *a priori* de l'idée que nous nous sommes fait de nous-mêmes à partir d'une imagerie qu'on voudrait valorisante³.

De son côté, l'historien Jean-Paul Bernard s'est borné à contester la primauté accordée au libéralisme dans les travaux modernes, tout en saluant au passage l'importance de l'apport d'informations neuves au débat⁴. Marcel Rioux considéra que l'échec des rébellions de 1837-38 octroya à l'Église les conditions d'émergence nécessaires pour occuper et monopoliser la production idéologique, faute d'adversaires puissants pour lui tenir tête. Dès lors, imposer une idéologie axée sur la conservation des caractéristiques de la «race», de la langue et de la foi, fut un jeu d'enfant. Ce contrôle clérical est la cause «du long hiver québécois qui a duré plus d'un siècle»⁵. Toujours dans le même ordre d'idées, Pierre Elliott Trudeau

1. Hubert Guindon: «L'idéologie libérale et la pensée sociale au Québec», in Marcel Rioux et Yves Martin: *La société canadienne-française*, Montréal, HMH, 1976, p. 137-161.
2. André Vachet: «L'idéologie libérale et la pensée sociale au Québec», in *Philosophie au Québec*, Montréal, Beauchemin, 1976, p. 113-126.
3. André Vachet: «Post-scriptum à Jean-Paul Bernard: Libéralisme ou pas...» in Claude Savary (dir. publ.): *Les rapports culturels entre le Québec et les États-Unis*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, p. 66.
4. Fernande Roy: *Progrès, harmonie, liberté: le libéralisme des milieux d'affaires francophones de Montréal au tournant du siècle*, Montréal, Boréal Express, 1988, p. 38.
5. Marcel Rioux: *La Question du Québec*, Paris, Seghers, 1967, p. 104.

note au passage l'existence de quelques « rares foyers de pensée libre et réaliste »¹ au Québec durant le XX^e siècle mais, ajoute-t-il avec clairvoyance :

Les idées dominantes dans une société tendent à s'incarner dans des institutions et à s'identifier avec elles, de sorte qu'on ne saurait rapporter la pensée des dirigeants sans dévoiler en même temps la tendance des institutions au sein desquelles ils agissent².

Il est difficile de rester insensible à ces arguments. Pourtant, il semble que cette école révisionniste y demeure imperméable. En étant peu critiques envers le libéralisme canadien-français, ces auteurs n'effectuent qu'un retour à l'histoire optimiste, telle que pratiquée par les historiens avant l'avènement des historiens scientifiques.

2. Le retour à l'enquête s'impose

Quand il s'agit d'histoire ancienne, on ne peut pas faire d'histoire, parce qu'on manque de références. Quand il s'agit d'histoire moderne, on ne peut pas faire d'histoire, parce qu'on regorge de références.

Charles Péguy

Et le cléric-nationalisme ?

Dans le microcosme des historiens qui traitent de la question du libéralisme dans la société québécoise des nouveaux auteurs, porteurs d'une thèse nouvelle, firent leur apparition. Un groupe de sociologues de l'UQAM ont espéré saisir la complexité et la singularité de l'idéologie du gouvernement de l'Union nationale de Maurice Duplessis, en utilisant une nouvelle méthode d'analyse, la lexicométrie³. Ainsi, pour ces auteurs,

-
1. Pierre Elliott Trudeau: *La grève de l'amiante*, Montréal, Éd. Du Jour, 1970, p. 11.
 2. *Ibid.*
 3. Gilles Bourque, Jules Duchastel, et al.: *Restons traditionnels et progressifs. Pour une nouvelle analyse du discours politique. Le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal, Boréal, 1988, 389 pages. Ainsi que le récent livre des mêmes auteurs: *La société libérale duplessiste*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994, 435 pages.

Le discours politique dominant est un discours polémique de masse qui s'adresse directement ou indirectement à l'individu citoyen. (...) Il est toujours traversé par un ensemble d'idéologies contradictoires qu'il tente de reconstruire pour imposer son hégémonie. (...) Ce que nous appelons le discours politique duplessiste n'est ni le discours de Maurice Duplessis ni celui de l'Union nationale, mais le discours hégémonique qui finit par prévaloir dans la discussion sur le pouvoir à laquelle participent les principales institutions, privées et publiques, durant cette période de l'histoire du Québec, de 1944 à 1960¹.

Cette hégémonie discursive, colportée par le discours libéral duplessiste «émanait d'un pouvoir exercé par des notables au sein d'une société périphérique»². Grâce à ce pouvoir intellectuel occulte des clercs, nos habitudes de vie furent considérablement modifiées ultérieurement. Le duplessisme portait en lui les germes de sa propre destruction.

Quoique nous soyons contre, la thèse lexicométrique nous offre l'attrait de pouvoir l'inverser à partir de ses fondements. Qu'il y eut une «société périphérique libérale», cela nous sied assez bien. Or, le but de notre démarche est de démontrer l'insignifiance de ces émetteurs de discours. La société périphérique clérico-nationaliste, est, malheureusement, beaucoup plus importante. En nous basant sur les textes de notables au pouvoir, nous étayerons la source du même discours. À ce titre, nous utiliserons sommairement les papiers d'un auteur, l'historien Robert Rumilly, qualifié par nos sociologues lexicométriques de n'être qu'un vulgaire «thuriféraire du régime»³.

Cette affirmation totalement gratuite résonne à nos oreilles comme autant d'insultes aux rares penseurs canadiens-français d'une certaine époque. Loin de nous l'idée saugrenue de vouloir faire ici son apologie, mais il nous semble que le rejeter sans examen c'est faire bon marché de sa pensée: Rumilly était un idéologue conservateur fort important qui savait prendre ses distances des décisions gouvernementales. Actuellement, grâce à sa correspondance largement inexploitée, heureusement conservée aux Archives nationales du Québec, nous pouvons jeter un regard renouvelé sur un pan méconnu de l'histoire idéologique de la belle province.

1. *Ibid.*, p. 40-41.

2. *Ibid.*, p. 37.

3. *Ibid.*, p. 11.

Pour cet auteur négligé et méconnu, le libéralisme économique était la condition *sine qua non* de la survivance canadienne-française, parce qu'elle visait essentiellement à instaurer un rapport de forces pour la nation québécoise, entourée qu'elle est d'un océan anglophone aux profondeurs abyssales, et à la force de frappe économique dévastatrice. En ce sens, le libéralisme était un outil de préservation du conservatisme social, lequel conditionnait à son tour le nationalisme canadien-français. D'autre part, le corporatisme était une solution envisageable pour les citoyens du Québec, pour la bonne raison qu'il signifiait la reconquête – et le contrôle – de son économie, à l'époque aux mains des libéraux de langue anglaise.

La modernité et le libéralisme économique de Robert Rumilly

La pensée du Frère Marie-Victorin, qui prônait la modernisation sociale et économique pour la société canadienne-française, exercera une influence déterminante sur Robert Rumilly. Depuis la production en 1949 d'une biographie sur le Frère des Écoles chrétiennes, il abandonne le néoclassicisme maurassien qui avait fait auparavant sa marque. Dorénavant, Rumilly sera le chantre de la modernité industrielle, condition de la force future de la nation. Et pour pouvoir y accéder, il faudra que les Canadiens français puissent étudier autre chose que les disciplines classiques. La puissance rime plus souvent qu'autrement avec la science. Dans une entrevue datant de 1948, il affirmera :

Je crois que trop longtemps l'on n'a pas estimé à sa juste valeur l'enseignement des sciences au Canada français. [...] Vous désirez, et avec raison, conquérir une situation enviable dans le domaine économique : là encore, le rôle de la formation scientifique en est un de primordiale importance¹.

Dans une lettre du même esprit à son grand ami René Chaloult, Robert Rumilly critiquera de façon acerbe l'enseignement traditionnel, et louangera la volonté de moderniser l'enseignement du gouvernement duplessiste :

Les Canadiens français conservaient le fétichisme de l'enseignement classique et des professions libérales. [...] Le régime Duplessis a beaucoup favorisé [...] l'enseignement scientifique et l'enseigne-

1. Jean-Marc Léger : « Nos écrivains : Robert Rumilly » in *Notre Temps*, 24 janvier 1948.

ment technique. [...] Ce sera, je crois, son œuvre de plus grande portée¹.

Dans cette missive révélatrice, Rumilly s'affiche de prime abord comme «nationaliste et traditionaliste jusqu'à la moelle des os». Cet historien se déclare obsédé par ses réflexions sur les questions qu'il considère d'importance nationale. Il s'applique à étudier ces questions à «la double lumière de l'histoire et de l'actualité». Cependant, il constate avec lucidité des divergences profondes entre son point de vue et celui d'autres clérico-nationalistes, non pas certes «sur les buts, mais sur les moyens». Une certaine école nationaliste, incarnée par les enseignements du chanoine Lionel Groulx, veut conserver à tout prix les traits caractéristiques de la vie rurale, cette dernière étant qualifiée, nous dit Rumilly, comme le modèle de la vie typiquement canadienne-française:

La race se conserve plus homogène et plus saine à la campagne. La vie paroissiale y fleurit plus facilement, sous l'égide du curé. Les paroisses rurales sont à peu près les seules où le curé jouisse d'une autorité débordant de son rôle sacerdotal. Les traditionalistes, englobant l'ensemble du clergé, entretiennent une méfiance, claire ou confuse, devant la ville et devant l'industrie. Devant l'étranger aussi. Le nationalisme d'un peuple longtemps brimé est presque forcément un peu étroit. De là dérive, si mon analyse est juste, toute une attitude d'esprit.

S'il est vrai que «l'habitant est le Canadien par excellence» et qu'il faut l'aider et l'encourager à poursuivre ses efforts de défricheur, un problème de taille existe cependant: la géographie. Le climat du Québec est froid. Les terres aptes au labour couvrent une proportion dérisoire de la superficie du Québec. La nature ne permet pas aux Canadiens français de rivaliser avec les plaines de l'Ouest ou de la vallée du Niagara:

La nature n'assigne pas à la province de Québec une vocation essentiellement agricole. Ce fut la cause majeure de l'émigration qui a drainé tant de Canadiens vers les filatures et autres usines de la Nouvelle-Angleterre, à l'époque où l'industrie n'existait pas dans Québec.

Par contre, le Québec possède toute une richesse qui est le sang de l'industrie moderne: «la houille blanche». La géographie

1. Lettre de Robert Rumilly à René Chaloult datée du 1^{er} octobre 1951. Fonds «Robert Rumilly», Archives nationales du Québec, P303/13. Les expressions qui seront dorénavant mises entre guillemets dans cette partie du texte seront toutes tirées de cette même source.

destine la province de Québec à une grande prospérité industrielle. Dans cette prospérité, «la province y est entrée, d'ailleurs, à pleines voiles». Il faut donc que les Canadiens français participent impérativement à cet essor, en rattrapant le temps perdu. Pour ce faire, les Québécois devront résoudre trois problèmes d'importance capitale. Voici ces manques:

1. Parce qu'il leur manque les capitaux; 2. Parce qu'il leur manque la technique; 3. Parce que les esprits traditionalistes, par ailleurs bien intentionnés, entretiennent la méfiance envers tout ce qui est industriel, urbain, voire moderne.

Le seul moyen à la portée des Canadiens français pour en arriver à un tel résultat est l'État provincial. Une fois consacré son rôle comme catalyseur d'énergies canadiennes-françaises, il lui faut éviter les tourmentes sociales qui peuvent le paralyser. Comme alternative à la lutte de classes, Rumilly prône la conciliation corporatiste. Les patrons doivent s'unir aux ouvriers pour régler leurs différends dans un esprit de collaboration. Cette mesure, outre l'avantage d'unité de concertation qu'elle offrirait, écrit notre historien:

serait autrement plus sage, et pratique que le socialisme. L'association à la gestion, qui ne confond pas avec la direction, offrirait le double avantage de stabiliser les salaires et de rendre plus sensibles aux salariés les difficultés de la direction. Il faut substituer l'esprit de collaboration à l'esprit d'opposition – à l'esprit de la lutte de classes, cultivé par toutes les gauches¹.

Mais avant d'arriver à cette solution, les Canadiens français doivent combler d'autres carences plus importantes. Dans une bonne mesure, écrit Rumilly, les problèmes industriels des Canadiens français découlent du système éducatif:

La technique nous manque par la faute de notre enseignement, trop exclusivement classique. L'enseignement est, en somme, aux mains du clergé. [...] Nos maisons d'enseignement secondaire, nos collèges, sont en même temps des petits séminaires. Leur idéal est de faire éclore des vocations. Les collèges dispensent donc l'enseignement classique, nécessaire et suffisant aux futurs prêtres. Ils ne donnent pas une formation scientifique. Ils ne donnent pas le goût des sciences².

1. Robert Rumilly: *Quel monde! Communisme! Socialisme! Séparatisme!* Montréal, *Actualités*, 1966, p. 40.

2. Rumilly, *lettre*, *loc. cit.*

Et ce manque de sagesse, il convient de le combler rapidement. Il faut impérativement donner le goût des sciences aux jeunes citoyens car, constate Rumilly, il en va de la survie du fait français en Amérique du Nord :

Nous vivons dans un monde – à une époque et sur un continent – imprégné de science. Les peuples dont les jeunes gens sauront construire des moteurs d'avion réduiront en esclavage ou en charpie les peuples dont les jeunes gens seront forts en latin et en philosophie.

Rumilly se défend d'être un futuriste. Il affirme ainsi qu'il ne croit pas à la suprématie de la technique sur l'individu. Mais, comme les Canadiens français constituent une civilisation particulière sur le continent américain, ils doivent obligatoirement concilier leurs traditions avec la modernité des autres Américains de leur époque pour survivre en tant qu'ethnie distincte :

C'est même probablement la mission de peuple catholique et français en Amérique, que d'établir un équilibre entre les anciens modes de penser et les nouveaux modes de vie. Telle est l'orientation que je voudrais voir à notre nationalisme.

Rumilly fut un réformateur du libéralisme économique. En ce sens, il contribua à former des penseurs cherchant à concilier la tradition sociale et le progrès économique. Dans sa pensée, l'élévation matérielle des Canadiens français passait par un enseignement scientifique lequel permettait un développement économique et industriel¹. Développer économiquement la province de Québec était le souci primordial de ce penseur : c'était une question de survie. Mais le juste milieu entre ces traditions et le libéralisme restait encore à définir. Tel sera dorénavant le leitmotiv des cléricalo-nationalistes de la même veine que l'historien «thuriféraire du régime», la recherche de la conciliation.

Sur l'influence du Québec sur la droite en France

Dans cette partie, nous nous détournons quelque peu de notre sujet principal, mais non sans nécessité. Si nous effectuons cette circonlocution, c'est pour démontrer que le politologue américain Louis Hartz écrit deux œuvres dans lesquelles il défendait la thèse selon laquelle les sociétés implantées au Nouveau Monde cor-

1. Or, ces idées n'étaient certainement pas neuves. Déjà, en 1846, Étienne Parent en professait des semblables dans ses conférences. Voir à ce sujet : Gérard Bergeron : *Lire Étienne Parent, 1802-1874: notre premier intellectuel*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1994, pp. 141 et ss.

respondaient à des franges de l'éventail des idéologies en circulation en Europe. Isolée de sa référence d'origine, chaque idéologie se serait développée sans entraves jusqu'à des limites inconnues en Europe, parce qu'elles n'avaient pas d'adversaires qui puissent leur tenir tête et les aider à évoluer. Ainsi la France aurait légué au Canada français sa vision féodale et conservatrice du monde:

Chaque fois qu'un fragment d'une nation européenne s'est séparé du tout originel, pour venir s'implanter dans un sol nouveau, il parut perdre cet élan évolutionniste qui animait l'ensemble et tomber dans une sorte d'immobilité. (...) Tout en reflétant ainsi chacun une phase particulière des bouleversements européens, ils révèlent en même temps cette sclérose que provoque le processus de fragmentation, et par suite se trouvent placés aujourd'hui devant la nécessité d'une évolution qu'imposent les affrontements à l'échelle mondiale de l'époque moderne¹.

Les premiers jalons de dépassement de l'attitude conservatrice résident dans cette recherche de la révolution que la mentalité avait à l'origine fuie. Entre 1944-1959, période charnière, la société québécoise vit trop de chambardements sociaux, économiques et politiques. Le retour aux discours de soutanes était impossible. En ce sens, le Québec n'est pas le produit d'une «évolution séculaire», comme se plaisent à l'afficher les révisionnistes, mais bien plutôt d'une révolution – ou du moins presque – spontanée. Comme l'affirmait Maurice Barrès: «peut-être sur nos âmes a-t-il apparu des modifications plus frappantes depuis cinquante ans que durant trois siècles»². Durant cette période, la société québécoise rattrapait le temps perdu.

La thèse de Hartz n'est pas sans intérêt. En effet, de l'autre côté de l'Atlantique, les idéologues français, observateurs du régime politique québécois et de ses traditions, étaient fort charmés de constater qu'en terre d'Amérique leurs idéaux étaient vécus quotidiennement par une population d'origine française.

Tout un état d'esprit, concernant le Canada, était couramment admis en France au début du siècle. Les Canadiens français partagent des traits de caractères profonds et inaliénables avec les Français. Cette même idée est présente dans les discours que le

-
1. Louis Hartz: *Les enfants de l'Europe: essais historiques sur les États-Unis, l'Amérique latine, l'Afrique du Sud, le Canada et l'Australie*, Paris, Seuil, 1968, p. 11.
 2. Maurice Barrès: *Le jardin de Bérénice*, Paris, Garnier-Flammarion, 1988, p. 83.

général de Gaulle prononça à son arrivée au Québec en 1967. En effet, les Français canadiens, comme ils les appelait, forment une partie indissociable du génie français¹. Les pamphlétaires de droite, en étudiant l'histoire, constatent que le Canada français est le maître de sa culture; pour pouvoir la conserver, cette nation dispose des outils politiques nécessaires. Il ne reste, à ce peuple, qu'à défendre ses prérogatives culturelles contre l'envahissement de ses compétences par l'autorité fédérale et à accepter le verdict de l'histoire. La France, depuis 1763, n'avait eu que peu de contacts avec son ancienne colonie. Lors de sa cession à la couronne britannique, les esprits éclairés ne virent là qu'un moindre mal fait au pouvoir royal. Ainsi, comme l'exprimait Lionel Groulx:

Avant que les ministres du roi Louis XV aient commencé leurs razzias d'agioteurs sur un peuple de héros en guenilles, avant qu'ils aient râflé (sic) leur dernière pièce de monnaie à ceux-là qui ont tout sacrifié pour soutenir l'honneur de la couronne de la France, un autre personnage représentatif, l'incarnation la plus parfaite alors du monde français, intellectuel, élégant, libertin, a fêté cyniquement la chute de la Nouvelle-France. (...)

À l'annonce de la défaite des Plaines d'Abraham, il y eut donc banquet de fête au château de Ferney. Sur un théâtre élégant, au bout d'une galerie, on joua le *Patriote insulaire*. Voltaire en personne tint le premier rôle. Soudain, les fenêtres de la galerie s'ouvrirent sur une vaste cour chargée de lumières et de trophées indiens. Un feu d'artifice stria le ciel au bruit d'une musique de guerre, pendant que l'étoile de Saint-Georges, flamboyante, lançait des fusées au-dessous desquelles apparaissait la cataracte de Niagara. Puis les lampes, les fusées s'éteignirent; quelques sarcasmes sur les Peaux-Rouges, sur les «arpents de neige» se perdirent, sans doute, dans la nuit. Et ce fut, sur la Nouvelle-France lointaine, la grande obscurité lourde qui dure encore².

Les retrouvailles de la mère-patrie

Les retrouvailles de la mère-patrie et de son ancienne colonie datent de 1855 lorsque la goélette *La Capricieuse* fit son entrée dans

-
1. À cet effet, voir: *De Gaulle a dit: L'essentiel de la pensée de Charles de Gaulle*, Paris, Plon, 1989, p. 343 et ss.
 2. Lionel Groulx: *Lendemain de conquête*, Montréal, *L'Action française*, 1920, p. 50-51.

le port de Québec¹. Les milieux nationalistes français eurent alors conscience que les « Français du Canada » avaient survécu, malgré tout, parce qu'ils ont su « conserver ce haut sentiment de la dignité de leur race et de leur civilisation »². Ils avaient l'instinct canadien-français. Pour les nationalistes français, s'il leur fallait venir visiter le Canada, c'était simplement parce que dans la Nouvelle-France, ils espéraient reconnaître l'ancienne, celle d'avant 1789³. Le choc entre le nationalisme français, plus élaboré, avec celui colporté au Canada français, beaucoup plus primaire, eut l'effet d'une cure de jouvence pour le voyageur relatant ses états d'esprit: « je me sens renaître plusieurs siècles en arrière. Mon patriotisme gagne en ardeur à devenir plus étroit, et la régression le fait gagner en profondeur »⁴. L'écrivain surréaliste, devenu fasciste, Pierre Drieu La Rochelle renchérit de même: « c'est drôle de voir des Français, sur qui n'est pas passé 1789, ni le XVIII^e, ni même somme toute le XVII^e, ni même la Renaissance et la Réforme, c'est du Français tout cru, tout vif »⁵. De passage au Québec en 1831, Alexis de Tocqueville ajoute même:

Je ne puis vous exprimer quel plaisir nous avons éprouvé à nous retrouver au milieu de cette population. Nous nous sentions comme chez nous, et partout on nous recevait comme des compatriotes, enfants de la *vieille France*, comme ils l'appellent. À mon avis, l'épithète est mal choisie. La vieille France est au Canada; la nouvelle est chez nous⁶.

Ces Français d'outre-Atlantique ont pu préserver leurs traits français distinctifs grâce à l'apport du sang légué à la colonie, de « l'excellence de la race »⁷:

La plupart prennent leur souche dans notre réaliste Normandie et dans le raisonnable Poitou. [...] L'homme de Normandie apportait

-
1. Maurice Barrès et Charles-Louis, prince de Beauvau-Craon: *La survivance française au Canada: notes de voyage*, Paris, Émile-Paul Frères Éd., 1914, p. VIII.
 2. *Ibid.*, p. XI.
 3. *Ibid.*, p. 6.
 4. *Ibid.*, p. 54.
 5. Pierre Drieu la Rochelle: *Gilles*, Paris, Gallimard, 1973, p. 161.
 6. Alexis de Tocqueville cité par Robert Hébert: *L'Amérique française devant l'opinion étrangère 1756-1960*, Montréal, L'Hexagone, 1989, p. 101.
 7. Barrès, *op. cit.*, p. V.

au Nouveau-Monde une robuste volonté de vivre, sa ténacité, sa discipline¹.

Malgré l'abandon de la France en 1763, un attachement à la mère-patrie demeure, et ce, malgré les valeurs républicaines du moment. Bon sang ne saurait mentir :

Les maisons sont pavoisées de drapeaux qui proclament la nationalité de leur habitants: bleu, blanc et rouge, ce sont des Canadiens français [...]. Ils ont adopté les trois couleurs sous lesquelles ils ne combattirent jamais. Et cependant, l'esprit de la révolution leur est antipathique. Sublime illogisme de l'amour!².

Grâce à l'Église

Fiers descendants disciplinés de Normands têtus, les Français du Canada avaient donc eu ce qu'il fallait, pour assurer «des vertus de continuité»³: une Église. Cette institution, dans son rôle de ciment social, a fait merveille: «cette Église, qui a conservé à 3 millions de Canadiens le caractère français, est une puissante machine à mouler l'âme sur le type national»⁴. Grâce à l'Église, dans la France canadienne, les habitants ont pu continuer de jouir de leurs prérogatives françaises:

Là-bas, on continue de sentir à la française et de parler français. Et voilà qui tient du miracle. [...] Les mères continuent d'endormir les enfants avec les chansons de la vieille France; les curés, indéfiniment prêchent leurs ouailles, comme ils l'eussent fait dans un village de notre Ouest ou de la Basse-Normandie...⁵.

Paul-Théodore Vibert, député radical-socialiste, franc-maçon, sympathisant de Louis Riel, opposant à Édouard Drumont, un personnage que l'on peut difficilement acoquiner avec les ultramontains, constate également l'importance du clergé en Neuve-France:

1. *Ibid.*, p. V-VI. C'est nous qui soulignons.

2. *Ibid.*, p. 66.

3. Barrès, *op. cit.*, p. II.

4. *Ibid.*, p. XXV.

5. *Ibid.*, p. III-IV.

Comme malheureusement l'Église est la maîtresse absolue dans cette infortunée province de Québec qu'elle a réduite au plus abject esclavage moral, il est facile de concevoir tout ce qu'elle a pu faire dans ce beau pays. Pour écrire l'histoire des crimes (...) de l'Église catholique contre les Canadiens français, qu'elle prétend défendre et dont elle a fait ses esclaves, il faudrait dix volumes (...)¹

Tocqueville ajoutait même que: «Le curé est bien véritablement ici le pasteur du troupeau. (...) Ou il faut nier l'utilité d'un clergé, ou l'avoir comme au Canada»².

Le respect de la culture

Si au Canada, les Anglais affectèrent de mépriser ce débris de population française, «qu'ils n'avaient pu achever sur place»³, c'est qu'ils croyaient qu'ils n'avaient pas de culture⁴. Au demeurant, les conquérants anglais ont su bien vite réajuster leur politique. Le respect subséquent de la culture des habitants français du Canada honore l'Angleterre. Ce respect passe également par le respect des us et coutumes d'avant la conquête: le dominion du Canada, à l'inverse de la France républicaine, n'a pas fait table rase de son passé. Ce respect contribua pour beaucoup à fixer les caractères conservateurs qui furent hérités de la France:

Le fait le plus beau, c'est que la province de Québec, et par province entendez un territoire grand comme deux fois la France, est soumise à la Coutume de Paris d'avant 1789. Sir Wilfrid Laurier, rappelant ce fait, disait, il y a quelques années, à Paris, fort obligeamment, que les Canadiens français vivaient sous la loi la plus libérale du monde⁵.

De plus, les nationalistes français viennent chercher au Canada français des motifs de revanche contre l'Allemagne. En effet, ce pays n'accordait pas, ni aux Alsaciens ni aux Lorrains, quelque privilège pouvant garantir la pérennité de l'âme nationale française:

1. Paul-Théodore Vibert: *La Nouvelle-France catholique. Une page d'histoire contemporaine dans le Nouveau-Monde*, Paris, Schleicher Frères, 1908, p. 1.
2. Hébert, *op. cit.*, p. 98.
3. Barrès, *op. cit.*, p. VII.
4. *Ibid.*, p. VII. Il est à noter que Barrès cite, de façon inexacte, le rapport Durham.
5. *Ibid.*, p. XIII.

J'ai dû venir en Amérique pour apprendre qu'il existe des différences de niveau profondes entre les nations de l'Europe, que des civilisations égales se respectent l'une l'autre, qu'un Français peut vivre sous les lois anglaises, mais non sous des lois allemandes. J'ai dû connaître le Canada pour mieux plaindre l'Alsace-Lorraine!¹

Sur le sujet, Jules Verne renchérit sur le Canada français:

C'est le champ d'asile de l'Ancien régime. C'est une Bretagne ou une Vendée d'il y a soixante ans, qui se prolonge au-delà de l'Océan. Sur ce continent d'Amérique, l'habitant a conservé avec un soin jaloux les habitudes d'esprit, les croyances naïves et les superstitions de ses pères. (...)

D'ailleurs, cette Nouvelle-France, n'est-ce pas un morceau de la patrie, comme cette Alsace-Lorraine que l'invasion brutale allait [nous] arracher (...)? Et les efforts tentés par les Franco-Canadiens pour lui rendre au moins son autonomie n'est-ce pas là un exemple que les Français d'Alsace et de la Lorraine ne doivent jamais oublier?²

Les Canadiens français, fort disciplinés, étant culturellement maîtres de leurs destinées n'ont nul besoin de se rebeller contre les autorités établies et d'instaurer un régime politique ayant une vague ressemblance à une république quelconque, car la république est un régime corrompu: «Montcalm et la France canadienne ont péri par Bigot l'intendant, [...] c'est au profit des bigots, financiers sans scrupules et bourgeois avides que la Révolution s'est faite»³.

En 1938, lors d'un banquet en l'honneur de la retraite de Philippe Roy, ambassadeur du Canada à Paris, le maréchal Pétain reprendra sensiblement les mêmes propos. Il qualifiera le Québec de «sanctuaire français» qui préserve l'excellence du génie de la nation française, et que les Français métropolitains doivent prendre exemple sur cette branche dédaignée par la souche-mère pour y puiser ce qui lui manque, c'est-à-dire «le meilleur des cultures diverses qui l'ont formé»⁴. Aux yeux du maréchal, le citoyen français se

1. *Ibid.*, p. XXII-XXIII.

2. Jules Verne cité par Sylvain Simard: *Mythe et reflet de la France. L'image du Canada en France 1850-1914*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1987, p. 224.

3. Barrès, *op. cit.*, p. 56.

4. Philippe Pétain: «L'exemple moral du Canada», in *Actes et Écrits*, Paris, Flammarion, 1974, p. 289.

doit être régénéré par la discipline, le travail, la famille, et le retour à la terre:

C'est avec une fierté étonnée et ravie qu'ils ont réappris l'incroyable destinée de ces 65 000 Français, abandonnés par le Traité de Paris, en 1763, sur les rives du Saint-Laurent, oubliés pendant plus d'un siècle par la mère patrie, mais qu'une vitalité prodigieuse a soutenu dans leurs efforts, jusqu'à la réalisation de ces admirables groupes de Canadiens français d'aujourd'hui qui comptent plus de cinq millions d'habitants au Canada et aux États-Unis. (...)

La raison profonde de la vitalité des Canadiens français réside dans le maintien de leurs traditions familiales. Par-dessus tous les obstacles et contre toutes les influences, ils ont gardé intact le sens de la famille, parce qu'il était fondé sur cette même conception spiritualiste de la vie et sur les mêmes principes de devoir, de discipline morale et de dévouement, sur lesquels leurs ancêtres avaient édifié la grandeur française.

Profondément attachés aux coutumes, à la langue et à la foi de leurs pères, ils sont restés opiniâtrement fidèles à la terre nourricière en pratiquant les vertus qu'elle exige. C'est ainsi qu'ils ont surmonté toutes les difficultés et sont parvenus à la prospérité.

Le Français de France veut-il comprendre la leçon? S'il accepte de fuir la ville encombrée et de revenir à la terre désertée, il y fera reflourir les vertus séculaires et prospérer les belles familles qui, seules, permettent en France les constructions harmonieuses et durables. La France a besoin de paysans heureux, pour retrouver la source de sa vitalité et de son équilibre.

Quelle reconnaissance ne devons-nous pas (...) [à] une nation qui peut offrir, en notre temps, un exemple et des enseignements d'une telle portée!¹

L'attachement aux coutumes, à la terre, et aux valeurs traditionnelles fit en sorte que les Français du Canada survivent. L'idée que les francophones peuvent s'imbriquer – et s'améliorer – au sein de législations anglaises qui garantissent l'autonomie culturelle se retrouve également, plus de 30 ans après, dans la position politique du journal fasciste français *Je suis partout* à l'égard du Québec et du Canada.

1. *Ibid.*, p. 289-290.

Le journal «Je suis partout» et sa vision du Canada

Le journal *Je suis partout*, pour l'essentiel, reprend la vision barrésienne du Canada français. On loue la discipline, la ténacité, l'instinct de survie des Canadiens français, mais on constate qu'ils ne sont pas à plaindre, le passé étant garant de l'avenir: «si les fils sont dignes des pères, rien n'entamera leur personnalité ethnique et leur indépendance spirituelle»¹. L'Angleterre, puissance gouvernant le territoire, a compris ses erreurs passées et respecte désormais les Canadiens français. Ils sont les égaux, juridiquement et politiquement, de leurs concitoyens d'origine britannique:

Cet «Acte de l'Amérique du Nord britannique», par lequel le premier en date des Dominions fut reconnu par son souverain pour un pays anglo-français, et doté d'une constitution qui sanctionnait cette dualité. Ainsi deux races différentes, mais relevant l'une et l'autre d'une civilisation supérieure, n'avaient pas attendu le XX^e siècle et sa Société des Nations pour régler humainement, inter pares, le statut de la minorité. [...] On se fera une idée entièrement fautive de leur situation actuelle si l'on se représentait les Canadiens français comme une race en voie d'extinction. [...] [C'est] un régime fondé sur le respect mutuel et l'égalité des confessions².

De Maurice Barrès à *Je suis partout*, le trait dominant des francophones d'Amérique semble être leur sagesse, de laquelle découle leur discipline, valeurs qui manquent assurément en France³. Le fait qu'ils ne se soient révoltés qu'une seule fois étant présenté comme une preuve suffisante de leur bon discernement:

L'histoire des Canadiens français sous la domination anglaise – disons sans amertume: sous l'allégeance britannique – est une grande leçon de courage, de continuité, et de cette volonté de rester soi-même qui est la meilleure défense des groupes ethniques. Ajoutons qu'elle est en outre une leçon de sagesse politique. En cent cinquante ans, une seule rébellion, celle de 1837, très justifiée, et

-
1. Robert Helier: «Les Canadiens français: une grande leçon de courage, de volonté et de sagesse», in *Je suis partout*, 1 septembre 1934.
 2. Helier, *loc. cit.* Les parenthèses sont de nous.
 3. Pierre-Marie Dieudonnat: *Je suis partout 1930-1944: Les maurrassiens devant la tentation fasciste*, Paris, Éditions de la Table Ronde, 1973, p. 48. D'ailleurs, n'était-ce pas Maurice Duplessis qui affirmait que les Canadiens français étaient: «des Français améliorés?»

d'ailleurs très limitée, peu approuvée par les pasteurs du précieux troupeau. [...] Le Canada français avait choisi sa voie, celle du loyalisme et de la légalité¹.

La perte du Canada pour la France fut terrible. Néanmoins, les Français canadiens ont une mission. Celle de maintenir leur identité et leur langue, pour le plus grand prestige de la France. Cette volonté de maintien de la culture n'est plus ni moins qu'une composante d'une idéologie impériale en gestation².

3. La nouvelle histoire

Les insectes piquent, non par méchanceté, mais parce que, eux aussi, veulent vivre; il en est de même des critiques; ils veulent notre sang et non pas notre douleur.

Friedrich Nietzsche

Vers une histoire postrévisionniste

Nous nous proposons de faire dans cet article, un ordonnancement succinct de la vision qui correspond, selon nous, à la réalité canadienne-française. Au Québec, les milieux intellectuels périphériques de droite défendent une vision qui réconcilie libéralisme économique et tradition sociale. De l'autre côté de l'Atlantique, les Français nationalistes ont, sous leurs yeux, la vision d'un laboratoire politique agrémenté d'une société dans laquelle l'esprit d'abnégation, l'effort et la discipline, le sens du devoir, l'Église et l'agriculturalisme dominant le paysage idéologique des valeurs³. Constatant le respect du conquérant britannique envers la culture de ses sujets conquis, les milieux nationalistes français deviennent prosélytes.

1. Helier, *loc. cit.*

2. Dieudonnat, *op. cit.*, p. 81. On peut noter que l'historien Robert Rumilly fera de même en écrivant des livres sur la diaspora francophone en Amérique. Voir notamment son: *Histoire des Franco-Américains*, (1958) et son *Histoire des Acadiens* (1955). L'idée qu'il ne faut pas abandonner ses « confrères linguistiques » est tenace encore de nos jours.

3. Cette vision est généralisée en France, aussi bien chez les socialistes que les nationalistes, devons nous préciser. À ce sujet, voir le beau livre de Sylvain Simard, *op. cit.*

Ces témoins n'ont rien vu d'autre que l'expérience de la domination cléricale sur la société québécoise et, de ce fait, font l'éloge des valeurs québécoises à l'ordre de la nation française. Le Québec était littéralement le paradis perdu.

Dans l'histoire du Québec, il y a un certain passé qui ne veut pas nécessairement passer. Ce sont les années 1930. Ces années, tout comme les personnages qui y ont évolué, sont hantées par les différentes tentations corporatistes, autoritaires, théocratiques, voire fascisantes de l'époque. Depuis belle lurette, ces années sont refoulées dans les inconscients collectifs. Conséquemment, elles sont occultées du débat historique. Relativiser ce passé au point de ne pas l'étudier – ou le moins possible – constitue une tentative sans précédent pour banaliser l'esprit d'une certaine période.

Constater qu'il y eut au Québec, à une certaine époque pas très lointaine, une idéologie clérico-nationaliste, des mouvements fascistes, un régime politique autoritaire qui prenait son inspiration idéologique de certaines des idées mises de l'avant par ces milieux peut sembler, à la rigueur, une démarche douloureuse.

Nous en convenons.

Mais nous étions *aussi* cela.

Et nous devons assumer cette inquiétante étrangeté qui, à prime abord, peut sembler comme étant celle d'un «autre»¹.

Souventes fois, les méandres de l'histoire des nations sont composées d'erreurs politiques, d'injustices économiques et de conséquences tragiques. L'histoire semble ainsi faite depuis la nuit des temps. La pérennité de cette loi n'est nullement mise en cause ici. Nous devons nous réjouir, au contraire, de cette transcendance de la tragédie humaine. Cette dimension lui confère une valeur d'importance: le questionnement intellectuel. Cette dernière démarche est une démarche saine. L'histoire ne doit pas faire de morale, elle doit être simplement. Les citoyens d'une société donnée peuvent –

1. Sigmund Freud: «L'inquiétante étrangeté», in *L'inquiétante étrangeté et autres essais*, Paris, Gallimard, 1985, p. 213. Ainsi que José Ortega y Gasset: «El peligro que es el Otro y la sorpresa que es el Yo», in *El hombre y la gente*, Madrid, Ediciones de la Revista de Occidente, 1972, p. 11.

et *doivent* – s'interroger sur eux-mêmes et ainsi apprendre des erreurs de leurs ancêtres.

L'histoire devient de cette façon mentor de l'existence. Il s'agit, écrivait Jean-Marie Fecteau, «de faire que l'histoire retrouve le sens de sa fin, que la recherche du passé n'oublie jamais, qu'elle soit au contraire obsédée de sa raison finale en tant que savoir, soit servir à l'action. Sinon, l'histoire ne serait pas un *savoir*, mais tout juste une simple connaissance érudite»¹. La normalisation des rapports entre le citoyen et son histoire passe obligatoirement par l'acceptation de cette dernière. Si, comme l'affirmait Rousseau, l'être humain est perfectible, les sociétés et les régimes politiques qui en découlent doivent l'être aussi. Les citoyens d'un pays démocratique doivent se remettre en cause constamment. Ils ne peuvent pas, surtout, se laisser bercer par les doux rêves colportant des idées faites sur le modèle du «prêt-à-penser», signe inévitable d'un manque de liberté de l'esprit.

Mais est-ce que les historiens et les citoyens québécois font suffisamment cette remise en question? Malheureusement, il semble que la réponse soit négative. L'histoire du Québec est devenue, au cours des années 1960 et 1970, l'histoire du développement de l'économie du Québec. Ce choix étant fait, l'histoire politique est évacuée sans examen. Pourtant, ce dernier type d'histoire implique l'étude des mentalités à une époque donnée. Par exemple, il serait intéressant de comprendre le rôle qu'a occupé Duplessis, dans la restructuration d'une identité collective de la société québécoise². Une psychohistoire – une histoire des mentalités – est nécessaire plus que jamais, car le sujet du savoir, ce n'est pas le peuple, mais bien plutôt son esprit³. Toute histoire véritable, écrivait Lionel Groulx, «doit aboutir à une psychologie»⁴. Elle ne vient pas éliminer la description ni l'intuition, ni même la méthode, elle vient

1. Jean-Marie Fecteau: «La quête d'une histoire normale: réflexion sur les limites épistémologiques du «révisionnisme» au Québec», in *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, n° 2, hiver 1995, p. 37.
2. Saul Friedländer: *Histoire et psychanalyse*, Paris, Seuil, 1975, p. 129.
3. Lyotard, *op. cit.*, p. 57.
4. Lionel Groulx: *Ma conception de l'histoire*, Causerie prononcée à Radio-Canada, à l'émission «Conférence» (Télévision), le 22 décembre 1959, p. 3.

simplement la *compléter*¹. Lucien Febvre, le grand historien des *Annales*, avait déjà eu une intuition dans ce sens:

Si nous prenons appui fortement (...) Sur les derniers résultats acquis par le labeur critique et positif de nos voisins, les psychologues – alors nous pourrons, je crois, entreprendre une série de travaux qui, tous, nous feront défaut: et tant qu'ils feront défaut, *il n'y aura pas d'histoire possible*².

Cette analyse importante n'est pas faite par les révisionnistes. Pourquoi? Parce que nous sommes passés de la recherche à la propagande: l'objectivité dont les auteurs révisionnistes se drapent n'est pas impartialité, mais bien plutôt prétention à l'universalité³, «qui trouve son lien social non pas seulement dans la signification des récits qu'elle raconte, mais dans l'acte de leur récitation»⁴. Pourtant, écrit Robert Boyer, «la sphère économique que l'histoire étudie est construite sur des cadres politiques, sociaux, religieux créés dans et par l'histoire»⁵. L'historien Guy Frégault abondait dans le même sens:

S'il est vrai que l'armature économique d'une société conditionne, dans une mesure très variable, la vitalité d'une culture, il est au moins aussi exact d'ajouter que les cadres et les idées politiques marquent profondément une civilisation. Les institutions publiques apparaissent d'abord comme des grands faits de psychologie collective et comme tels ils éclairent une mentalité. (...) En étudiant les tendances politiques d'une société (...) on peut (...) déterminer une table des valeurs sociales⁶.

Les analyses sérieuses pourraient facilement nuancer, voire démolir les thèses révisionnistes, d'où le silence des intellectuels hégémoniques. Par définition, l'histoire qui se veut scientifique met de l'avant des tableaux, des calculs, des méthodes quantitatives

1. Friedländer, *op. cit.*, p. 11.

2. Lucien Febvre: *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1953, p. 235.

3. Raymond Aron: *Introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1981, p. 9.

4. Lyotard, *op. cit.*, p. 42.

5. Robert Boyer: «Économies et histoire: vers de nouvelles alliances?», in *Annales: Économie, Sociétés, Civilisations*, Paris, 1989, vol. XLIII, n° 6, p. 1411.

6. Guy Frégault: *La civilisation de la Nouvelle-France 1713-1744*, Montréal, Fides, 1990, p. 115.

d'analyse. Grâce à ce rempart méthodologique, la scientification d'un texte est assurée, d'où cet engouement des révisionnistes – «s'imaginant marcher au sein de l'armée de la vérité»¹ – pour les travaux sur le libéralisme économique. La primauté de la méthodologie scientifique – ce *fétichisme* de la méthode – n'est rien de moins qu'un retour au positivisme du XIX^e siècle.

Refuser d'analyser l'histoire sous prétexte qu'elle ne peut être scientifique laisse la connaissance à la merci de la récupération politique. En laissant le terrain historique d'une certaine période à défricher, des objectifs autres que ceux visant à accroître la connaissance historique sont mis de l'avant. Cette récupération s'appelle invective et a des buts politiques avoués: faire de la projection du passé dans le débat politique présent. Dorénavant, le nationalisme québécois contemporain sera tributaire des pires formes réactionnaires, reliquat d'une certaine époque dans l'océan moderne nord-américain. En refusant de voir une évidence de l'identité collective, c'est-à-dire les tentations autoritaires des années 1930, les révisionnistes laissent les opposants au nationalisme québécois leur imposer une identité – plutôt une *étiquette* – que les Québécois n'ont certainement pas méritée. Ce laxisme historique pousse constamment le nationalisme à être sur la défensive et à se justifier². Il est grand temps de cesser de s'irriter lorsqu'on fait l'étiologie de la mentalité québécoise. Remet-on constamment à la figure des citoyens de l'Alberta et la Colombie-Britannique les lois eugéniques que ces provinces ont promulguées en 1933 préconisant la stérilisation des citoyens «dégénérés»?³

Le poète Edmond Rostand, dans son *Cyrano de Bergerac*, fait dire à son personnage, pour conclure sa célèbre tirade, des vérités qui sont toujours aussi actuelles dans le cas qui nous concerne. Répliquant avec fougue aux insultes proférées par le vicomte de Valvert, Cyrano lui répond avec éloquence rare:

1. Ronald Rudin: «Au-delà du révisionnisme», in *Bulletin d'histoire politique*, vol. 4, n° 2, hiver 1995, p. 66.
2. D'autant plus que de nos jours le nationalisme est considéré comme tabou. Or, au XVIII^e siècle, le nationalisme a rimé avec libéralisme; en 1941, il a même rimé avec communisme.
3. Angus McLaren: *Our own master race. Eugenics in Canada, 1885-1945*, Toronto, McClelland & Stewart, 1990, p. 90-91.

Eussiez-vous eu, d'ailleurs, l'invention qu'il faut
Pour pouvoir là, devant ces nobles galeries,
Me servir toutes ces folles plaisanteries,
Que vous n'en eussiez pas articulé le quart
De la moitié du commencement d'une, car
Je me les sers moi-même avec assez de verve,
Mais je ne permets pas qu'un autre me les serve¹.

Ce sens aigu de la critique historique – et de la *dignité* –
devrait être l'apanage du citoyen québécois. □

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL

LES ENSEIGNANTS

Mensuel national de l'actualité pédagogique
publié 10 fois l'an de septembre à juin

25\$ par année ou 42\$ pour deux ans : taxes incluses

Envoyez vos noms et
adresses et votre chèque ou
mandat-poste à:

Journal LES ENSEIGNANTS
1316, Domaine du Moulin
L'Ancienne-Lorette, Québec
G2E 4N1
Téléphone ou télécopieur:
(418) 872-6966

1. Edmond Rostand: *Cyrano de Bergerac*, Paris, Hachette, 1939, p. 42.

REGARDS...

RÉFLEXIONS...

Rosaire Morin

L'Action nationale est-elle utile?

Une revue d'idées est-elle nécessaire?

Une publication libre doit-elle exister?

L'action intellectuelle est-elle efficace?

La parole est-elle possible en démocratie?

La libre expression a-t-elle un avenir au Québec?

Une revue peut-elle survivre en critiquant la dictature
des puissances d'argent
et l'absolutisme des hommes publics?

Une revue peut-elle éclairer l'opinion publique
au lieu de la refléter
et de l'amuser?

Depuis 1917, *L'Action nationale* tente
de remettre de l'ordre dans les esprits
pour qu'il y en ait dans la vie collective.

Êtes-vous partenaire?

Gaston Miron, le poète

Gaston Miron n'est plus. Son départ laisse une place vide. Personne ne peut l'occuper. La légende a disparu. Elle était l'une des plus belles figures du Québec.

Gaston Miron incarnait l'âme du pays. C'était le poète. C'était l'ambassadeur de la littérature québécoise à travers le monde. Il lisait ses poèmes un peu partout: Paris, Rome, New York et au Plateau Mont-Royal... Il a participé à des rencontres internationales dans une trentaine d'universités. Il prononçait des conférences sur la littérature québécoise au Brésil, aux États-Unis, en France, en Irlande, en Italie, dans la Scandinavie... Son œuvre, «L'homme rapaillé», est universelle. Elle affirme l'identité d'un peuple, la richesse d'une culture et le désir suprême de la liberté.

Gaston Miron était un poète créateur. Avec des amis, en 1953, il fondait les Éditions de l'Hexagone qu'il présidera pendant



30 ans. Depuis 1991, il dirigeait la collection de poche au sein du Groupe Ville-Marie littérature. Il participait activement aux événements de la vie culturelle. Nombre d'œuvres ont bénéficié de sa direction ou de ses conseils. On le verra s'associer aux revues «Parti pris» et «Possibles». Il a vécu plus d'événements que n'en connaissent la majorité des hommes.

Il a servi par la parole, par les écrits et par ses activités. Il était un militant politique actif et dérangeant. On le retrouvera successivement au NPD, au RIN, au PSQ et au Parti québécois. Il a prononcé des centaines de discours pour l'indépendance. Il a frappé à des milliers de portes pour le «OUI». Il était l'un de ces phares flamboyants dont la lumière éclaire l'avenir. Il a lutté avec l'énergie du désespoir pour la liberté du Québec. Il incarnait un nationalisme réfléchi, ouvert.

L'œuvre de Miron a contribué à l'évolution du Québec. Elle demeure une source d'inspiration qui peut alimenter les esprits en cette période difficile de l'histoire de la nation. Ses mérites ont été reconnus. Plusieurs prix lui ont été décernés.

En 1970, il recevait le prix de la revue *Études françaises*. En 1977, il était reçu membre de l'Académie Mallarmé. En 1978, le prix Duvernay lui était accordé. En 1981, le prix Guillaume Apollinaire de France lui était octroyé. En 1983, l'État du Québec lui conférait le prix Athanase-David. En 1990, il était le récipiendaire de la médaille de l'Académie des lettres du Québec. En 1991, il méritait la médaille de l'Ordre des francophones d'Amérique. En 1993, la République française lui remettait l'insigne de Commandeur des Arts et des lettres.

L'homme que j'ai connu était d'une rigueur intellectuelle exemplaire. Il était coloré, rationnel, direct, ordonné. Dans une conversation, il s'exprimait avec un humour charmant, le sourire en coin et les yeux pétillants de malice. Sa disponibilité était proverbiale.

Son œuvre est toujours vivante dans mon esprit. La mort a ravi l'homme. Le poète demeure. Le rayonnement de ses idées se prolongera dans le temps.

Rosaire Morin

COMPTES RENDUS

Hélène-Pelletier Baillargeon

Olivar Asselin et son temps, Le militant, Fides, Montréal, 1996, 780 pages.

Hélène Pelletier-Baillargeon raconte l'histoire d'une époque. Elle décrit les coutumes, les mœurs et la vraie vie des habitants de Saint-Hilarion, Sainte-Flavie et d'ailleurs. Le lecteur voit grandir le jeune Olivar qui remporte des succès scolaires remarquables à l'école du rang et au séminaire de Rimouski.

L'auteure rappelle les événements qui ont marqué profondément le polémiste impénitent que fut Olivar Asselin. Elle fait revivre avec émotion l'exécution de Riel, la crise des écoles du Manitoba, la guerre du Transvaal, le bill de la Marine, le règlement XVII et la Première guerre mondiale. Les grands de l'époque témoignent. Wilfrid Laurier négocie. Henri Bourassa hésite. Israël Tarte joue d'astuce. Lomer Gouin tricote. Jules Fournier fraternise.

Olivar, le fils du tanneur, participe à toutes les batailles. Il est un pamphlétaire à la française. Franc-tireur, visière levée, impulsif, imprévisible, il manie avec force le sarcasme et l'humour. Ses fanfaronnades lui occasionnent plusieurs procès pour libelle diffamatoire. Il fera de la prison à trois reprises. Son radicalisme est sympathique. Sa vie durant, il demeurera pauvre, endetté. Son épouse Alice et ses quatre enfants connaîtront la misère.

Olivar fait flèche de tous bois contre les exploiters et les politiciens. Progressiste, il est un apôtre de la justice sociale. Il pri-

vilégie l'essor de la colonisation. Il préconise la séparation de l'Église et de l'État. Il favorise le suffrage féminin. Il maîtrise des notions économiques hélas oubliées. Il défend les droits des francophones de l'Ontario. Il développe une idée du Québec qu'il faut aujourd'hui approfondir. L'avenir des Canadiens-Français le préoccupe. Son cœur est à gauche. Sa notion du devoir national demeure exemplaire. Il veut, dit-il, remettre la pensée à l'honneur.

Il travaille d'abord dans des usines américaines. Il collabore au *Protecteur canadien* de Fall River. Il demande à être admis chez les Jésuites. Il devient rédacteur au *National de Lowell* et secrétaire de rédaction à la *Tribune* de Woonsocket. Il s'aventure dans la guerre hispano-cubaine. Revenu à Montréal, il collabore à divers journaux dont *Les Débats*. Après avoir été refusé par la Légion d'honneur, il agit comme secrétaire du ministre à la Colonisation, Lomer Gouin. Lié d'amitié avec Bourassa qu'il combattrait plus tard, il fonde la Ligue nationaliste et le journal *Le Nationaliste*. Il participe à de nombreuses élections municipales, provinciales et fédérales.

Asselin ne tient pas en place. Il travaille à *La Presse*, à *La Patrie*, au *Devoir*, dans l'immeuble. Il devient même président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qu'il quittera à la suite de démêlés avec Mgr Bruchési au sujet d'un mouton. Il s'engage par la suite dans une enquête en Europe sur l'immigration au Canada. Et le premier tome se termine par le geste surprise du major Asselin qui fonde le 163^e bataillon dit des «Poils-aux-pattes.»

Madame Hélène Pelletier-Baillargeon a écrit une œuvre magistrale. Elle mérite notre gratitude. Elle a reconstitué l'histoire avec une rigueur irréfutable. La documentation est abondante. Les sources sont précises. Le style est d'une rare limpidité et d'une richesse peu commune. En lisant «Olivar Asselin», j'ai vainement tenté de lui trouver un contemporain aussi actif, dynamique et dérangeant. Ce n'est certes pas Jean Chrétien.

Rosaire Morin

Gilles Thérien

Sous la direction de Figures de l'indien. Éditions Typo, 1995, 391 p.

L Le titre indique bien le contenu de cet ouvrage: l'image que l'on se faisait des premiers occupants de l'Amérique. Une image qui

persiste jusqu'à nos jours. On en veut pour preuve l'utilisation qu'en fait la publicité ou encore toutes ces équipes sportives qui portent fièrement le nom de ceux que l'on a fait disparaître ou parqués dans de sordides réserves. On le devine, dans cet ouvrage, qui s'appuie essentiellement sur des documents historiques, on trouvera de tout, du meilleur comme du pire, en ce qui regarde la perception de l'Indien. Le premier se rapportant, bien sûr, au « bon sauvage » de Rousseau, alors que le second fait penser à ce sinistre général américain du siècle passé pour qui un bon Indien était un Indien mort.

Ainsi, comme l'indique le responsable de cet ouvrage collectif, auquel ont collaboré pas moins de dix-huit chercheurs, on veut montrer que des figures d'Indiens se sont cristallisées dans les discours comme dans les images. Et si les rhétoriques n'ont guère changé, on s'interroge sur les mentalités. On pense que le lecteur d'aujourd'hui pourra y retrouver les traces de ses propres préjugés et, en même temps, le moyen d'y échapper. L'Indien d'ici ne se retrouve donc pas dans ces pages comme objet d'étude. C'est l'évolution de la mentalité de l'homme blanc qui fait l'objet d'un questionnement: ses préjugés, ses volontés ethnocentriques et son désir de rejoindre l'Indien, son ancêtre d'Amérique.

L'ouvrage n'est pas toujours, beaucoup s'en faut, d'une lecture facile et agréable. Les spécialistes qui ont été appelés à y contribuer puisent abondamment dans leurs art et connaissances pour étayer leur thèse. Une tâche dont ils s'acquittent vraisemblablement avec beaucoup de compétence, toutes les informations étant appuyées sur des références minutieusement utilisées. La rigueur intellectuelle, on le sait, si elle plaît à l'esprit, ne rend pas toujours pour autant la lecture agréable. En conséquence, le lecteur se voit ainsi forcer à jouer au saute-mouton en allant glaner des informations d'un collaborateur à un autre. Il s'attardera plus particulièrement aux textes de Pierre Berthiaume et d'Yvon Le Bras qui puisent abondamment dans cette précieuse manne d'informations que sont les *Relations des Jésuites* publiées sans interruption de 1632 à 1673.

Les dessins issus des témoignages rapportés par les premiers voyageurs nous montrent toujours des individus fort peu vêtus. C'est comme si Cartier, tel que l'aurait souhaité Robert Charlebois, ne s'était pas aventuré dans la vallée du Saint-Laurent en préférant

les plages de la Floride. Car ce sont pas des Indiens emmitouflés dans leurs fourrures avec de la neige jusqu'au genoux que l'on nous présente. Leurs légers attributs vestimentaires, lorsqu'ils existent, les rapprochaient de l'animalité aux yeux des missionnaires. Pour l'un d'entre eux, les «sauvages se situent à peine au-dessus des animaux et leur «stupidité» les rapproche des bêtes. Quant au père Le Jeune, pour lui, l'Indien qui torture ne fait jamais ce que «ce qu'un démon incarné pourrait inventer». Cependant, le portrait qu'il dégage des Montagnais est plus nuancé même si les vices observés se font beaucoup plus nombreux que les vertus. Parmi les premiers, il note, l'orgueil, la gourmandise, l'intempérance, la médisance, l'ingratitude et autres péchés capitaux (mis à part l'avarice) dont les Indiens n'avaient sûrement pas le monopole. Puisqu'il faut bien, charité chrétienne oblige, trouver quelques qualités, notre brave missionnaire a pu déceler: la patience, la générosité et l'absence d'ambition.

Dans «Les maudits sauvages et les martyrs canadiens» Guy Laflèche cherche à démontrer que les héros de notre jeunesse n'ont pas tous été l'objet des supplices qui nous avaient tant fait frissonner. Seuls Jean de Brébeuf et Gabriel Lalemant auraient été victimes de la cruauté des Iroquois. Les autres seraient morts, non pas de vieillesse quand même, mais comme il arrive de mourir lorsque des peuples sont en guerre. Notre auteur ne mâche pas ses mots en évoquant la possibilité d'une histoire montée au service du catholicisme d'État.

Ce sont les contributions d'Annie Jacob sur la comparaison des perceptions des Anglais et des Français et de Marie-Noëlle Bourget sur les tentatives d'assimilation qui m'ont le plus intéressé. La première parle des coureurs de bois qui, au grand dam de leurs concitoyens, adoptaient les mœurs des Indiens. D'ailleurs l'expression coureur de bois serait associée à la mauvaise perception envers ceux qui ne trouvent rien d'autre que de courir – non pas la galipote – mais dans la grande nature. On y voit une forme de fainéantise en opposition avec les exigences du travail de la terre. Comme si la vie en forêt était de tout repos et n'impliquait pas des risques énormes.

Pour sa part, M.-N. Bourget signale les efforts trop peu connus en vue de «franciser les sauvages». Ainsi nul autre que Colbert, en vue d'augmenter la colonie, évoquait le souhait de pouvoir

«civiliser les Algonquins, les Hurons et autres sauvages. Aux yeux de l'intendant de Meulles, l'octroi de quelques parcelles de terre devait suffire à inciter les Indiens à «quitter la vie fainéante et oisive» qu'ils mènent dans les bois. En voilà un qui n'a sûrement pas eu à assurer sa pitance en chassant le castor tout en pratiquant des techniques de survie en forêt. Le jugement sur les conditions de vie «barbares» des premières nations faisait fi de celles que connaissaient à la même époque, comme le signale l'auteure, les paysans de Moselle obligés de vivre dans de misérables cabanes; les bergers des alpages de l'Ariège et leur grossiers abris, ceux de la Lozère où hommes et animaux habitent pêle-mêle dans la plus misérable des promiscuités.

Les autres chapitres retrouvent le caractère plutôt aride du début de l'ouvrage. En conséquence, comme pour tout ouvrage collectif, il revient au lecteur de choisir en fonction de ses goûts et attentes. Dans cet ouvrage pour peu qu'il s'intéresse à son histoire, le lecteur saura bien trouver.

André Joyal

Pierre Vadeboncœur

Vivement un autre siècle, Éditions Bellarmin, Montréal, 1996,
310 p.

Décidément, Pierre Vadeboncœur a le sens de la formule en ce qui a trait aux titres de ses livres. De *L'autorité du peuple à Indépendance*, des *Deux royaumes au Bonheur excessif* en passant par *Un génocide en douce*, *To be or not to be* et jusqu'à sa dernière livraison, *Vivement un autre siècle*, ce grand essayiste québécois, celui à la prose la plus classique et la plus épurée peut-être, n'a de cesse de nous étonner.

Conseiller syndical à la CSN de 1950 à 1975, le cœur et la raison toujours ancrés à gauche, ses textes polémiques et ses analyses politiques ont éclairé nombre de lecteurs, auxquels ils ont su redonner parfois de l'espoir, souvent de l'argumentation, toujours du plaisir.

Lui qui a négocié dans le vêtement, dans le textile, dans la métallurgie, dans le secteur public, qui s'est impliqué dans l'action

politique syndicale sous la présidence de Marcel Pepin, est aujourd'hui de plus en plus attiré par l'art et son sens profond, pour ne pas dire sacré.

Son dernier livre, magnifique réalisation de la maison Bellarmin, présente 35 textes, dont plusieurs inédits, qui constituent des réflexions sur différentes œuvres. Avec une grande sensibilité, toujours retenue, qui lui sert de sismographe, Pierre Vadeboncoeur transpose ses coups de cœur, prenant prétexte aussi bien d'une pente de ski illuminée à Saint-Sauveur – *Une beauté a donc été créée là* – que d'une humble statue de la Vierge dans la campagne bretonne – Dès le premier regard, j'étais gagné. D'une certaine façon, je ne continuerais pas mon chemin. Ce que je venais de voir continuerait de me retenir.

Le livre contient environ une quarantaine de reproductions d'œuvres desquelles Vadeboncoeur tire ses réflexions. On y trouve également plusieurs photographies de l'auteur où il trouve matière à réflexion et à inspiration.

Michel Rioux

Andrée Ferretti,

Le Parti québécois: Pour ou contre l'indépendance?, Lanctôt Éditeur, 109 p.

Ce petit livre a été écrit pendant l'été 1996 et s'adresse aux militants du Parti québécois, afin «de susciter une réflexion publique sur (la) nécessaire réorientation idéologique et stratégique» du Parti.

Andrée Ferretti est une militante. Depuis plus de trente ans, elle travaille ardemment à la cause de l'indépendance du Québec. Elle est fatiguée d'attendre. Elle en a assez du «détournement» de son militantisme à des fins politiciennes. «J'en ai assez de gagner des batailles électorales à coups de bonnes tactiques et de perdre des référendums faute d'une véritable stratégie, appropriée à un objectif d'indépendance nationale» (p.12). Elle en appelle «à la conscience et à la responsabilité de tous les indépendantistes... pour que nous élaborions ensemble une véritable stratégie indépendantiste susceptible de nous faire mener une lutte enfin victorieuse» (p.15).

Il faut commencer par admettre que nous sommes «une nation assiégée». Nous n'avons pas la possibilité d'attendre, de remettre à plus tard le combat qui s'impose. D'autant plus que «le résultat du référendum du 30 octobre 1995 commandait à l'évidence que nous le continuions sans délai et sans tergiversation» (p. 30).

Andrée Ferretti soutient que ce n'est pas le peuple qui n'est pas prêt à faire l'indépendance, mais le Parti québécois lui-même «toujours plus soucieux de prendre le pouvoir et de le conserver que de promouvoir l'indépendance et de la réaliser» (p. 37). Elle raconte l'histoire du mouvement indépendantiste au Québec pour montrer comment le Parti québécois a manqué de lucidité et de courage, s'est ajusté bien plus aux réclamations de la minorité de langue anglaise qu'aux exigences de la libération du peuple québécois. Elle montre comment, dans un Québec province du Canada, le rapport de forces joue toujours en faveur de la majorité.

Il faut que les forces indépendantistes s'interrogent et mettent en place une stratégie efficace, avec ou sans le Parti québécois, en vue de l'émancipation sociale, politique et culturelle du peuple québécois. La première tâche qui s'impose est de clarifier les «termes du débat» et les «enjeux du combat». «Le devoir de limpidité, écrite, impose d'abord de dire sans ambages que c'est la nation canadienne-française du Québec, en tant que majorité historique du peuple québécois, en lutte depuis 237 ans pour assurer son existence sans cesse menacée, aujourd'hui comme hier, qui a le droit et le devoir de se constituer en État national indépendant et souverain, au terme d'une démarche démocratique... Dès la proclamation de l'indépendance, tous les citoyens sans exception, de toutes origines, constitueront au même titre et de manière égale la nouvelle nation québécoise» (p. 92-93). Madame Ferretti rappelle ensuite qu'aussi longtemps que le Québec reste dans le Canada, «les peuples canadien et québécois sont dans un rapport dominant-dominé». C'est cet état de sujétion qui entraîne le combat linguistique dont l'enjeu est l'âme même du peuple québécois.

Le mouvement d'indépendance du Québec se situe aussi dans le contexte du nouvel ordre mondial. Il représente une force de contestation du terrorisme des puissances d'argent. Il doit s'appuyer sur les solidarités populaires pour «se constituer en acteur politique majeur» et travailler à l'instauration d'un ordre plus humain.

Paul-Émile Roy

LECTURES

Nous avons reçu:

- Bélangier, André-J., *Introduction à l'analyse politique*, PUM, 1996, 326 p.
- Bourque Gilles; Jules Duchastel, *L'identité fragmentée*, Fides, 1996, 380 p.
- Comeau, Robert et Rodrigue Tremblay, *Stanley Bréhaut Ryerson, un intellectuel de combat*, Vent d'ouest, 1996, 426 p.
- Courville, Serge et Séguin Normand, *Le coût du sol au Québec*, P.U.L., 1996, 184 p.
- Dumont, Fernand, *Raisons communes*, Boréal, 1995, 255 p.
- Ferron Marcelle, *L'esquisse d'une mémoire*, Éditions des Intouchables, 1996, 299 p.
- Frégault, Guy, *Iberville le conquérant*, Guérin, 1996, 415 p.
- Graveline, Pierre, *Une planète nommée Québec*, VLB Éditeur, 1996, 346 p.
- Guimont, Jacques, *La petite ferme du Cap-Tourmente*, Septentrion, 1996, 228 p.
- Huot, Cécile, Wilfrid Pelletier: *Un grand homme, une grande œuvre*, Guérin, 1996, 138 p.
- Huot, Gisèle, *Les trois archanges, le Galopin et l'ange gardien*, Éditions de l'Outarde, 1996, 177 p.

- Julien, Pierre-André, Martin Morin, *Mondialisation de l'économie et PME québécoises*, Presses de l'Université du Québec, 1996, 204 p.
- Lacoursière, Jacques, *Histoire populaire du Québec*, T.2, Septentrion, 1996, 446 p.
- Lacoursière, Jacques, *Histoire populaire du Québec*, T.3, Septentrion, 1996, 494 p.
- Lefebvre, André, *De l'enseignement de l'Histoire*, Guérin, 1996, 207 p.
- Legault, Josée, *Les nouveaux démons*, VLB Éditeur, 1996, 238 p.
- Martel, Pierre et Cajolet-Laganière Hélène, *Le français québécois*, P.U.L., 1996, 141 p.
- Morrisette, Roland, *Réprouvés, malvats, hurlots et autres gentilshommes*, Guérin littérature, 1996, 315 p.
- Peters, Guy et Savoie, Donald J., *Les nouveaux défis de la gouvernance*, P.U.L., 1996, 306 p.
- Rocher, Guy, *Études de sociologie du droit et de l'éthique*, Éditions Thémis, 1996, 327 p.
- Roy, Paul-Émile, *La magie de la lecture*, Humanitas, 1996, 156 p.
- Roy, Robert, *L'internet à l'école*, Guérin, 1996, 379 p.
- Saint-Aubin, Bernard, *Une histoire universelle*, Guérin, 1996, 427 p.
- Saisons littéraires, *Équinoxe d'automne*, (Les), Guérin, 1996, 303 p.
- Saint-Hilaire, Marc, *Peuplement et dynamique migratoire au Saguenay, 1840-1960*, P.U.L., 1996, 285 p.
- Sarra-Bournet, Michel, *Le Canada anglais et la souveraineté du Québec*, VLB Éditeur, 1995, 220 p.
- Sauvageau, Florian, *Les politiques culturelles à l'épreuve*, IQRC, 1996, 394 p.
- Sauvé, J.R.M., *Géopolitique et avenir du Québec*, Guérin littérature, 1996, 348 p.
- Tremblay, Manon, Pelletier, Marcel, *Le système parlementaire canadien*, P.U.L., 1996, 370 p.

Notre patrimoine

Les Forges du Saint-Maurice, Lieu national historique¹

Laurence Lambert

Le parc historique national des Trois-Rivières est le premier site industriel canadien. La colonie vit essentiellement sur le commerce de la fourrure à la fin du XVII^e siècle. Elle cherche à diversifier son économie en exploitant les ressources naturelles. En 1730, Poulin de Francheville, riche négociant de Montréal et propriétaire de la seigneurie du Saint-Maurice, demande au roi l'autorisation d'ex-

exploiter ses terres ferrugineuses, avec ses seuls capitaux. Il obtient le permis. Optimiste, il promet monts et merveilles. Il fait venir des fondeurs et de l'outillage de France. Pour financer un four, il forme une compagnie: «Francheville et Cie». La construction de l'établissement est à peine achevée, que l'entrepreneur décède soudainement en 1733. L'entreprise est sur le bord de la faillite. La production de 1734, seulement 2000 livres de fer en barre, ne suffit pas.



1. Les Forges du Saint-Maurice, ouvertes de mai à octobre, sont situées au 10 000 boulevard des Forges à Trois-Rivières.

L'intendant Hocquart sauve l'exploitation en y envoyant un jeune maître de forges: Pierre-François Vezin. Il réorganise les forges de fond en comble. Il fonde en 1737 une nouvelle compagnie. La société «Cugnet et Cie» demande une avance de fonds de 100 000 livres au roi et promet en retour des profits de 116 000 livres par année et un débouché sur le tout nouveau chantier naval de Québec. Le roi accorde cette avance. La compagnie fait construire le haut fourneau, deux forges, la «Grande Maison» (résidence du maître de forges), des habitations et divers bâtiments créant ainsi une véritable petite ville. La trentaine d'ouvriers et leurs familles représentaient au total plus de 120 personnes.

Mais des dépenses inconsidérées, une direction incompétente et des délais de remboursement de plus en plus longs amènent à nouveau les forges à la faillite. La Régie royale s'en empare en 1743. Elle réussira à développer l'exploitation de façon rentable. En 1747, les forges produisent quelque 800 000 livres de fer en gueuses¹, 200 000 livres en ouvrages de fonte mais aussi des canons et des boulets...

Les locataires des Forges (1760-1845)

Au moment de la conquête britannique, les ouvriers sont réquisitionnés. Seuls quelques-uns restent afin de faire fonctionner les Forges. L'exploitation cesse temporairement de 1764 à 1767. Finalement le gouvernement civil anglais décide d'en garder la propriété et laisse l'exploitation par bail à l'entreprise privée. Christophe Pelissier, marchand de Québec, sera le premier locataire. Il vendra des boulets aux Américains qui... bombardent Québec. Lors de la retraite des Américains en 1775, il s'enfuit avec eux.

Après plusieurs gestionnaires successifs, la production prend un certain essor. Matthew Bell exploitera les forges avec succès pendant près de 53 ans. Les ouvriers fabriquent des poêles, des socs à charrue, des chaudrons et diversifient la production avec des pièces de moulins à eau. L'activité des forges est à son apogée. La population s'élève à plus de 400 habitants. Mais cet essor nuit en quelque sorte au développement de la région. Matthew Bell est

1. Gueuses: masse de fer fondu telle qu'elle sort du haut fourneau.

député. Il impose ses produits dans tous les secteurs créant ainsi un monopole. Les plaintes ne tardent pas à fuser. L'État lui retire son droit d'exploitation et vend les forges à une entreprise privée.

La dernière ligne droite

Une nouvelle ère pour les forges commence avec Henry Stuart, en 1846. Grâce à l'apport de nouvelles technologies, notamment au haut-fourneau, on double la production quotidienne de fonte, passant à quatre ou cinq tonnes. L'avènement du chemin de fer permet à nouveau la diversification en produisant des roues de wagons. En 1854, la forge devient spécialisée dans cette production, mais l'endettement de la société John Porter et Co., principale associée à Henry Stuart, met encore en faillite les Forges.

En 1861, John Mc Dougall, marchand trifluvien, acquiert les usines. Il en sera le dernier propriétaire. La famille Mc Dougall réorganise la production vers la fonte en gueuses et construit un deuxième haut fourneau en 1880. Mais encore une fois, une créance de 157 000 dollars non honorée auprès de la Banque de Québec conduit à la fermeture définitive des Forges en 1883. Le village et les bâtiments industriels seront abandonnés.

Aujourd'hui, un parc historique national

Ce n'est qu'en 1919 que la «Commission des lieux et monuments historiques» reconnaît l'importance des Forges du Saint-Maurice. Il faudra attendre 45 ans avant que des recherches archéologiques soient entreprises sur le site. Elles débutent sous les auspices du ministère des Affaires culturelles du Québec. En 1973, les Forges passent aux mains du réseau de Parcs Canada.

Aujourd'hui, une visite commentée et guidée nous fait découvrir les deux centres majeurs du site: la Grande Maison et le Haut-Fourneau.

La Grande Maison fut construite en 1737, après la faillite de la «Francheville et Cie». D'influence bourguignonne, elle fut tour à tour la résidence des maîtres, un magasin, un lieu d'entreposage, une chapelle et un logement pour le commis et le contremaître. Elle fut partiellement incendiée en 1863, abandonnée en 1883 lors de la fermeture des Forges, puis démolie en 1908. Reconstituée sur les

fondations d'origine, elle est aujourd'hui le centre d'accueil des visiteurs qui abrite une salle d'exposition thématique et une maquette (4 mètres par 5) reconstituant fidèlement le site. Le spectacle «son et lumière» qui l'accompagne, permet aux visiteurs de découvrir la vie des ouvriers de la forge aux alentours de 1825.

Le Haut-Fourneau, cœur de la production industrielle, est aujourd'hui un centre d'exposition et d'interprétation grâce à la mise en valeur de ses vestiges. Pendant plus de 150 ans, des ouvriers canadiens-français ont travaillé durement à la fabrication tantôt militaire, tantôt domestique de la fonte.

Un sentier pédestre d'environ 1,5 km, jalonné de panneaux d'interprétation, permet de découvrir la richesse des autres installations du site tels le moulin, la forge basse et la seule cheminée d'affinage encore debout. En poussant jusqu'à la rivière Saint-Maurice, peut-être découvrirez-vous le secret de la fontaine du Diable.

Premier site industriel canadien, les Forges du Saint-Maurice ont vécu au delà de ses 150 ans de production de fonte. Chaque installation, chaque pierre vous raconte l'épopée des Forges et de ses fondeurs. De quoi attiser votre curiosité! □

RÉUSSITES

Robert Charlebois

Sous la coupole

Le 5 décembre 1996, l'Académie française rendait hommage à Robert Charlebois. Au salon vert de l'Académie, sous la coupole du quai Conti, elle lui décernait sa Grande Médaille de la chanson française.

Robert Charlebois est le premier Québécois à recevoir cet honneur des Immortels. Le directeur de l'Académie, Alain Decaux, historien et ex-ministre de la Francophonie, l'a ainsi présenté :

« Qui ne connaît pas ce Canadien du Québec? Qui ne serait capable d'identifier sa voix chaude et l'accent savoureux qui souligne son invocation poétique? Dans combien d'oreilles aura-t-il mis des mots de notre langue commune? Ses créations – et lui-même – ont fait le tour du monde. L'Académie s'est souvenue de sa chanson la plus célèbre: *Je viendrai à Montréal*. Quand Robert Charlebois reviendra à Montréal, qu'on sache bien là-bas que, sous la coupole, son œuvre a été saluée comme celle d'un ami qui, de la langue française, se sert en poète, accroché à sa terre canadienne, la tignasse frisée dans les étoiles, avec le charme imprévisible des éternels enfants ».

Charlebois a reçu ce compliment avec beaucoup d'humilité. Il a partagé l'honneur avec tous les poètes qui l'ont aidé: Réjean Ducharme, Mouffe, Péloquin, Jean Charlebois... Il a terminé en disant que ce n'était pas lui qui a fait le plus long bout de chemin. « C'est une ouverture plus grande pour eux que pour moi »... □

En cette page, tous les mois, nous présenterons une réussite, une force du Québec...

Courrier des lecteurs

L'ambiguïté

Votre dernier numéro de *L'Action nationale* offre un éventail particulièrement pertinent de réflexions sur l'ambiguïté politique de la « province » de Québec, toujours pendante et chroniquement irrésolue.

Gilles de La Fontaine
Sainte-Marthe

* * *

Mondialisation

(...) La mondialisation n'est ni plus ni moins que l'américanisation du monde. Ce qui est enseigné dans les « business schools » de nos voisins est l'hyper-compétitivité, qui ne consiste plus seulement à produire mieux et à moindre coût que son concurrent, mais à détruire sa capacité d'innovation. Les nouveaux maîtres du monde que sont les gérants de fonds mutuels, de caisses de retraite, de l'épargne des travailleurs ne sont pas des bâtisseurs d'entreprises mais ils ont désormais le redoutable pouvoir de mettre des nations entières à genoux en retirant en quelques minutes à la surface du globe les capitaux investis. D'où la nécessité pour les États-nations, petits, moyens ou gros, de se prévenir contre les « coups d'État » des gestionnaires de capitaux. L'exemple récent du Mexique devrait

nous faire réfléchir, dont l'économie nationale a été fracassée en moins d'une journée par les manipulateurs de capitaux.

Yves Michaud
Montréal

* * *

La patience

Après 237 ans d'appartenance à un peuple conquis et annexé, dépossédé, dominé et exploité, bafoué et méprisé, sans cesse assiégé et sans cesse minorisé, je n'ai plus la patience d'attendre patiemment la fin du génocide, inéluctable, si nous ne faisons pas l'indépendance dans les plus brefs délais.

Andrée Ferretti
Cowansville

* * *

Travail de bénédictin

Permettez-moi de vous féliciter et de vous remercier (ainsi que vos collaborateurs), au nom de tous nos concitoyens qui négligeront de le faire pour votre travail de bénédictin... que vous poursuivez dans le but de rétablir une situation anormale et désastreuse en ce qui a trait à l'économie du Québec, et donc à sa survivance à courte ou longue échéance.

Luc Laforce
Ville Saint-Laurent

* * *

Lettre ouverte à Jean Paré de *L'ACTUALITÉ*

(...) Je ne puis tolérer le côté «propagande» qui s'immisce dans le discours de votre magazine, débitant ici et là – de façon étudiée, toujours avec cet air de ne pas y toucher, comme cela, en passant – des demi-vérités qui s'infiltrèrent subrepticement dans l'esprit du lecteur sans que celui-ci, sauf vigilance de tous les instants, puisse se rendre compte clairement de la manœuvre. Quand je dis propagande, j'entends: propagande fédéralisante. À chaque numéro, en

effet, ou peu s'en faut, se pointe ou s'exhibe au moins un passage de cette nature; un extrait, une phrase, une idée souvent présenté (e) en exergue d'ailleurs, comme pour enfoncer le clou sans douleur dans la pensée du lecteur. Et je fais abstraction ici de vos propres éditoriaux – qui parlent d'eux-mêmes! C'est d'autant plus inadmissible que c'est doucereux et presque par... inadvertance, croirait-on. Du grand art! Celui de la manipulation des esprits.

Jean-Luc Gouin
Lac-Beauport

* * *

Portefeuille

Votre travail est remarquable. Je n'ai pas de portefeuille de fonds mutuels à vous faire parvenir pour vous aider dans vos recherches très fouillées mais j'ouvre mon porte-monnaie pour vous aider à divulguer ce que tous devraient savoir et le faire parvenir jusqu'à ceux qui peuvent redresser la barre.

Jacques Fabre
Brossard

* * *

La question constitutionnelle

La question constitutionnelle ne peut être isolée du projet de société: les moyens pour mettre en œuvre ce dernier au Québec passent inévitablement par des modifications substantielles à l'ordre canadien. Cet énoncé est une lapalissade depuis plus d'un demi-siècle. Ce n'est pas aujourd'hui qu'il pourrait tout à coup en être autrement. Mettre au «frigorifère» la question constitutionnelle afin de lutter contre le déficit, c'est non seulement décider de mettre au rancart le projet de société, mais c'est également se donner les conditions optimales pour échouer. Si M. Bouchard pense qu'en reportant aux calendes grecques le débat politique concernant l'avenir du Québec et en sabrant allégrement dans de grands pans d'une vision généreuse de la société il adopte une stratégie efficace, il se prépare à un cuisant échec.

Pierre-Alain Cotnoir
Montréal

Quelques PERLES de mon SOTTISIER

Paul-Émile Roy

Pour Julius H. Grey. (*Le Devoir*, 19 novembre 1996), les Québécois qui défendent la langue française sont des martyrs, des intégristes. Ils doivent être «très âgés puisqu'ils souffrent sans arrêt depuis 1759». Et il rappelle les Plaines d'Abraham, les patriotes, Lord Durham, le rapatriement de la Constitution de 1982, etc. Mais tout cela, pour Monsieur Grey, ne porte pas à conséquence. L'histoire, pour lui, n'a rien à voir avec le présent. Et je le comprends. Pour justifier certaines attitudes il faut gommer des siècles d'histoire, il faut couper le présent de tout ce qui l'a préparé, de tout ce qu'il continue. Il faut nier ce que disait Faulkner: «Le passé n'est pas passé». L'arrogance de Julien Grey n'a d'égale que son inconscience.

* * *

The Ottawa Citizen du 17 novembre 1996 regrette que Guy Bertrand n'ait pas suffisamment expliqué sa conversion subite au fédéralisme après des années de consécration à l'indépendance, mais il considère que son livre *Enough is enough* constitue une défense ardente et éloquente d'un pays qu'il s'était ingénié à détruire quelques années auparavant. Et il conclut: «Le chemin de Damas est apparemment toujours ouvert». On a les saints Paul que l'on peut!

* * *

Le *Financial Post* du 19 novembre 1996 rapporte que «des hôtels de luxe changent de main au Canada». Le journal donne la liste de neuf de ces hôtels. Sept passent aux Américains, un aux Asiatiques, un reste sur le marché canadien. Sept sont de Toronto, un de Halifax, un de Vancouver, l'autre est une chaîne pancanadienne. Moi qui pensais qu'il n'y avait qu'au Québec, à cause de «l'irritant» de l'instabilité politique engendrée par l'imminence d'un référendum, que l'industrie était perturbée!

* * *

Dans *La Presse* du 21 novembre 1996, on apprend que le président de la Ligue des droits de la personne de B'Nai Brith Canada, voudrait bien faire changer le nom de la station de métro Lionel-Groulx pour celui de Paul-Émile-Léger, sous prétexte que Groulx était antisémite! Cette démarche est injuste, méprisante et hypocrite. Elle ne tend qu'à humilier et à diviser les Québécois.

* * *

Diane Francis n'a pas que des admirateurs en Ontario. Dans une lettre au *Financial Post* du 19 novembre 1996, un correspondant écrit qu'il ne compte pas sur elle pour trouver une réponse au problème linguistique au Canada. Il la lit principalement pour le plaisir d'imaginer la réaction des personnes qu'elle vise et qui doivent bien s'amuser de ses méchancetés. Elle n'a qu'un thème: les nationalistes québécois ne pensent qu'à extorquer des dollars aux autres Canadiens qui sont invariablement tolérants et accommodants!

* * *

À en croire Sheila Capps, l'assimilation des francophones dans les provinces anglaises «constitue une fausseté». C'est ce qu'elle a déclaré devant le comité des Communes et du Sénat sur les Langues officielles (*La Presse*, 21 novembre 1996).

* * *

The Gazette du 23 novembre 1996 continue à répéter que Lionel Groulx était antisémite. Si ce n'est pas de l'ignorance, c'est de la malhonnêteté. Si par hasard ces gens voulaient se renseigner, ce qui me surprendrait, ils pourraient lire l'article de Gary Cadwell: «Le discours sur l'antisémitisme au Québec et l'orthodoxie néo-libérale au Canada. La Controverse Delisle-Richler» dans *L'Angora*, juin 1994.

* * *

Josh Freed, dans *The Gazette* du 23 novembre 1996, ironise sur les services bilingues du Gouvernement du Québec. La seule manière de protéger le français au Québec c'est de «frustrer» les Anglais. C'est humiliant comme peuple, dit-il. Imaginez, monsieur Freed, si ce doit être humiliant pour les francophones des autres provinces.

* * *

Mario Lemoine, dans *The Gazette* du 23 novembre 1996 écrit: «Les lois sur les langues ont pour effet de perpétuer le mythe selon lequel les Québécois pourront participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle de notre époque avec la seule connaissance du français». Monsieur Lemoine ne sait pas que l'anglais est enseigné au Québec à l'école primaire, à l'école secondaire et au Cégep. Il ne sait pas non plus que les Canadiens français du Québec sont probablement le peuple le plus bilingue au monde.

* * *

Le même Mario Lemoine fait du culte de la langue la nouvelle religion des Québécois. «On nous murmure à l'oreille que le monde extérieur n'existe pas, comme si nous vivions en vase clos». Cette affirmation a toute l'évidence d'un dogme, n'est-ce pas?

* * *

Benet Davetian a gagné le prix Jacques-Parizeau créé par Mordecai Richler. Il a protesté parce qu'on l'a photographié tenant une caricature de Parizeau. Le journaliste Joël Yanopsky, de *The Gazette* (23 novembre 1996), n'approuve pas son attitude; «Les écrivains ne sont-ils pas censés pointer une idée folle quand ils en voient une? Et qu'est-ce qui pourrait être plus fou que la marque du nationalisme de Parizeau? □

Un Comité sur l'épargne

Rosaire Morin

Le ministère de l'Économie et des Finances vient de former un comité sur l'Épargne. *L'Action nationale* s'en réjouit. Jean Campeau en est le président. La création de ce Comité arrive à point. Il est réconfortant d'observer que M. Landry se préoccupe du placement de l'épargne québécoise. Nous l'en félicitons. Quelques réflexions et propositions du dossier de *L'Action nationale* méritent d'être soumises à l'étude de ce Comité. Elles répondent à la fois à certains propos pas toujours bienveillants.

1. Réflexions

Les financiers ne travaillent pas avec leur argent. Ils gèrent l'argent des autres. Ils s'enrichissent avec l'argent des autres. Ne devraient-ils pas investir un peu d'argent dans le milieu des épargnants?

À titre d'exemple, les Gaspésiens et les Madelinots qui souscrivent environ 1,2% des primes d'assurances devraient bénéficier d'au moins 0,6% des placements des sociétés d'assurances. Or les financiers objectent qu'il n'y a pas, dans la péninsule et dans les Îles, de projets rentables pour un tel investissement. Ils n'y investissent pas ou presque. Il en est ainsi dans toutes les régions éloignées.

On parle présentement de fonds de développement. Le risque est pesé à l'once. Les normes sont pesantes. Les programmes de

démarrage sont lourds. Les projets sont jugés trop légers. Investir dans le deuxième Québec, c'est une aventure? C'est dangereux?

2. Les marchés financiers

Le secteur financier peut aider une économie qui fonctionne au ralenti à passer à la croissance rapide. Mais s'il est mis au seul service du capital, il compromet le développement.

Le placement au Québec, mesuré à l'once, ralentit les activités financières, freine l'essor industriel et paralyse le développement économique. Il est primordial d'axer le placement vers le développement du Québec et de ses régions. À ces fins, il faut:

- restructurer la Bourse de Montréal;
- accroître l'activité sur les actions québécoises;
- développer les marchés monétaire et obligataire;
- favoriser l'essor du marché des valeurs mobilières;
- protéger davantage les épargnants.

3. Des limites à l'exportation

Plus de 100 milliards\$ d'épargne québécois sont placés en d'autres provinces et pays. Les institutions financières: banques, caisses populaires, caisses de retraite, sociétés d'assurances et de fiducie placent plus de la moitié de leurs portefeuilles à l'extérieur du Québec.

Une action précise s'impose. Le gouvernement du Québec doit limiter à 40% la portion de placements que les sociétés financières opérant au Québec peuvent faire en d'autres provinces et pays. Le Canada a limité à 20% la portion d'avoirs étrangers que les caisses de retraite peuvent posséder.

4. Les investissements

Si les entreprises financières investissent dans une région 60% de l'épargne de la région, les assisté(e)s sociaux travaillent, consomment, paient des impôts et connaissent une qualité de vie nouvelle.

Cette obligation doit être imposée à toutes les entreprises qui perçoivent au Québec des dépôts, des primes ou des cotisations.

Sans quoi, elles ne bénéficient pas du permis d'opérer de l'Inspecteur général des institutions financières. Les paramètres peuvent être:

- Les entreprises financières réinvestissent au Québec selon un système de priorités lié au développement économique;
- Les entreprises financières investissent dans une région 60% de l'épargne recueillie dans la région;
- Les entreprises financières respectent une politique de réinvestissement des profits non distribués;
- Les entreprises financières investissent une proportion de leurs valeurs en titres publics du Québec;
- Le gouvernement applique une politique préférentielle envers les entreprises qui respectent les règles;
- Les entreprises financières qui font des affaires au Québec sont constituées en vertu des lois du Québec;

5. La Caisse de dépôt et placement

La Caisse de dépôt et placement recherche des rendements, non pour elle-même, mais pour tous les Québécoises et Québécois. Pour réduire l'éparpillement de l'épargne et la canaliser vers le développement du Québec, il importe de:

- confier à la «Caisse de dépôt» la gestion des fonds de retraite et de réserve de provenance gouvernementale;
- confier à la «Caisse de dépôt» la gestion des fonds de pension des organismes publics;
- par l'intermédiaire de la «Caisse de dépôt», convier les entreprises financières à participer conjointement à certains investissements qu'elles ne peuvent entreprendre isolément;
- établir un marché organisé pour les titres de sociétés à petite ou moyenne capitalisation;
- réaliser une recherche sur les capitaux étrangers, leur importance et l'évaluation des privilèges et avantages accordés.

6. Bref

C'est dans le Québec que les épargnes québécoises doivent être majoritairement investies. Notre avenir sera ce que nous le

ferons. Nous avons les moyens de le faire grand si nous le voulons. Nous possédons les ressources pour affronter les défis économiques et résoudre les problèmes sociaux. Il ne nous manque, pour nous lancer dans cette voie, qu'un éveil lucide à nos problèmes de solidarité nationale. □

*Le silence est étourdissant.
Les quotidiens n'ont pas publié ce texte.
Même Le Devoir l'a ignoré. Pourtant,
le remède est plus important que la maladie...*

Quand on a 80 ans...

1917-1997

«La jeunesse de l'esprit
quand on n'est plus jeune,
c'est la plus belle des jeunesses».

L'Action nationale est octogénaire.
Elle a défié toutes les tempêtes.
Toutes les batailles elle a vécu.

L'idée d'un pays, elle a semé.
Le temps de la récolte est venu.
Hélas! les politiciens sommeillent.

Mais la revue conserve l'espoir.
Elle fixe le cap sur l'avenir.
Son verre est à moitié plein.

Hélas! il ne sera pas possible
de raconter le chemin parcouru,
faute de ressources matérielles.

Mais, la revue, au fil des mois,
présentera le fil conducteur
de sa pensée et de ses combats.

Elle publiera de larges extraits
d'articles parus depuis 1917
qui s'insèrent dans l'actualité.

L'observateur averti
constatera le perpétuel
recommencement d'un
peuple sans mémoire.

En janvier

La culture

L'action intellectuelle
Lionel Groulx

L'avenir de la culture
Fernand Dumont

La culture militante
Fernand Harvey

Notre droit civil
Antoine Rivard

L'existence d'une culture
André Laurendeau

Une action intellectuelle

Lionel Groulx¹

Nous sommes à une heure périlleuse de notre durée française. Nous n'avons pas oublié, je suppose, les graves secousses de ces derniers temps... Le vent est à l'action, aux méthodes plus énergiques... Le nom de notre revue ne révèle-t-il pas à lui seul un état d'âme autant qu'un programme?

...Nous avons été menacés, froissés; nous avons craint et souffert... Il suffit qu'une race ne s'affaisse pas en décadence pour que, de la conscience du danger, jaillissent les meilleures sursauts de ses énergies. Observez qu'il en fut de même en 1840 et en 1860...: 1840, date de l'Union, où il fallait s'affranchir d'un décret de mort; 1860, où se posait, dans les heurts politiques, tout l'inconnu de la fédération prochaine. N'en doutons point: en ces heures plus graves, les vieux ferments héroïques se réveillent dans l'âme héréditaire... Et alors nous avons les poètes, les écrivains, les penseurs des heures tragiques, ceux qui deviennent les guides et les donneurs de mots d'ordre.

...Chez nous, écrire c'est vivre, se défendre et se prolonger... Voilà, ce nous semble, qui indique à nos travailleurs de la pensée, l'urgence de leurs devoirs. Qu'ils y songent: toute réforme, toute

1. L'Action Française, février 1917, page 32-43.

détermination prend sa source dans une impulsion d'idées; toute action libératrice procède des penseurs à la foule... Il faut sans retard faire la révision de nos valeurs intellectuelles; il faut chercher avec ardeur et conscience si les idées qui palpitent au cerveau de la race sont de cette qualité qui inspire les déterminations victorieuses...

Qui donc voudrait prétendre faire œuvre constructive en s'isolant de la pensée des ancêtres?... Il faudra bien que nous soyons de chez nous et de notre passé, si nous voulons continuer quelque chose...

Rappellerai-je enfin qu'une génération ne peut rester indifférente au legs moral qu'elle laisse après elle? Nous travaillons pour le plus long avenir. Si vraiment nous parvenons à susciter un des grands moments de la pensée française au Canada, c'est une action sans fin qui s'en ira toujours agissante dans la vie de notre race.

...Pour quelques-unes de ces mêmes raisons nous voulons que notre littérature de demain soit en plus française... Il en est d'un peuple comme de tout être vivant: celui-là s'inocule un principe de mort qui introduit dans sa vie un élément inassimilable.

...Après bien des années de vagabondage intellectuel, nous reprenons enfin les chemins de retour... Nos jeunes littérateurs n'arriveront à rien en s'écartant de la nature canadienne...¹. C'est M. Montpetit qui convie les poètes «d'assurer, par des œuvres qui soient canadiennes, notre personnalité littéraire»²... Pour l'effort prochain, nous allons donc rapatrier nos esprits. Nous allons finir par comprendre que si la littérature ne fortifie et ne fait durer que ce qu'elle exprime, elle ne peut être chez nous un principe de force ou d'immortalité, que par l'expression de notre vie, de notre pensée, de notre âme à nous, notre âme canadienne-française.

Souhaitons que l'on s'avise une bonne fois de la richesse de la *matière* canadienne et de la nécessité d'œuvres urgentes. Je voudrais qu'on se penchât tout d'abord sur le trésor de notre histoire... À quoi bon redire qu'en nous faisant communier à l'âme des ancêtres, en nous aidant à nous comprendre comme «la minute d'une chose

1. Préface de Maria Chapdelaine, p. XIII.

2. Préface, *Des influences françaises au Canada*, tome 1 p. XVII.

immortelle», nulle influence mieux que l'histoire ne révèle, avec la continuité de la tradition, le sens d'une solidarité nationale?...

Et la terre? et notre géographie esthétique, historique, sociale?... Fort peu parmi nous ont pu se pencher sur le petit coin de terre pour en humer la poésie intime, la vertu inspiratrice, pour décrire ou chanter ce régionalisme de mœurs et de coutumes qui déjà se dessine un peu partout. Quand donc allons-nous faire cesser cette scission déplorable qui sépare nos âmes de la contemplation de notre pays?

Qui voudra prétendre que notre matière épique, lyrique ou dramatique soit épuisée?... Nos poètes ne sont-ils point d'avis qu'une originalité vigoureuse pourrait encore se mouvoir à l'aise dans «ce monde de gloire où vivaient nos aïeux». □

L'avenir de la culture

Fernand Dumont¹

On distingue couramment deux acceptions de la notion de culture.

Depuis longtemps, on y comprend les œuvres de l'esprit: la littérature, la musique, la science. Une personne *cultivée* est censée communiquer à ces œuvres, en faire l'aliment de ses pensées, de ses sentiments, de son existence. Par ailleurs, et cette acception est plus récente, la culture désigne des genres de vie, des modèles accoutumés de comportement, des attitudes et des croyances répandues dans une collectivité. Les spécialistes des sciences de l'homme ont diffusé cette conception de la culture...

Ce n'est pas tout de préciser quelque peu une certaine vue de la culture. Il est indispensable de savoir de quelle culture nous parlons...

Depuis quelques années, nous avons déplacé les qualificatifs: de Canadiens-Français, nous sommes censément devenus des Québécois. Simple en apparence, le changement suscite de troublantes ambiguïtés. Une culture québécoise? Depuis la Conquête, et rien ne s'est modifié pour l'essentiel, il n'y a pas seulement deux langues, mais deux sociétés au Québec. Les anglophones sont pourvus des

1. *L'Action nationale*, janvier 1990, pp. 20-34.

principaux éléments d'une organisation sociale... Peut-on les englober, sans nous méprendre sur nous-mêmes et sur eux, dans une même culture *québécoise*?

Culture québécoise ou canadienne-française? Demeurons dans l'incertitude pour l'heure. Faute de mieux, tant que l'histoire n'aura pas tranché à la place des grammairiens...

Toute personne a un avenir en se donnant des projets; mais cela lui serait impossible sans le sentiment de son identité, sans son aptitude à conférer un sens à son passé. Il n'en va pas autrement pour les cultures. Elles ne sauraient s'engager dans les aléas de l'histoire sans disposer d'une conscience historique.

L'essor de notre littérature, les travaux de nos historiens, l'enseignement de l'histoire, les combats politiques et les développements idéologiques qu'ils ont entraînés ont fini par insinuer une mémoire collective dans le corps social. Cette mémoire a souvent été vacillante dans bien des couches de la population... Du moins, le fil n'en a jamais été perdu...

L'avenir? La tâche est toute indiquée: pour nous y engager avec une nouvelle ferveur, nous devons nous refaire une mémoire... C'est une mémoire d'aujourd'hui dont nous avons besoin. Commençons pas l'enseignement. Il suffira de rendre à l'histoire, celle du vaste monde autant que celle du Québec, la place considérable qu'elle doit occuper dans la formation d'un jeune afin qu'il puisse s'y retrouver dans un monde particulièrement mouvant...

«Nous sentons qu'une civilisation a la même fragilité qu'une vie.»¹... Qui n'a songé, plus ou moins secrètement, à la vanité de perpétuer cette culture?... Mais les cultures, grandes ou petites, ne meurent pas d'une subite défection ou d'une brusque décision. Une lente déchéance, où se mélangent des éléments hérités et ceux de l'assimilation: ainsi se produit, pendant des générations, une agonie des cultures qui n'épargne que les mieux nantis.

Refuser ou non que nos compatriotes soient engagés dans cette déperdition d'eux-mêmes; partager ou non la tâche de maintenir la valeur *pédagogique* d'une culture: tel est le choix qui se dresse devant l'avenir. Le reste, les analyses aussi bien que les sentiments, n'a d'autre raison d'être que par référence à ce dilemme. Un dilemme qui demeure le fil, tenu mais résistant, d'une culture. □

1. Valéry.

De la culture militante à la culture inquiète

Fernand Harvey¹

Le Québec participe à des espaces culturels multiples... Point n'est besoin d'insister... pour constater que Montréal est, et cela depuis fort longtemps, le centre culturel fondamental de la société québécoise... Ce qui est vrai pour la culture savante l'est encore davantage pour la culture de masse...

Que reste-t-il aux régions?... À cet égard, le théâtre, la peinture et les métiers d'arts se prêtent particulièrement bien à des pratiques décentralisées... Le patrimoine et les musées sont également deux secteurs qui ont connu d'importants développements en région ces dernières années... En somme, plus on considère la culture sous l'angle d'une industrie, plus les régions du Québec ont tendance à être considérées comme des marchés à exploiter sur le plan commercial...

...L'espace culturel du Québec apparaît de plus en plus intégré à des ensembles plus vastes. Celui dont on parle le plus à cause de son effet d'attraction-répulsion est l'espace américain... Que nous voulions ou non, nous appartenons à l'espace culturel de l'Amérique du Nord...

1. *L'Action nationale*, décembre 1988, pp. 891-906.

Avec le Canada anglais, par ailleurs, nous possédons en commun un espace culturel beaucoup plus problématique. Les deux solitudes culturelles sont rarement percées...

Il convient d'examiner de plus près la place de la culture québécoise au sein de la francophonie internationale...

Ce rassemblement culturel, on le sait, passe d'abord par la France qui en est le centre... Mais la relation du Québec avec la France demeure ambiguë... On ne parle pas tout à fait de la même culture...

Quant au reste de la Francophonie, il faut bien avouer que sur le plan des produits culturels, il s'agit davantage pour l'instant d'un projet à construire que d'une réalité tangible. Le discours... montre bien que les priorités diffèrent selon qu'on se situe dans les pays industrialisés ou les pays en voie de développement...

...À l'aune des industries culturelles, il est surprenant de constater que la littérature québécoise est l'une de nos meilleures ambassadrices à l'étranger! Nos romanciers sont traduits en plusieurs langues et notre théâtre est joué jusqu'au Japon...¹

...Dans ce nouveau contexte d'internationalisation de la culture, nombreux sont les intellectuels et les universitaires qui, à travers le monde, s'intéressent à la société québécoise et à son évolution...

...La culture québécoise contemporaine n'est-elle pas le produit d'un amalgame électrique qui inclut la langue française et le code civil, le système parlementaire britannique, le fédéralisme canadien, la musique traditionnelle irlandaise, la doctrine sociale de l'Église, l'urbanité américaine, l'immigration cosmopolite et la tradition orale de Charlevoix? C'est de ce soubassement quelque peu baroque qu'ont surgi les œuvres de culture et de littérature. D'autres cultures seraient mortes d'une telle mixture... La nôtre est peut-être immunisée! L'inquiétude qui nous habite serait-elle le moteur de notre créativité individuelle et collective? □

1. Canada, *Répertoire international des Études canadiennes*, Ottawa, Secrétariat d'État, 1986, 101 p.

Notre droit civil français ... est-il en danger?

Antoine Rivard¹

Parmi les lois soumises à notre examen et que nous demandons aux tribunaux d'appliquer, se trouvent l'ensemble de nos lois civiles et de nos lois françaises que nous avons gardées au prix de tant de luttes et de tant de sacrifices, qui sont intimement liées à la vie même de notre peuple...

Le droit est un des éléments de la nationalité et chaque peuple doit avoir son droit propre, même s'il a pu, à l'origine en emprunter des éléments à des peuples étrangers. Ce droit pénètre dans les mille détails de la vie quotidienne non seulement pour les régir, mais aussi pour en subir l'influence; l'ensemble des lois... c'est l'expression de la volonté commune d'un peuple, son désir collectif de vivre de la façon qui lui convient et lui plaît, son attitude particulière devant les problèmes qu'il faut régler et que fait naître l'existence de la communauté nationale.

...Nous avons mérité les lois françaises dont nous nous glorifions avec raison. Il faut continuer à mériter de les conserver et ce sont ceux-là qui vivent de la loi qui doivent la connaître mieux que tout le monde, en savoir le principe et en discerner l'esprit. Les

1. *L'Action nationale*, avril 1955, pp. 685-695.

avocats doivent donc être les premiers à monter la garde pour empêcher qu'on change ou qu'on altère cette législation française qui est bien en harmonie avec la façon de vivre... du peuple.

Notre droit écrit remonte à la coutume de Paris. Il est l'œuvre des siècles et il trouve son inspiration dans les règles qui ont présidé aux origines mêmes de la nation française contemporaine.

Les provinces qui nous entourent, la république voisine dont l'importance nous écrase, sont régies par le système de la «common law». Sous l'emprise de la «Common law» d'Angleterre, il peut arriver qu'un élément de droit soit fixé par une loi, mais la jurisprudence des arrêts est la source principale de la législation. La loi est l'œuvre du juge, c'est la «judge made law», la «case law»... Au contraire, dans le système français de notre droit, les décisions des tribunaux n'ont aucun caractère législatif et n'ont qu'une autorité de raison...

Me serait-il permis d'ajouter que si les membres du Barreau portent la responsabilité de cette menace, ils la partagent cependant avec notre magistrature. L'art de rédiger des jugements... me semble bien délaissé de nos jours. Lorsqu'on a répété les allégués des pièces de procédures, quand on a dans un français souvent étrange, résumé quelques témoignages, on arrive rapidement aux dispositifs que l'on fera suivre, si on est un juge véritablement savant, d'une bonne liste d'autorités le plus souvent recueillies parmi celles que les avocats auront soumises au tribunal...

Le droit français pose la règle énonçant le principe en laissant aux tribunaux le soin de l'appliquer aux cas concrets... Le droit anglais, quand on avise de le rédiger, est formé de la succession des décisions d'espèces et tente l'énumération de tous les cas possibles qui devront être réglés d'une façon particulière. Le génie de la race, l'esprit de synthèse, dans un cas, de l'analyse dans l'autre, se révèle clairement dans ces méthodes différentes et souvent opposées...

C'est donc travailler à la grandeur et au progrès de la patrie canadienne que d'assurer en terre québécoise l'existence et l'épanouissement de la culture et de la civilisation françaises. □

Les conditions d'existence d'une culture nationale

André Laurendeau¹

Qu'est-ce qui fait de nous des Canadiens français?...

Est-ce la langue? Dans une large mesure, oui... La langue nous marque, scelle notre milieu, nous relie à tous ceux qui la parlent. Mais c'est une richesse qui est commune à quatre ou cinq peuples, elle ne suffit pas à nous spécifier.

Est-ce l'histoire? Elle évoque habituellement des... forces sociales qui, dans le temps et l'espace, ont construit notre milieu et ainsi conditionné notre être... Le milieu ethnique est «le centre avec lequel spontanément, par le seul fait qu'il y grandit et en subit l'influence quotidienne, l'enfant est mis en accord d'une génération à l'autre...»

* * *

De quoi se composent les richesses culturelles?

Il y a d'abord l'aspect folklorique, qui regarde la vie extérieure, mais influence la sensibilité des hommes d'un milieu... Au-dessus, on trouve les mœurs, qui sont les traditions vivantes, et qui, si elles

1. *L'Action nationale*, juin 1951, pp. 364-390.

ont une certaine universalité, se projettent dans les institutions et dans les lois. L'hospitalité d'un peuple, son goût de l'aventure, son individualisme, son sens de la famille, son absence d'initiative, voilà autant de manifestations possibles d'une culture populaire...

Enfin, au-dessus de la culture nationale proprement dite, qui est en perpétuelle évolution, il y a les manifestations objectives les plus hautes, les œuvres de civilisation. Ce sont les œuvres d'art et de pensée. Elles fondent des traditions intellectuelles et des règles, et si on l'estime nécessaire, peser de tout son poids d'un certain côté pour agir sur la nation.

* * *

... Nos périls politiques n'ont pas disparu, loin de là... Mais la révolution économique nous effraie surtout par ses répercussions sociales et culturelles. Car c'est du côté de la culture populaire, sans aucun doute, que dans un Canada français urbanisé et prolétarisé, les coups pleuvent le plus dru. Ils sont doux à recevoir, ils ne soulèvent pas l'animosité comme les persécutions scolaires. Mais leur douceur même est un piège. Ils attaquent l'âme de la nation, ils nous rejoignent jusque dans le secret des vies privées. La ferveur que nous avons dépensée quand il le fallait dans des luttes civiques ou scolaires, il faudrait maintenant la retrouver et la mettre tout entière au service d'une culture populaire en accord avec nous-mêmes.

* * *

Il est nécessaire que des hommes se penchent sur les bases de notre culture. Car même à l'âge où se fonde peut-être une nouvelle civilisation, où les découvertes prodigieuses de la science modifient non seulement les conceptions scientifiques mais toute l'organisation sociale et économique de la planète, – même aujourd'hui les grands livres restent grands et ils n'ont jamais fini de nous livrer leur témoignage. Ils demeurent une merveilleuse école de personnalité.

...Ainsi, suivant la vieille image, l'orme va chercher sa sécurité et sa nourriture très loin dans le sol, il l'étreint de toute la puissance de ses racines. Mais il projette son feuillage vers le ciel. □

1967-1997

Les États généraux du Canada français

Il y a 30 ans, 2 000 délégués
élus par 29 000 associations
siégeaient en assises nationales.

À travers les passions de l'heure,
la délégation est partagée en quart,
libérale, unioniste, riniste, canadienne.

Les délégués répondent démocratiquement
à des centaines de questions.
Ils prennent conscience des réalités.

Ils traduisent des aspirations.
Le projet de société est amorcé.
Les pouvoirs du Québec sont définis.

Le régime politique n'est pas choisi.
Mais la volonté populaire est exprimée.
Après 30 ans, quels sont les résultats?

Hélas! il y a un trou dans la mémoire.
Le présent est perpétuel recommencement
Et l'avenir n'est plus le miroir du passé.

Le fil conducteur est brisé, cassé.
Chaque génération recherche l'inconnu.
Elle réinvente les boutons à 4 trous.

Les 37 résolutions ont été oubliées.
L'indifférence au passé est consommée.
Le monde politique débute avec un chef.

L'avenir dénie le passé.
La démocratie n'a plus de racine.
Le progrès du Québec est vacillant. □

En janvier

Les résolutions économiques de 1967

La législation financière et
commerciale

Le développement
économique

L'expansion industrielle

L'économie financière

Le secteur public

Le plein emploi

Le mouvement coopératif.

*Au fil des mois, nous publierons les 37 résolutions...
Le lecteur pourra observer le chemin parcouru et le
trou dans la mémoire. Les «résolutions» ne sont pas
résolues. Le progrès les attende.*

C'était en 1967...

Résolution émanant de l'atelier économique

La Législation financière et commerciale

Le Québec doit détenir la compétence exclusive dans le domaine de la législation financière et commerciale.

Les lois relatives à l'activité financière et commerciale au Québec doivent faire valoir le génie propre de la Nation, la culture française, et être conçues en fonction du développement économique du Québec.

Les lois en matière commerciale et financière doivent obliger toutes les sociétés faisant affaires au Québec à y être constituées selon la loi québécoise et l'activité de ces entreprises doit être régie par une réglementation québécoise.

Le développement économique

La planification économique au Québec est non seulement utile mais absolument nécessaire à l'épanouissement de la Nation.

La planification doit tenir compte de la culture canadienne-française et de la conception particulière de l'homme et de la société qui prévaut au Canada-Français.

Le Québec ne doit se soumettre à aucune politique de planification dirigée par le gouvernement du Canada.

Le Québec doit détenir exclusivement les compétences constitutionnelles nécessaires à la mise en œuvre d'un plan de développement économique qui tienne compte de la culture canadienne-

française et de la conception particulière de l'homme et de la société qui caractérise cette culture.

L'expansion industrielle

En collaboration avec les industriels, les mouvements coopératifs et les syndicats ouvriers, le Gouvernement du Québec doit favoriser le développement d'industries de pointe et à haut niveau technologique.

Le Québec doit aider au regroupement et à l'intégration de certaines entreprises industrielles marginales dans des structures plus vastes, afin d'obtenir une productivité et une rentabilité améliorées.

Le Québec doit rechercher des capitaux étrangers, en diversifier la provenance et établir certaines normes: l'obligation de réinvestir les profits au Québec, l'embauche de cadres québécois et une représentation majoritaire québécoise dans les conseils d'administration.

Le Québec doit adopter une politique de revenu qui corrige les inégalités de salaires existantes entre les diverses régions.

Le Québec doit s'engager dans une politique de planification, créer des zones industrielles spécialisées selon la vocation naturelle de chaque région et établir des conseils de développement régionaux dotés de pouvoirs d'exécution.

La politique de planification du Québec doit assurer au groupe ethnique francophone une participation proportionnelle à l'économie industrielle.

Le Québec doit créer un Conseil supérieur de recherches industrielles, en collaboration avec les universités, l'entreprise privée, le mouvement coopératif et les syndicats ouvriers.

L'économie financière

Le Ministère d'Éducation du Québec doit concevoir et réaliser des programmes scolaires pour former chez les jeunes Québécois une mentalité économique et développer la connaissance du milieu.

Le Québec doit sensibiliser la population aux problèmes du développement économique.

Le Québec doit créer des structures pour associer les citoyens à l'élaboration et à l'exécution d'un Plan économique.

Toutes les institutions financières qui font des affaires au Québec doivent être constituées en vertu des lois québécoises.

Le Québec doit exiger que les institutions financières qui font des affaires au Québec y déposent leurs réserves, au moins dans la proportion de leur chiffre d'affaires, et réinvestissent au Québec leurs revenus et leurs profits, selon des règles de développement régional et économique.

Le Québec doit obliger les institutions financières qui y font affaires à investir des capitaux au Québec, au moins dans la proportion de leur chiffre d'affaire.

Le Québec doit élaborer une politique de réinvestissement des profits non distribués des entreprises.

Le Québec doit obliger les institutions financières qui font affaires au Québec à investir une proportion déterminée de leurs actifs en titres publics du Gouvernement.

Le Gouvernement du Québec, les corporations municipales et les commissions scolaires doivent appliquer une politique préférentielle envers les institutions financières, commerciales et industrielles québécoises.

Le Québec doit établir une politique de regroupement de tous les fonds de réserves de provenance gouvernementale, sous l'égide de la Caisse de dépôt et placement.

Les fédérations des Caisses populaires et des Caisses d'épargne et de crédit doivent posséder le droit de détenir des actions, au même titre que les autres institutions financières.

Les institutions financières québécoises doivent collaborer et participer conjointement au financement de certaines initiatives qu'elles ne peuvent entreprendre isolément.

Le Québec doit étudier l'imposition de droits de douane pour favoriser les produits québécois.

Le secteur public

Le Québec doit affirmer sa compétence dans les affaires municipales et urbaines, l'habitation et l'aménagement du territoire. Il

s'oppose en conséquence à toute ingérence du gouvernement fédéral, même sous les motifs de la coordination ou de la planification.

Le Ministère des Affaires municipales et urbaines du Québec doit:

1° assumer toutes les responsabilités de la direction, de l'animation et du contrôle des affaires municipales et urbaines;

2° associer les municipalités à une politique dynamique de régionalisation;

3° définir et appliquer une loi-cadre d'urbanisme qui obtienne la participation des citoyens;

4° promouvoir la fusion des municipalités, selon des critères géographiques et économiques;

5° convier les municipalités à créer des services communs à une même région, en leur fournissant l'aide financière et technique;

6° élever graduellement les normes de qualifications exigées pour exercer les fonctions de conseillers municipaux et de commissaires d'écoles;

7° créer un Institut d'administration des affaires municipales et scolaires, afin de favoriser la formation de cadres compétents;

8° faire déposer à la Caisse de dépôt et Placement les fonds de pension des employés municipaux et des commissions scolaires.

Le Québec doit définir l'administration urbaine selon les exigences des fonctions sociales: logement, transport, loisirs, culture, etc.

Le Québec accorde aux municipalités et aux commissions scolaires des champs de taxation définis qui répondent à leurs besoins, l'impôt foncier étant réservé aux municipalités.

Le développement régional du Québec nécessite la création de pôles d'attraction et de croissance qui favorisent la décentralisation administrative du Gouvernement.

Le Gouvernement du Québec doit posséder le droit exclusif aux impôts directs et aux impôts indirects.

Le Gouvernement du Québec doit simplifier et rationaliser le système des impôts et de la taxation.

Le plein emploi

Le Gouvernement du Québec doit posséder toute la compétence constitutionnelle nécessaire à l'application d'un programme de planification économique.

Le Québec doit posséder une compétence constitutionnelle exclusive en matière de formation des adultes.

Le Québec doit adopter une politique d'immigration adaptée aux besoins du marché du travail et aux objectifs fondamentaux de sa politique économique et culturelle.

Le Québec doit assurer le plein emploi à ses travailleurs et toutes les mesures politiques d'assurance-chômage, de recyclage et de mobilité de la main-d'œuvre doivent être repensées dans cette optique.

Le Québec doit établir une politique des revenus et, à cette fin, il doit créer un conseil permanent du travail, en collaboration avec les représentants des travailleurs et des associations patronales.

Les étudiants doivent être invités à se qualifier et à se préparer au travail, selon les disponibilités d'emplois et de professions prévisibles.

Le mouvement coopératif québécois

Le Québec doit créer un Ministère de la Coopération, les coopératives demeurant le plus sûr moyen d'assurer aux Québécois la maîtrise de leur économie.

Le Ministère de la Coopération doit concevoir une législation qui facilite le développement économique par la formule coopérative et qui s'assure que la formule coopérative contribue au développement économique.

Les associations coopératives doivent bénéficier de prêts gouvernementaux, à faibles taux d'intérêt, pour réaliser des projets communautaires.

Le Québec doit promouvoir la création de coopératives de consommation, d'habitation, de production, de loisirs et autres.

Pour répondre aux besoins des Québécois, la recherche et l'information doivent situer l'action coopérative à la pointe du progrès.

Le Gouvernement du Québec doit permettre aux coopératives d'investir dans l'industrie secondaire.

Le Ministère de la Coopération doit travailler à l'éducation coopérative des consommateurs et stimuler la création de coopératives, particulièrement dans les secteurs de la consommation et de l'habitation. □

Commentaires

En 1997

Avez-vous lu chacune des résolutions? Avez-vous lu chacune des réclamations? Avez-vous analysé le chemin parcouru? Ne croyez-vous pas que la Révolution tranquille ne l'a été que dans le discours? (Exception de la «garde montante» bénéficiaire de nos impôts)?

L'Action n'a pas accompagné le discours. Les tâches à accomplir attendent encore la société québécoise. Mais notre mémoire a oublié. Elle a oublié la réalité. Elle a oublié les priorités. Elle a même oublié l'identité du peuple québécois. Elle est sur le point de confondre la «société distincte» avec les sociétés avoisinantes. La mémoire est perdue. Les racines aussi. Notre gouvernement imite les politiques des États voisins. Le social est envahi par l'«American Way of Life». L'économie québécoise se mondialise. Cette internationalisation aggrave les disparités entre les régions. Elle enrichit les riches et elle appauvrit les pauvres.

Le temps est peut-être arrivé de devenir nous-mêmes.

Rosaire Morin

Regards

Rosaire MORIN

L'union des deux Canadas

En 1774, l'Acte de Québec garantit aux Canadiens (les Canadiens-Français d'hier et les Québécois d'aujourd'hui) la pleine liberté de religion. Il abolit l'odieux serment du Test. Il rétablit aussi les lois civiles françaises. L'administration est confiée à un gouverneur. Celui-ci est assisté d'un Conseil de 23 membres nommés par le roi d'Angleterre. Sept seulement de ces membres sont «canadiens».

En 1791, l'Acte constitutionnel divise le pays en deux provinces, le Bas-Canada et le Haut-Canada. Le gouvernement représentatif est introduit. Le Conseil du gouverneur veut proscrire l'usage du français au Parlement. Mais Chartier de Lotbinière proteste avec véhémence. Après de longs débats, le français est reconnu.

Pendant 25 ans, les députés revendiquent en vain la responsabilité des subsides gérés par le gouverneur et le Conseil. Comme la population du Haut-Canada s'est accrue avec la venue des Loyalistes, les gouverneurs songent alors à unir les deux Canadas. L'objectif est avoué: enlever leurs droits aux Canadiens-Français. Mais les ancêtres veillent. Ils entendent vivre. Et survivre. Ils signent des pétitions pour s'opposer à l'union des deux Canadas.

Le 11 janvier 1823, messieurs Boivin, de Salaberry et Taschereau présentent au gouverneur Dalhousie une pétition signée par 69 000 personnes qui s'opposent à l'union. Papineau et Nelson se rendent à Londres pour déposer la requête. George IV et les lords anglais entendent la réclamation du Bas-Canada. L'Union des deux Canadas ne sera réalisée qu'après l'insurrection de 1837-38. En 1867, l'union de 4 provinces sera consacrée sans être confirmée par le peuple. Avec les années, six autres provinces entrèrent dans la Confédération sans le consentement du peuple et de l'Assemblée nationale du Québec. En 1982, neuf provinces ont modifié la constitution canadienne, malgré l'opposition du Québec.

Notre 20^e déménagement

L'Action nationale poursuit une action intellectuelle depuis 1917. Elle juge les événements. Elle analyse des faits têtus. Elle propose des solutions. Toujours sur la brèche, elle observe l'évolution de la société québécoise. Elle y apporte sa contribution.

Chez nous, le bénévolat est continu, constant, persistant, permanent. Mais le lieu de travail est éphémère, transitoire, discontinu, suspendu dans le temps. Nous en sommes à notre vingtième déménagement. De la Caisse populaire où nous étions à l'étroit dans un «deux pièces» d'un étage à moitié vide, nous sommes rendus au 425, boul. de Maisonneuve ouest, bureau 1002, Montréal H3A 3G5 – 514.845.8533. Nous nous croyons riches dans les cinq pièces de travail que nous occupons. Mais il nous en coûte un prix moindre que dans les «deux pièces» des trois dernières années.

Dans l'histoire de la revue, ces multiples déplacements n'ont pas nui à son action. Le fait nous étonne. Incapables sommes-nous de l'expliquer. Voici les adresses successives de notre secrétariat de 1913 à nos jours:

- 1913: 1182, rue Saint-Laurent, au rez-de-chaussée, sous le grand escalier,
- 1917: 294, rue Ste-Catherine Est, Immeuble Dandurand, au 4^e étage, s.v.p.,
- 1917: 152, rue Notre-Dame Est, bureau 33, occupé par Les Jeunesses Laurentiennes dans les années 40,

- 1922: 369, rue St-Denis,
 1925: 1735, rue Saint-Denis; nous étions propriétaires,
 1933: 840, rue Cherrier, à la Palestre nationale,
 1934: 3472, rue Hutchison – Arthur Laurendeau recevait à ces adresses le mercredi
 1937: 3516, rue de Lorimier
 1941: 415, avenue Stuart, résidence d'André Laurendeau,
 1943: 4, rue Notre-Dame est, au bureau de Jean Drapeau, bureau 603,
 1946: 3425, rue St-Denis, Fides,
 1947: 3878, rue St-Hubert, Guy Frégault
 1949: 422, rue Notre-Dame est, *Le Devoir*
 1952: 986, rue Rachel est,
 1954: case postale 221, station E; nous occupions tout un casier,
 1959: 8100, boul. St-Laurent,
 1963: case postale 189, station N, ce n'était pas le même casier qu'en 1954,
 1965: 235, boul. Dorchester est, Fides,
 1976: 82, rue Sherbrooke ouest, dans le grenier de la SSJBM,
 1994: 1259, rue Berri, bureau 320, Caisse populaire St-Jacques,
 1997: 425, boul. de Maisonneuve ouest, 1002, Groupe Optimum,

Une telle instabilité aurait pu provoquer une orientation chancelante, changeante. À travers les polémiques de nos 80 ans, on peut au contraire observer la fidélité aux principes, l'attachement au petit pays et la persévérance dans la lutte. N'oublions pas la réalité de la ténacité. On nous la reproche parfois.

Un jour, il y a longtemps, en remerciant Lionel Groulx, Wilfrid Laurier s'écriait: «Il nous faudra combattre longtemps...» En une époque où nous devons faire l'histoire, devant les hommes-lumières qui se présentent devant nous, il faut nous souvenir que la lueur d'une allumette qui s'enflamme n'est pas le soleil. À l'aube d'une ère nouvelle pour le Québec, *L'Action Nationale* croit à l'avenir. Elle croit avoir de l'avenir dans l'esprit.

Nous avons des amis

Le 6 mai 1996, trois portes du secrétariat sont brisées. La main invisible pénètre dans mon bureau du 1259, rue Berri. Nos agendas électroniques, deux calculatrices et le plus vieux dactylo disparaissent. Le 8 mai, le portefeuille, les cartes de crédit et d'assurance-maladie changent de propriétaire... Le 10 mai, la main invisible pénètre dans le «modem» et détruit une partie du fichier de la revue. Depuis, à trois autres reprises, elle endommage certains enregistrements et fichiers. La dernière invasion en date du 26 novembre a complètement supprimé tous les enregistrements DBASE. Notre ami invisible n'aura plus le privilège de s'amuser dans l'ordinateur. Il ne pourra plus le retracer. Le «modem» s'est volatilisé. Comme la main invisible.

Mais le malheur, et il est grand, réside dans la perte des données. La dernière copie de ces fichiers remontait au 1^{er} novembre. Il a fallu reconstituer les fichiers à partir des entrées de la comptabilité, des lettres et des formules reçues. Quatorze abonnés inscrits dans la comptabilité demeurent sans adresse... Ils ont probablement été enregistrés à partir de l'adresse inscrite sur les chèques.

La création d'emplois

Au Québec, 800 000 personnes vivent de l'aide sociale et 400 000 travailleurs reçoivent des prestations de chômage. Cette situation est dramatique.

Les coûts économiques qui en découlent s'élèvent entre 35 et 40 milliards\$ par année. Cette facture catastrophique tient compte des pertes occasionnées par la non-production, la perte des salaires, la diminution de la consommation, les prestations sociales, le manque à gagner des gouvernements et l'affaiblissement de l'économie.

La facture humaine est tragique. Les coûts sociaux sont incalculables. Comment comptabiliser les problèmes familiaux, de santé et de criminalité qui sont causés par la perte ou l'absence d'un emploi? La priorité des priorités, c'est l'emploi. Un regard mensuel sera consacré à la création de l'emploi.

L'emploi, une priorité?

Les signatures du Sommet sur l'Économie et l'Emploi sont sans provision. Depuis, rien n'a changé. Des écoles sont fermées.

Des bureaux de poste aussi. Des entreprises font faillite. L'exode continue. L'épargne du milieu est siphonnée. Elle est déportée. Les villages se vident. Vers les plus gros villages. Vers les grands centres. Vers les États-Unis. Les jeunes quittent. La population rurale vieillit plus vite que celle des villes. Des guerres de pouvoir sévissent. La morosité s'installe. Le verre est à moitié vide. Les problèmes sociaux s'aggravent. Le goût d'entreprendre existe. Mais le capital de risque est bloqué. Il est mesuré à l'once. Depuis la fin d'octobre, on n'a pas entendu parler de la priorité de l'emploi.

L'appauvrissement à zéro est aussi oublié. Qu'attendent les gouvernements, les entreprises et les syndicats? Une priorité, c'est un fait qui doit avoir priorité. Elle doit passer en premier. Et la priorité de l'emploi diminue la facture sociale. Elle augmente les recettes fiscales. On semble l'oublier. On l'oublie.

L'action coopérative

Le ton adopté dans l'éditorial de décembre s'inspirait des pionniers de Rochdale. Ces derniers croyaient qu'une coopérative devait axer ses activités, non seulement sur les intérêts économiques, mais aussi et surtout sur les besoins sociaux et culturels de ses membres. Une telle conception devrait conduire Desjardins à s'impliquer concrètement dans le développement du milieu. On m'a écrit que les prêts hypothécaires représentaient une action sociale d'envergure. C'est un investissement garanti pratiqué aujourd'hui par toutes les institutions financières.

Face au déclin social de l'arrière-pays, Desjardins doit intervenir. Il doit appuyer concrètement, financièrement et techniquement les coopératives de travail, de production et de consommation. Il doit s'impliquer dans l'aménagement touristique, dans la petite industrie, dans le commerce complémentaire, dans les prêts refusés par les banques, dans les centres communautaires, dans les projets locaux qui ne seraient pas autrement réalisés. Si Desjardins ne facilite pas l'insertion sociale et professionnelle de ses membres, il ressemble à une banque.

Si nous en sommes là, nous le jugerons comme une banque, en espérant que c'est la meilleure banque. Mais nous avons toujours rêvé que Desjardins, c'était autre chose.

La langue québécoise

Le français prédomine encore. Mais les tendances inquiètent. L'attitude d'un Jean Chrétien est troublante. Elle est invraisemblable. L'homme s'est jeté comme un éléphant dans la porcelaine linguistique. Il a encouragé Galganov à défier la loi. Depuis, l'égalité des langues apparaît davantage sur les affiches de plusieurs grands magasins. La moitié des affiches bilingues ignorent la prédominance du français. En faisant les emplettes de Noël, je l'ai constaté à plusieurs reprises. Le joual et le franglais sont à l'honneur. En témoignent les annonces des 15 «restos» du complexe Desjardins. Les raisons sociales en anglais sont plus fréquentes que jamais. Et le bilinguisme s'installe. Les répondeurs des universités et des entreprises nous obligent à signaler le «1» pour être servis en français. La prédominance est alors anglaise. Le français est de moins en moins la langue commune du Québec. Montréal est devenue la plus grande ville française de langue anglaise.

Investors Group

Investors possède un actif de 19,8 milliards\$ au 31 décembre 1995. C'est de loin le plus gros fonds mutuel au Canada. Le siège social est à Winnipeg. La gestion s'effectue surtout à Toronto. L'actionnaire principal est à Montréal. Il s'agit de Power Corporation de messieurs Desmarais.

Au 31 décembre 1995, Investors détenait 1 611 millions\$ en obligations du gouvernement du Canada et 2 millions\$ en obligations du gouvernement du Québec. Pourtant, le rendement des obligations québécoises est supérieur à celui des obligations fédérales.

Dans les titres québécois non gouvernementaux, Investors a placé 1,2 milliards\$ dont 391 millions en des entreprises francophones. L'Ontario reçoit 5,8 milliards\$ en placements. En Alberta, Investors a investi 2,3 milliards\$. Hors Canada, 4,9 milliards financent, par ordre de grandeur, des entreprises de l'Asie, des États-Unis, de l'Europe et d'autres pays.

Messieurs Desmarais qui ont fait leur fortune au Québec investissent de préférence en Asie, voire en Chine. Pour eux, «les droits de l'homme n'ont aucun rôle à jouer» (Pierre Desmarais,

La Presse, 14 mai 1995). Et l'instabilité sociale de la Chine et les tensions avec Taïwan n'inquiètent pas messieurs Desmarais.

Les nouveaux millionnaires

Les gestionnaires de l'argent des autres constituent la génération des nouveaux millionnaires. Laurent Beaudoin est le mieux rémunéré d'entre eux. Pour l'année 1995, il a touché 19,1 millions \$ en salaires, avantages et options.

Voici la rémunération 1995 en salaire, primes et options de cinq millionnaires:

Michel Perron	Uniforêt	3,2 millions \$
Jacques Bougie	Alcan	2,6 millions \$
Matthew Barrett	Bank of Montreal	2,5 millions \$
James Doughan	Stone-Consolidated	1,6 million \$
Pierre Péladeau	Québecor	1,1 milliard \$

La machine sacrée

Même les caisses populaires épousent l'esprit mercantile. Elles ont installé des guichets automatiques qui sont ouverts 24 heures sur 24. Quoi de plus simple que de retirer de l'argent au distributeur automatique? La pratique est avantageuse pour la caisse. Elle économise des postes de travail. C'est le client qui réalise le service. Il le réalise dans une cage vitrée, au vu de tout le monde. Mais il est le seul à posséder le code secret.

Mais ceux-là qui ne possèdent pas de cartes bancaires, et ils sont nombreux, plus d'un million au Québec, doivent se présenter au comptoir. Dans de nombreuses caisses, des frais sont imposés pour un retrait et même pour un dépôt. Le compte d'un sociétaire est fermé au deuxième chèque sans provision, au témoignage d'un gérant. La journée de l'aide sociale, le nombre des guichets est diminué pour décourager la foule des assistés qui viennent échanger leur chèque. Il est même question en certains lieux de refuser ce service aux personnes les plus démunies. Alphonse Desjardins doit se retourner dans sa tombe.

Le racisme

M. Edmond Doucet me transmet une photocopie d'un article paru dans *La Presse* le 13 avril 1964. Luc Beauregard résumait la causerie du chanoine Lionel Groulx prononcée au colloque du Conseil d'expansion économique. Trois courts extraits sont ici reproduits:

«Les Canadiens anglais sont bien plus nationalistes que nous encore; leur nationalisme va jusqu'au racisme car ils pratiquent le génocide culturel envers leurs minorités...

«À ceux qui l'accusent d'animosité raciale, le chanoine répond: «Ce n'est pas prendre la place des autres que de prendre la nôtre. Cette attitude n'est dirigée contre personne; elle est dirigée pour nous et contre notre insouciance, notre paresse.

«Qualifiant d'autre part le biculturalisme de chimère, il a déclaré que le mariage des deux cultures ne pouvait aboutir qu'à l'écrasement du conjoint le plus économiquement faible».

Les cartes de crédit

Le taux préférentiel des banques est de 4,75%. Les cartes de crédit imposaient un intérêt qui atteignait les 18,9%. Même Visa Desjardins. Avec la menace de 80 députés fédéraux, les banques ont établi des cartes de crédit frôlant les 10%. C'est même trop. Mais ce qui est incroyable c'est que des cartes demeurent quand même à 19% ou près. Les cartes des grands magasins affichent même un taux de 28,8%. Ma Caisse charge 21% sur un compte en «rouge». C'est de l'usure. C'est une pratique antisociale. Elle frappe les consommateurs les plus démunis. Ceux-là qui n'ont pas d'argent en banque. Et c'est ainsi que la pauvreté grandit. En appauvrissant les plus pauvres. Même si le taux d'intérêt est de juridiction fédérale, le gouvernement du Québec devrait intervenir, réclamer d'Ottawa une législation qui limite le taux d'intérêt des entreprises financières.

Royal Bank

La Royal Bank possède un actif de 218 milliards\$ au 31 octobre dernier. C'est une concentration de richesses qui donne le frisson. Pour 1996, les bénéfices sont de l'ordre de 1,4 milliard\$. Le président, John Cleghorn, demeure à Toronto. Néanmoins il participait au sommet de l'Économie et de l'Emploi.

J'espère qu'on lui a rappelé la performance de ses deux fonds mutuels RoyFund et Royal Trust. L'actif de ces fonds s'élève à 12,2 milliards au 31 décembre 1995. Les gestionnaires avaient placé 19,7 millions\$ dans les obligations du gouvernement du Québec et 4 629,3 millions dans les obligations du gouvernement du Canada. Au Québec, les deux fonds mutuels de la Royal Bank avaient placé 8,3% de leurs actifs. C'est écœurant!

C.I.B.C.

La CIBC compétitionne avec la Royal Bank. Son bénéfice pour l'année 1996 s'élève à 1,36 milliard. C'est beaucoup d'argent. Mais ses fonds mutuels «CIBC et Talvest» investissent peu au Québec. Ils ont placé 59,7 millions\$ dans les obligations du gouvernement du Québec et 2 757,2 millions\$ dans les obligations du gouvernement du Canada. Un cheval, un lapin. Au Québec, les deux fonds ont placé 6% de leurs actifs. La déportation de l'épargne québécoise est tragique. Elle explique les disparités régionales et le taux élevé d'aide sociale et de chômage. L'épargne québécoise finance des entreprises et des gouvernements hors Québec.

Je pourrais parler des autres banques. La Bank of Montreal a annoncé un bénéfice record de 1,17 milliard\$. La Scotia affiche un bénéfice de 1,07 milliard\$. La Toronto-Dominion s'est contentée de 914 millions\$. La Banque Nationale a réalisé un surplus de 300 millions\$ et La Laurentienne de 54 millions\$. Les placements de leurs fonds mutuels financent surtout des entreprises et des gouvernements hors Québec.

L'assimilation

Comme la goutte d'eau, l'anglais s'infiltré. Il pénètre un peu partout. À l'Université de Montréal et à l'UQAM, le répondeur est bilingue; pourquoi pas trilingue? Les répondeurs du Bell nous obligent à signaler le «1» si nous voulons être servis en français; comme si le français était une langue seconde. Le Conseil d'expansion économique reçoit les «Consolidated Financial Statements» du Desjardins Trust.

La puissance économique du Québec

Le PIB québécois s'élève à 174 milliards\$ pour l'année 1995. Sous cet aspect, le Québec est la 16^e puissance économique au monde.

Le PIB de 6 provinces (Terre-Neuve, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba et Saskatchewan) atteint à peine les 97 milliards\$. Mais, dans les affaires canadiennes, ces provinces ont 6 votes dans les débats constitutionnels. Le Québec n'a qu'une voix.

Le nouvel ordre mondial

Dans *La Presse* du 24 novembre 1996, on peut lire que «Les White Sox de Chicago se sont engagés à verser 52,5 millions\$ à Albert Belle, l'ancien voltigeur des Indiens de Cleveland, en cinq ans, tandis que les Braves d'Atlanta paieront 31 millions\$ au lanceur John Smoltz en quatre ans». La liste de paie des Expos atteint les 25 millions\$. Le Canadien et les Alouettes sont aussi dans la course au trésor. Même M. Laurent Beaudoin appartient à ce club des millionnaires. Son salaire annuel et ses primes s'élèvent à 19 100 317.00\$. Le président de la Bank of Montreal, Matthew W. Barrett, ne gagne que 2 511 953.00\$ de salaire annuel et primes. Les pauvres banquiers, ils font pitié avec leurs six milliards\$ de bénéfices en 1996. Que font-ils de ces profits? Au total, toutes les banques n'ont souscrit que 2 500\$ à *L'Action nationale* en 1995. L'intellectuel que je suis trouve bien vilain le nouvel ordre mondial...

Maple Leaf

Les Québécoises et les Québécois consomment quotidiennement les viandes de marque Maple Leaf, La Belle Fermière, Hygrade, WiseChoice, Shopsy's, County Kitchens, York, Monarch, Tenderflake, Nutriwhip, Dempster's, Olivieri, Homestead et Fearmans. Un joli nom français «La Belle Fermière» est encadré à l'anglaise. Au Québec, Maple Leaf avait un centre de distribution des viandes à Saint-Laurent. Imaginez, le centre distribuait les produits fabriqués en Ontario. À compter du 31 janvier 1997, la distribution des viandes Maple Leaf au Québec s'effectuera à partir de Burlington, Ontario. Le Québec comptera 110 chômeurs de plus. Et les

Québécoises et Québécois continueront à consommer Maple Leaf. C'est si beau une feuille d'érable! Madame Sheila Copps enverra peut-être un unifolié à chaque chômeur en espérant que le symbole national fera oublier la domination ontarienne.

Les chauffeurs de taxi

Les personnes qui gagnent 75 000\$ par an n'ont pas vraiment besoin d'un syndicat pour protéger leurs intérêts. Mais les 9 000 chauffeurs de taxi de l'île de Montréal ont besoin d'un syndicat. Le Code du Travail l'interdit. Modifions le Code. Mon commentaire vise les chauffeurs-locataires. Ils sont considérés par la loi comme des travailleurs autonomes. Ils travaillent 10, 11 ou 12 heures par jour. Les conditions de location ne sont pas toujours raisonnables. Les véhicules loués ne sont pas toujours en bon état. Je le sais en ma qualité d'usager.

Ces travailleurs n'ont aucun pouvoir de négociation. Ils ne jouissent ni d'un fonds de pension, ni d'une assurance collective. Ils ont besoin de protection. Mais la démarche des Métallos de les constituer en association est légèrement trop onéreuse. On demande au Ministre d'imposer «l'obligation de payer à cette association une cotisation annuelle sous peine de sanction législative entraînant la suspension de leur permis de conduire». Et la cotisation proposée serait de 192\$ par année. Environ 1% du salaire. C'est beaucoup. C'est trop. $192\$ \times 9\ 000 = 1\ 728\ 000\$$.

En Angleterre

Un lecteur me reprochait le portrait pessimiste de l'économie de la Grande-Bretagne tracé dans le dossier des fonds mutuels. Il aurait dû lire «*The Big Issue*», journal londonien qui vient de fêter son cinquième anniversaire. Quelques chiffres décrivent la situation:

À Londres:

- 27 000 familles sans abri;
- 55 000 familles sont logées temporairement;
- 109 000 personnes sans abri;
- 169 000 maisons surpeuplées;

En Angleterre:

- 13 000 jeunes ont fui leur tutelle;
- 50 000 «squatters» en Angleterre;
- 56 000 personnes sont en attente d'asile;
- 365 000 personnes sont sans abri en Angleterre;
- 1 300 000 maisons inadéquates;
- 3 700 000 d'enfants sous le seuil de la pauvreté.

Si les 2,1 milliards\$ placés en Grande-Bretagne par les fonds mutuels canadiens avaient soulagé la misère humaine, je ne protesterais pas. Hélas! ils ont été placés dans les coffres-forts des entreprises qui réalisent des profits gigantesques au détriment du bien-être des classes populaires.

Montréal

La vision du maire Bourque est embrouillée, confuse. L'homme est sans discernement. Il est même imprévoyant. L'enquête du Directeur des élections en est l'indice. Notre maire est à la fois myope et presbyte. Il ne voit ni de près, ni de loin. Il n'a pas confiance en la capacité, l'efficacité et la rigueur de l'administration municipale. Il rêve de privatisation. Et son rêve est grandiose. Il songe à privatiser 42 activités municipales. L'eau, l'urbanisme, le stationnement, le nettoyage, tout y passe. Même la perception des taxes serait confiée à l'entreprise privée. Cet aveu d'impuissance est trompeur. SNC-Lavalin ou Power Corporation n'exécuteront pas des travaux publics par amour. Si le coût des services n'augmente pas, la qualité diminuera. Les entreprises recherchent d'abord le profit.

La Ville doit d'abord offrir les services publics à sa population. Le maire Bourque n'a pas été élu pour dilapider le patrimoine montréalais, pour bloquer l'avenir, pour transmettre ses responsabilités à Guy Saint-Pierre ou à Paul Desmarais. S'il est incapable d'une saine gestion, qu'il démissionne.

Une manifestation symbolique

Le 23 novembre, une manifestation protestait devant le Centre des congrès de Québec, là où les péquistes étaient réunis. La veille au soir, M. Bouchard avait souligné que 1996 était l'année de

la perception automatique des pensions alimentaires, de l'assurance-médicaments, de la politique familiale, de la réforme du régime des rentes, de l'aide juridique, de l'augmentation du salaire minimum, de l'économie sociale, du partage du travail, de l'équité salariale et de l'appauvrissement zéro.

Néanmoins, le lendemain, sur l'heure du dîner, des centaines de mal-logés, de sans-abri, d'assistés sociaux et de chômeurs faisaient savoir au Premier ministre que «les plus démunis en ont assez de faire les frais de l'objectif déficit zéro». Ils étaient armés de cloches, de chaudrons et de casseroles. Comme en 1789.

Il faut conclure de l'insatisfaction que plusieurs mesures politiques excellentes n'ont pas été comprises. Elles ont été décidées d'en haut. Elles n'ont pas été suffisamment expliquées. Elles ne répondaient pas toujours aux besoins réels. Le gouvernement voulait le bien du peuple. Le peuple n'a pas compris. Il a vu le mal que le bon gouvernement faisait.

Un peu d'histoire

Le 1^{er} janvier 1743, Pierre et François Gauthier, sieurs de la Vérendrye, découvraient les Rocheuses qui pouvaient contenir «cinquante Suisse».

Le 4 janvier 1662, naissait Jeanne Le Ber, la célèbre recluse canadienne.

Le 6 janvier 1643, M. de Maisonneuve porte une croix sur ses épaules jusqu'au mont Royal, pour remercier la Providence d'avoir sauvé Ville-Marie de l'inondation.

Le 11 janvier 1823, une pétition signée de 69 000 noms est présentée au gouverneur Dalhousie pour s'opposer au projet d'union des deux Canadas.

Le 13 janvier 1832, Ludger Duvernay, propriétaire de la Minerve, est arrêté et jeté en prison pour avoir écrit contre le Conseil législatif.

Le 14 janvier 1875, une assemblée tumultueuse tenue à Caraque proteste contre l'interdiction d'enseigner la religion dans les écoles publiques.

Le 18 janvier 1839, cinq patriotes sont exécutés: Robert, Hamelin, les deux frères Sanguinet et Decoigne.

Le 25 janvier 1627 décédait Louis Hébert, le premier colon canadien.

INDEX DES ANNONCEURS

- 194 Assurance-vie Desjardins-Laurentienne
8 Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs (Québec)
196 Caisse populaire Saint-Jacques de Montréal
42 *Cap-aux-Diamants*
198 Centre généalogique AD
203 Club des 100 associés
Couverture 3 Fonds Optimum
Couverture 4 Fonds de solidarité
192 Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec
194 Gaz Métropolitain
191 Hydro-Québec
198 Imprimerie Gagné
128 Journal *Les Enseignants*
194 Laboratoire D^r Renaud
198 Lamond & Fils Ltée
197 Les intouchables
190 *Le Devoir*
195 Marc Veilleux Imprimeur
196 Mouvement national des Québécoises et Québécois
198 Poitras, Larue & Rondeau inc.
14 *Québec français*
23 *Relations*
193 Société des Alcools du Québec
196 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal
196 Société Saint-Jean-Baptiste du Centre du Québec
195 Société nationale d'assurance
198 Syndicat des employés de magasins et de bureaux
de la SAQ
198 Tassé & Associés Limitée
61 Vie ouvrière
89 45^e parallèle

I D É E S

MONTREAL, 1997

Un rendez-vous
avec le
quotidien.

LE DEVOIR



Jus 100 % naturel

À la maison, au travail, partout, quand vous tirez votre « jus » d'ici, vous puisez vos watts à la source et vous êtes tout naturellement branchés sur une qualité de vie respectueuse de l'environnement et du bien-être de la collectivité. Bref, sur l'avenir !





FTQ

*Fédération
des travailleurs
et travailleuses
du Québec*

**LA PLUS GRANDE
CENTRALE SYNDICALE
QUÉBÉCOISE**

545, boulevard Crémazie Est
17^e étage
Montréal (Québec)
H2M 2V1

Téléphone: (514) 383-8000
Télécopieur: (514) 383-8001



LA SOCIÉTÉ
DES ALCOOLS DU QUÉBEC

UNE

PRÉSENCE

de tous les instants.



Société
des alcools
du Québec



LABORATOIRE DR RENAUD

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1



**Gaz
Métropolitain**

LA FORCE DE L'ÉNERGIE

*Avec les
hommages de*



**Assurance vie
Desjardins-Laurentienne**

*Impression de livres
et périodiques
de qualité!*



MARC VEILLEUX IMPRIMEUR INC.

1340, rue Gay-Lussac, section 4,
Boucherville, Québec J4B 7G4

Tél.: (514) 449-5818

Fax: (514) 449-2140

ATNA SOCIÉTÉ
NATIONALE
D'ASSURANCE

FILIALE D'OPTIMUM GÉNÉRAL INC.

Partenaire Optimum®

425, boul. de Maisonneuve Ouest,
Bureau 1500,
Montréal H3A 3G5

(514) 288-8711



Heures d'ouvertures
Lundi-mardi : 10 heures à 15 heures
Mercredi - jeudi : 10 heures à 18 heures
Vendredi : 10 heures à 16 heures

**LA CAISSE POPULAIRE
DE SAINT-JACQUES DE MONTRÉAL**

1255, rue Berri, Montréal H2L 4C6
Tél. : 849-3581 - Téléc. : (514) 849-7019

Services de prêts

1259, rue Berri, bureau 230 Montréal H2L 4C7
Tél. : 849-3581 - Téléc. : (514) 849-7019

GHISLAIN BEAULIEU, directeur général



**S.S.J.B.
DU CENTRE DU QUÉBEC**

449 Notre-Dame, Drummondville
(819) 478-2519

*Plus de 33 500 membres
au Cœur du Québec.*



SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL
Maison Ludger-Duvernay

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, H2X 1X3
Tél. : 843-8851 Télécopieur : 844-6369

**Mouvement national
des Québécoises
et Québécois**

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél. : 527-9460
Télécopieur : 527-9460



*Avec les hommages
du MNQ et de ses
sociétés affiliés*

BIJOUTERIE EMBLÉMATIQUE

C. Lamond & Fils Ltée
Robert Bourget, président

125, rue Alfred
St-Gabriel-de-Brandon
(Québec) J0K 2N0
Tél. : 1 800 567-9771

ASSURANCES

Poitras, Larue & Rondeau Inc.

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200
Montréal H1X 3G8
(514) 899-5377

CENTRE GÉNÉALOGIQUE A.D. ENR.

André Dionne, B.A.

Arbres généalogiques
Titres d'ascendance
Recherches historiques

484, Limoilou
Laval (Québec) H7G 3X8
669-3293



imprimerie gagné Ltée

*Les spécialistes
du livre*

Louiseville	Montréal
Tél. : 819-228-2766	Tél. : 514-527-8211
800-567-2154	800-268-8211
Télex : 819-228-8390	Télex : 514-521-4660

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS
DU QUÉBEC
INDISPENSABLE
DANS UN QUÉBEC SOUVERAIN.
... PRÉSENT DANS 55 PAYS



Syndicat des employés
de magasins
et de bureaux de la SAQ

1065, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3J3
Tél. : (514) 849-7754
1-800-361-8427
(extérieur de Montréal)

Depuis le temps,
on s'y connaît.



Denis Laberge
Conseiller en placements

Tassé & Associés, Limitée

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1200
Montréal, (Québec) H3B 1S6 Tél. : (514) 879-3900

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Président honoraire

François-Albert Angers

Président

Robert Laplante

Vice-président

Danielle Gagné

Secrétaire

Jean-François Nadeau

Trésorière

Isabelle Le Breton

Conseillers

Gilles Rhéaume

Paul-Émile Roy

Ex-officio

Rosaire Morin

Secrétariat

Directrice

Marie-Laure Prunier

Claire Caron

Yves Fortin

Denise Joyal

Laurence Lambert

Régine Le Bourhis

Ginette Lefebvre

Relationnistes

Jean-Paul Champagne

André L'Heureux

Monique Michaud

Membres

Pierre Allard

René Blanchard

Nicole Boudreau

Guy Bouthillier

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Charles Claveau

Claude Duguay

Jean-Pierre Dupuis

Pierre Dupuis

Jean Genest

Pierre Lamy

Colette Lanthier

Alain Laramée

Yvon Leclerc

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Jacques Martin

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

Gilbert Paquette

Denis Simard

Jean-François Simard

Pierre Trépanier

Membres honoraires

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Jacques Boulay

Hélène Chénier

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Jean-Marcel Paquette

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

Juliette Rémillard

Membres émérites

Louise-C. Brochu

Michel Brochu

Marcel Laflamme

Georges Meyers

Anna-L. Normand

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Abonnés à vie

- Madame Gabrielle Allen
- Monsieur François-Albert Angers
- Monsieur Gaston-A. Archambault
- Monsieur Paul Banville
- Monsieur Henri Blanc
- Madame Antoinette Brassard
- Monsieur Gérard Deguire
- Monsieur Henri-F. Gautrin
- Monsieur Paul Grenier
- Monsieur Yvon Groulx
- Madame Anne Lagacé-Normand
- Monsieur Rosaire Morin
- Monsieur Yvan Roy
- Madame Cécile Vanier

COMITÉ ÉDITORIAL

François Aquin, avocat, Montréal
Louis Balthazar, politologue, Université Laval
Claude Baribeau, anthropologue, Université Laval
André Beauchamp, sociologue, Montréal
Jules Bélanger, historien, Gaspé

Jean-Guy Bissonnette, directeur de la recherche, Centraide
Gérard Bouchard, sociologue, UQAC
Henri Brun, constitutionnaliste, Université Laval
Claudette Carbonneau, première vice-présidente, CSN
Paul-André Comeau, journaliste, Montréal

Marcel Couture, président, Forces
Fernand Daoust, administrateur, Fonds de Solidarité
Bernard Descôteaux, rédacteur en chef, *Le Devoir*
Nicole de Sève, conseillère, CEQ
Clermont Dugas, géographe, UQAR

Fernand Dumont, sociologue, Université Laval
Andrée Ferretti, écrivaine, Cowansville
Lucia Ferretti, vice-rectrice, UQAT
Danielle Gagné, administratrice, Longueuil
Alain-G. Gagnon, professeur, Université McGill

Mona Gagnon, conseillère, FTQ
Pierre Graveline, écrivain, éditeur, Montréal
Jean-Claude Guérard, économiste, HEC
Roger Guy, professeur, UQAT
André Joyal, économiste, UQTR

Pierre-André Julien, économiste, UQTR
Jacques Lacoursière, historien
Claude Lafleur, directeur général, UPA
Danielle Lafontaine, sociologue, UQAR
Guy Laforest, politologue, Université Laval

Andrée Lajoie, constitutionnaliste, Université de Montréal
Pierre Lamonde, économiste, Fonds de Solidarité
Simon Langlois, sociologue, Université Laval
Colette Lanthier, psychologue, Secrétariat à l'action communautaire
Robert Laplante, sociologue, Ville de Montréal

Alain Laramée, professeur, Télé-Université
Léo-Paul Lauzon, professeur, UQAM
Lise Lebrun, action communautaire, Montréal
Jean-Marc Léger, directeur, Fondation Lionel-Groulx
Pierre Marois, avocat, Saint-Lambert

Yves Martin, sociologue, démographe, Lac Brôme
Suzanne Messier, démographe, ministère de l'Éducation
Denis Monière, politologue, Université de Montréal
Jacques-Yvan Morin, constitutionnaliste, Université de Montréal
Pierre Noreau, sociologue, UQAT

Ferdinand Ouellet, ex-sous-ministre, Saint-Roch-des-Aulnaies
Michel Paillé, démographe, Conseil de la langue française
Pierre Paquette, secrétaire général, CSN
Micheline Paradis, directrice, *Ma Caisse*, Desjardins
Hélène Pelletier-Baillargeon, écrivaine, Outremont

Henri-Paul Proulx, secrétaire général, Solidarité rurale
Guy Rocher, sociologue, Université de Montréal
Bruno Roy, président, Union des écrivaines et des écrivains
Jean-Claude Tardif, conseiller, CEQ
Hélène Tremblay, sociologue, UQAR

Rodrigue Tremblay, économiste, Université de Montréal
Daniel Turp, professeur titulaire, Université de Montréal
Pierre Vadeboncoeur, écrivain, Outremont
Monique Vézina, présidente du MNQ

**Abonnement 1 an
10 numéros**

Québec, Canada	38,00 \$
Étudiant, Québec	22,00 \$
France	300,00FF
Autres pays	65,00 \$
Abonnement de soutien	100,00 \$
Abonnement à vie	1,000,00 \$

**Abonnement 2 ans
20 numéros**

Québec, Canada	70,00 \$
Étudiant, Québec	40,00 \$
France	540,00FF
Autres pays	118,00 \$

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité:

10 numéros par an

L'ACTION NATIONALE

425, boul. de Maisonneuve Ouest,
bur. : 1002

Montréal H3A 3G5

Téléphone: 514-845-8533

Télécopieur: 514-845-8529

L'Action nationale

Les 80 000 pages publiées par la revue depuis 80 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec

Prix Richard-Arès

Le prix Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

Prix François-Albert Angers

Le prix vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

Prix André-Laurendeau

Le prix reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

Fondation Esdras-Minville

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

Fondation Gaston-Beaudry

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

Ne jetez jamais un numéro de *L'Action nationale*
Souvenez-vous toujours que *L'Action nationale* accepte tous
les exemplaires qu'on lui offre, particulièrement les années:
1917 - 1918 - 1944 - 1951 à 1968 - octobre 1994

Nous acceptons aussi l'Âme des livres et
l'Almanach de la langue française

425, boul. de Maisonneuve ouest, bureau 1002, Montréal, Québec
H3A 3G5 - Téléphone: (514) 845-8533

**Le partenaire Optimum®
de la retraite des Québécois :**



FONDS OPTIMUM

- Gérés à Montréal depuis leur création, en 1986
- Solution idéale pour vos REER, FERR et autres placements
 - Disponibles sans commission, frais d'entrée, ni pénalité de sortie

Fonds Optimum	Rendements annuels *			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Équilibré	16,1 %	10,3 %	11,5 %	9,3 %
Obligations	16,6 %	10,5 %	12,3 %	10,9 %
Actions	30,3 %	---	---	---

Région de Montréal : **(514) 288-1600**
Extérieur : **1-888-OPTIMUM (678-4686)**
Télécopieur : **(514) 288-1567**

* Rendements annuels moyens nets en date du 29 novembre 1996. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. Il est important de lire le prospectus simplifié des FONDS OPTIMUM avant d'y investir.

**Parce que le futur
nous tient à coeur.**

**C'est aussi
en pensant
à eux que nous
investissons
dans votre
entreprise.**

LE
FONDS
DE SOLIDARITÉ
DES TRAVAILLEURS
DU QUÉBEC (FTQ)



9.95 \$

Envoi de publication
Enregistrement numéro 1162

Montréal : (514) 383-8383 Sans frais : 1 800 361-5017